



**HAL**  
open science

# Une collection privée en bibliothèque : l'exemple du fonds particulier Théo Klein à la bibliothèque du Musée d'art et d'histoire du Judaïsme

Fanny Ober

## ► To cite this version:

Fanny Ober. Une collection privée en bibliothèque : l'exemple du fonds particulier Théo Klein à la bibliothèque du Musée d'art et d'histoire du Judaïsme. Sciences de l'information et de la communication. 2024. dumas-04747922

**HAL Id: dumas-04747922**

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04747922v1>

Submitted on 22 Oct 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Fanny Ober

2023-2024

M2 Métiers du livre - Bibliothèque

Numéro étudiant : 42009749

# **Une collection privée en bibliothèque**

## **L'exemple du fonds particulier Théo Klein de la bibliothèque du Musée d'art et d'histoire du Judaïsme**

Mémoire de master 2 sous la direction **Muriel Amar**, maîtresse de conférences

Université Paris Nanterre

UFR SITEC

Master 2 Sciences Humaines et Sociales

Mention Métiers du Livre

Parcours Bibliothèque

Session juin 2023





**J'assume l'entière responsabilité de ce document.  
Cette responsabilité ne saurait être incombée à l'université.**



## Remerciements

Je tiens à remercier ceux qui m'ont aidée dans l'élaboration, les recherches, la construction et la rédaction de ce mémoire.

J'aimerais tout d'abord exprimer toute ma gratitude et mes respects à ma directrice de recherche, Madame Muriel Amar, qui m'a conseillée, orientée et relue tout au long de ce projet et de ces deux années de master.

Je suis également reconnaissante à l'équipe de la médiathèque du Musée d'Art et d'histoire du Judaïsme pour leur disponibilité, leurs conseils et leur patience.

Je souhaite particulièrement remercier Madame B., Madame A. et Monsieur C. pour le temps qu'ils m'ont accordé, leur aide et leur participation à cette recherche.

J'adresse aussi tous mes remerciements aux membres de l'équipe pédagogique du master Métiers du Livre pour leurs écrits, conseils et critiques qui m'ont permis d'argumenter et étoffer ce mémoire mais également d'acquérir une culture de métier fondée sur la réflexion et l'esprit critique.

A tous ces intervenants, je présente mes remerciements, mon respect et ma gratitude.



## Sigles et terminologie

### Sigles :

AIU : Alliance Israélite Universelle (aussi abrégée en « Alliance »)

BBF : Bulletin des Bibliothèques de France

BNF : Bibliothèque nationale de France

CRIF : Conseil Représentatif des Institutions juives de France

Enssib : École nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

MAHJ : Musée d'Art et d'histoire du Judaïsme

UEJF : Union des Étudiants Juifs de France

### Terminologie retenue :

Le toponyme « Palestine » est ici employé pour désigner la région géographique du XIX<sup>e</sup> siècle, selon les usages de l'époque et le vocabulaire retenu en histoire des Juifs. Pour désigner la région actuellement, nous adopterons les noms contemporains des États, tels que Israël ou la Syrie par exemple. Afin de distinguer la région palestinienne du XIX<sup>e</sup> siècle et celle d'aujourd'hui, nous préciserons « Palestine contemporaine ».

Pour ce mémoire, et dans la tradition d'histoire sociale qui aborde ces communautés non seulement en tant que groupes religieux mais également en tant que sociétés et peuples, il a été décidé que le nom « Juif » sera orthographié avec une majuscule. Le nom « judaïsme », dépendant de la religion, sera orthographié avec une minuscule.

Nous adoptons la terminologie de « fonds particulier ». Le ministère de la Culture ne tranche pas et adopte le terme générique « fonds spéciaux ». Des chercheurs évoquent également tour à tour « fonds particulier » ou « fonds original ». J'ai adopté ici le terme employé en bibliothéconomie, dans une démarche d'inscription dans ce champ académique.

La définition des livres anciens, rares et précieux sera celle donnée aux pages 12 et 13 du *Guide de gestion des documents patrimoniaux à l'attention des bibliothèques territoriales*, publié par le ministère de la Culture en juin 2020. Sont considérés comme livres anciens ceux publiés avant 1830, comme livres rares ceux signalés à moins de 5 exemplaires ou singularisés, et finalement comme livres précieux ceux dont la valeur marchande est supérieure ou égale à celle définie par le code du Patrimoine pour leur catégorie de biens culturels.



# Table des matières

<b>Remerciements.....</b>	<b>5</b>
<b>Sigles et terminologie.....</b>	<b>7</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>9</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>11</b>
Motivations de recherche.....	11
Définitions.....	12
Cadre de recherche.....	13
Bibliographie.....	17
Méthodologie.....	19
Problématique.....	22
Annonce de plan.....	22
<b>Chapitre 1 : La définition ambivalente des fonds particuliers : entre archives et collections.....</b>	<b>25</b>
<u>1 - Une définition initiale fondée sur un paradoxe.....</u>	<u>25</u>
Des collections privées au sein de collections raisonnées.....	26
Anthologie et collection privée.....	27
<u>2 - Raisonner le subjectif : la difficile construction d'un fonds.....</u>	<u>28</u>
Les critères préalables.....	29
Le moment de construction du fonds.....	31
Accès et classification.....	33
<u>3 - Des collections-archives pour les chercheurs ?.....</u>	<u>35</u>
Archive et matérialité du livre.....	36
Des établissements entre le service d'archive et la bibliothèque.....	38
Des fonds sources.....	40
Conclusion du premier chapitre.....	43
<b>Chapitre 2 : Identité et histoire, les fonds particuliers comme marqueurs symboliques de leurs institutions et établissements.....</b>	<b>45</b>
<u>1 - Des témoins de l'histoire de l'institution.....</u>	<u>46</u>
Une institution laïque du judaïsme.....	46
Un donateur-fondateur.....	51
<u>2 - Le fonds particulier comme ciment de l'identité de la bibliothèque spécialisée.....</u>	<u>54</u>
Une bibliothèque spécialisée dans un musée.....	55
Le fonds particulier, pilier de l'identité de la bibliothèque ?.....	57
Le fonds particulier, un emblème de la bibliothèque de recherche du mahJ.....	59
<u>3 - Les bibliothèques spécialisées du judaïsme : fonds particuliers et réseaux parallèles du patrimoine.....</u>	<u>61</u>
Enjeux d'une bibliothèque du judaïsme.....	62

Un patrimoine complémentaire ou parallèle ?.....	63
Conclusion du second chapitre.....	64
<b>Chapitre 3 : Un militantisme professionnel pour des fonds dormants.....</b>	<b>66</b>
<u>1 - Des fonds dormants à la gestion difficile.....</u>	<u>66</u>
Des poids pour les bibliothèques.....	67
Visibilité et usages du fonds.....	68
<u>2 - Le nécessaire militantisme des professionnels.....</u>	<u>69</u>
Limites de la médiation en salle de lecture.....	70
Expertise et posture des bibliothécaires.....	71
<u>3 - La médiation numérique, solution pour des fonds dormants ?.....</u>	<u>72</u>
Newsletter et storytelling.....	73
Un réseau de bibliothèques juives.....	74
Les autres outils numériques.....	76
Conclusion du troisième chapitre.....	77
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>79</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>81</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>87</b>
<b>Index des illustrations.....</b>	<b>101</b>

# Introduction

Le geste du don de livres à une bibliothèque brise la distance institutionnelle. Le livre donné ne résulte pas d'une politique documentaire, d'une veille rationalisée ou d'une démarche professionnelle liée à la fonction de service public. C'est le moment de rencontre de la subjectivité d'un usager avec la logique professionnelle des bibliothécaires. Il n'est pas anodin pour ceux-ci d'accepter des dons. Ils permettent d'étoffer les collections et d'éventuellement pallier des manques budgétaires, tout en introduisant une relation avec les usagers fondée sur la gratitude et la reconnaissance mutuelle. Cependant, un don de livres unique et anonyme se distingue d'un don massif. Un nouveau pas est franchi lorsque ce don est constitué en fonds et individualisé. Entité parallèle aux collections de la bibliothèque, rattachée à la figure du donateur, le fonds particulier apparaît presque comme une aberration. Il s'agit pourtant d'un ensemble de documents qui peuvent être consultés et considérés individuellement. Constitué d'ouvrages d'exception, « fonds particulier » peut rimer avec « patrimoine » : le fonds particulier est alors une ressource de grande valeur pour de potentielles recherches et pour l'identité de l'établissement qui l'accueille. C'est cette posture ambivalente que ce mémoire se propose d'étudier.

## Motivations de recherche

D'une part, les études en bibliothéconomie sur les fonds particuliers sont rares et souvent datées. Elles se concentrent majoritairement sur des présentations de fonds dans une démarche de communication auprès d'éventuels chercheurs. De même, aucune de ces recherches ne s'attache au contexte particulier des bibliothèques spécialisées ni à celui des

bibliothèques rattachées à un musée. De plus, ce mémoire comprend l'enjeu communautaire et religieux lié au judaïsme en France et aux différentes appréhensions du franco-judaïsme<sup>1</sup>. Si de multiples recherches y sont consacrées en histoire, en anthropologie ou en sociologie, cet objet d'étude reste de niche. Il n'est donc pas étonnant qu'il soit peu abordé en bibliothéconomie.

D'autre part, cette recherche permet de répondre à un questionnement personnel relatif à la place de l'individu en bibliothèque. En tant qu'institution et avec tout ce que cette posture ascendante peut représenter dans l'imaginaire commun, les bibliothèques pourraient apparaître comme immuables et monolithiques, à l'image d'un service public et d'une administration dévalués<sup>2</sup>. Dans ce cadre, le geste même du don de livres n'est pas anodin : l'usager devient donateur et rentre dans une nouvelle relation avec la bibliothèque. Si ce don est constitué en fonds particulier, alors peuvent être interrogées les relations symboliques entre les bibliothèques et les individus.

Enfin, ce mémoire répond à une proposition d'étude de la part de l'équipe de la bibliothèque et des archives du mahJ. L'exemple du fonds Théo Klein se prête particulièrement à une étude de bibliothéconomie. La figure du donateur est ici non seulement reconnue dans un cadre communautaire et politique mais également inscrite dans l'histoire de l'institution.

## Définitions

La terminologie même pose problème. Cécile Röthlin parle de « fonds particulier » et Geneviève Dreyfus-Armand de « fonds originaux »<sup>3</sup>. Le ministère de la Culture désigne indistinctement des « fonds spécialisés » tandis que les mémoires des étudiants de l'Enssib emploient les termes « fonds spéciaux ». J'ai choisi le terme de « fonds particulier ». Il a l'avantage d'explicitier la filiation avec un individu mais également le capital symbolique que ce nom induit. Ce choix me permet également de m'inscrire auprès des recherches en bibliothéconomie.

---

<sup>1</sup> Modèle d'alliance entre la religion juive et l'État français issu de l'Émancipation des Juifs en 1791 et du modèle consistorial défini par Napoléon Bonaparte en 1808. Voir sur le sujet : Sylvie-Anne GOLDBERG, *histoire juive de la France*, Paris : Albin Michel, 2023, 1088 p. ; sur les différentes acceptions du franco-judaïsme dans l'historiographie : Martine COHEN, « Les déclinaisons historiques du franco-judaïsme et ses critiques contemporaines. "Peut-on être un juif émancipé ?" (Emmanuel Levinas) », *Archives de sciences sociales des religions*, 2008, n°144.

<sup>2</sup> Terme proposé par Pierre SADRAN, *Le système administratif français*, Paris : LGDJ, coll. "Clefs", 1997, 160 p.

<sup>3</sup> Geneviève DREYFUS-ARMAND, « Des collections spécialisées pour l'histoire contemporaine : quelques fonds originaux de la BDIC », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2002 n° 4, p. 21-28.

Précisons ici la définition adoptée pour un « fonds particulier »<sup>4</sup>. En bibliothèque, un fonds est un regroupement qualitatif de livres qui peuvent avoir en commun leur rapport à un même thème, l'origine d'un même don ou exigeant certaines conditions de conservations spécifiques, comme des livres rares, précieux ou anciens. Ces derniers cas peuvent permettre en bibliothèque publique une patrimonialisation du fonds, comme le détermine le *Guide de gestion des documents patrimoniaux à l'attention des bibliothèques territoriales* publié par le ministère de la Culture en juin 2020. Le fonds particulier est ici une catégorie particulière, qui peut avoir un statut patrimonial ou non. En l'occurrence, dépendant d'un établissement privé, le fonds Théo Klein ne l'est pas. Au sein de ce format de fonds en bibliothèques, nous définirons ici un « fonds particulier » comme une collection de livres, intégrale ou partielle, issue de la bibliothèque privée d'un individu et conservée en tant que telle. Ce terme induit la conservation d'un don ou leg, de la part du propriétaire des livres ou d'un ayant-droit, au sein d'un fonds consacré à cette figure publique. La démarche de constitution de ce fonds à l'échelle de l'établissement le recevant implique également qu'une certaine valeur est attribuée à cette collection, en elle-même ou d'après la figure d'autorité d'où elle provient. Ce format de conservation d'une collection engage aujourd'hui les questions patrimoniales de livres anciens, précieux ou rares mais également le modèle de l'anthologie ou le rapport avec les services des archives.

## **Cadre de recherche**

Le fonds Théo Klein au sein de la bibliothèque et des archives du mahJ est un cas spécifique : il appartient à une bibliothèque spécialisée au sein d'un musée consacré au judaïsme.

L'objectif du musée est de faire vivre les arts et l'histoire du judaïsme mais également de valoriser les créations et recherches contemporaines<sup>5</sup>. Musée public créé en 1988, le mahJ bénéficie de l'appellation « Musée de France ». Sa création répond à un double objectif : relancer le projet du Musée d'Art Juif et pallier le manque d'un musée consacré aux cultures du judaïsme en France<sup>6</sup>. Installé à l'Hôtel Saint-Aignan dans le Marais à Paris, le

---

<sup>4</sup> Étant donné que la définition même est l'objet de réflexion et de recoupements dans la littérature scientifique, je présente ici celle que j'adopte. Les éléments réflexifs et la démarche de définition se trouvent pages 25, 26 et 27.

<sup>5</sup> Rubrique « Qu'est-ce que le mahJ ? », site web du mahJ : <https://www.mahJ.org/fr/decouvrir/quest-ce-que-le-mahJ>

<sup>6</sup> MahJ, *Projet scientifique et culturel du musée*, 2017, p. 11 : « le projet répondait à deux objectifs convergents : doter Paris d'un musée consacré aux cultures du judaïsme – à l'instar d'institutions de référence à New York ou Amsterdam — , et présenter des collections nationales remisées, pour l'essentiel, dans les réserves

musée a fait l'objet de dépôt d'œuvres et archives patrimoniales de la part de l'État et la Ville de la Paris. Sous le statut d'association selon la loi de 1901, le conseil d'administration réunit de façon tripartite l'État, la Ville de Paris et les institutions représentatives du judaïsme. Il est financé par l'État et la ville de Paris. Par souci de clarté et même si ces termes ne s'appliquent pas parfaitement à ce cas particulier, nous distinguerons par la suite « l'institution » mahJ, désignant l'ensemble des services du mahJ, et « l'établissement », c'est-à-dire la bibliothèques et les archives du mahJ.

Dans ce cadre, le rôle de la bibliothèque est autant d'accueillir, conseiller et accompagner les chercheurs que de fournir au musée un centre de documentation. De plus, en tant que bibliothèque spécialisée, elle répond à un public de niche qui a un objectif de recherche. Étant l'un des seuls centres de documentation sur ce sujet, elle tend vers une certaine exhaustivité.

Avec la mise en place d'une nouvelle politique de recherche, la salle de lecture et les documents ne sont pas accessibles librement. Un rendez-vous est nécessaire et l'accès passe par le musée. Faire connaître les collections et fonds entre dans cette démarche de recherche, puisqu'il s'agit d'interpeller un plus large public de chercheurs. Le fonds Théo Klein recense des ouvrages rares, anciens ou précieux. Il est donc l'une des ressources que l'établissement cherche à valoriser auprès d'un public de chercheurs.



Figure 1 : salle de consultation de la bibliothèque et des archives du mahJ

Le fonds est constitué de plusieurs dons consécutifs entre 1998 et 2008. Bien que l'établissement ait hérité de nombreux fonds de l'ancien Musée d'Art Juif, la création de la bibliothèque a exigé l'élaboration et l'organisation d'une nouvelle collection. Dans ce cadre, les dons successifs du président du tout jeune établissement ne sont pas anodins.

Pour mieux identifier le contenu de ce fonds et sa place au sein du mahJ, la figure de son donateur est essentielle. Je m'appuie ici sur les récits de sa vie qu'ont pu faire Théo Klein

---

du musée national du Moyen Âge depuis la Seconde Guerre mondiale (seuls certains objets médiévaux de la collection Strauss y étaient encore présentés après 1945). En effet, bien que la France compte la communauté juive la plus importante démographiquement après celles d'Israël et des États-Unis, seuls un modeste musée associatif – situé rue des Saules à Paris –, ainsi que le musée judéo-comtadin à Cavaillon étaient, jusqu'alors, en France, spécifiquement consacrés à ces cultures ». En ligne : [https://www.mahj.org/sites/default/files/2022-01/psc\\_du\\_mahj.pdf](https://www.mahj.org/sites/default/files/2022-01/psc_du_mahj.pdf)

et ses préfaciers<sup>7</sup> ainsi que les divers hommages qui lui ont été rendus<sup>8</sup>. De son nom complet Théodore Klein, Théo Klein naît en 1920 à Paris au sein d'une famille ashkénaze orthodoxe, d'autant plus attachée au Consistoire que son arrière grand-père était grand rabbin du Haut-Rhin avant que la région devienne allemande. Malgré son détachement du judaïsme religieux (auquel il préfère le terme de « croyant »), il porte un grand intérêt à la religion et à l'étude liturgique. Il termine ses études de droit en 1942 et rentre, par le biais du scoutisme juif, dans la clandestinité et la résistance dans le Tarn. Lorsque la guerre se termine, il commence à exercer en tant qu'avocat en France. Théo Klein est dès lors un personnage public en France, d'abord à la présidence de l'Union des Étudiants Juifs de France. Il est également vice-président puis président du CRIF durant les années 1980, lorsque l'organisation occupe le débat public. Il préside également l'association des Anciens de la Résistance Juive ainsi que le Centre communautaire de Paris. Il se présente comme l'une des figures du judaïsme libéral français. En tant qu'avocat, il a aidé des familles juives spoliées durant la guerre à reprendre leurs biens. Son cabinet Klein & Associés, fondé en 1978, s'est démarqué en proposant des services d'arbitrages internes et internationaux. Théo Klein est notamment membre de la Cour d'Arbitrage International de la Chambre de Commerce International (CCI/ICC). Il s'associe plus tard à Wolfgang Wenner pour créer le cabinet Klein Wenner<sup>9</sup>.



Figure 2 : Photographie de Théo Klein

Il est également un personnage public en Israël. Son cabinet était l'un des plus importants de Tel-Aviv dans les années 1970-1990. Il a notamment collaboré avec le nouvel État d'Israël à l'international, puisque le droit international était l'une de ses spécialités. Il s'est également exprimé publiquement sur le conflit israélo-palestinien, prônant l'entente entre les peuples<sup>10</sup>. Sa posture politique et communautaire en France tout comme en Israël font de lui une des figures emblématiques du judaïsme de la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle et du début

---

<sup>7</sup> Voir notamment Théo KLEIN, *Le Manifeste d'un juif libre*, Paris : Liana Levi, coll. « Liana Levi Opinion », 2002, 142 p. et Théo KLEIN, *Une manière d'être juif, conversations avec Jean Bothorel*, Paris : Fayard, coll. « Témoignages pour l'histoire », 2007, 271 p.

<sup>8</sup> Voir annexe n°1, « Hommage à Théo Klein », communiqué de presse du mahJ du 29 janvier 2020 ; *L'engagement comme religion, Hommage à Théo Klein*, conférence du Centre Communautaire de Paris, 30 mai 2010, en ligne sur Akadem.

<sup>9</sup> Rubrique « Notre histoire », site web du cabinet Klein-Wenner, <https://kleinwenner.eu>

<sup>10</sup> Voir par exemple le chapitre conclusif « Je crois en deux États souverains sur une terre commune », Théo KLEIN, *Le Manifeste... op. cit.*

du XXI<sup>e</sup>. L'hommage sur le site web de l'Élysée en témoigne<sup>11</sup>. Pour ses actes de résistance et son engagement tout au long de sa vie, il a reçu en France la distinction d'officier de la légion d'honneur.

Auprès de Jacques Chirac, Jack Lang et Claude-Gérard Marcus, il fonde le Musée d'Art et d'histoire du Judaïsme en 1988. Il en est vice-président de 1988 à 2001 puis président de 2001 à 2011. Il meurt le 28 janvier 2020 à Paris. Dans l'hommage que le mahJ lui adresse, il est décrit comme une « figure majeure de la communauté juive française et un éminent représentant du judaïsme libéral » ainsi qu'un « collectionneur et bibliophile »<sup>12</sup>. L'institution salue également l'ampleur de ses dons et son engagement pour doter le mahJ « d'une collection exceptionnelle et de tous les services d'un musée moderne »<sup>13</sup>. Le fonds qui porte son nom au sein de la bibliothèque hérite d'une collection remarquable de diversité et de rareté. Notons également qu'en dehors de ces dons de livres, Théo Klein a également doté le mahJ en archives de voyages en Palestine au XIX<sup>e</sup> siècle, mais aussi divers objets culturels exposés dans le musée ou conservés dans leurs archives. Le fonds de la bibliothèque a donc un jumeau au sein du service des archives, composé de photographies de Palestine à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.



Figure 3 : Réserve où est conservée une partie du fonds Théo Klein

Théo Klein a donné une quantité conséquente de photographies, de petits objets, souvent des cadeaux, mais également beaucoup de livres toujours en rapport avec le judaïsme. Sa carrière de juriste ne se ressent pas dans ses dons. Le fonds dans la bibliothèque est un fonds de livres précieux ou rares et de livres plus récents. Les bibliothécaires du mahJ évoquent d'abord l'ampleur de la collection de récits de voyages en Palestine du XIX<sup>e</sup> siècle, puis les ouvrages liturgiques, les études sur l'État d'Israël et finalement les études sur les Juifs d'Alsace. Quelques autres livres portant sur la littérature, les débats religieux contemporains, la Shoah et ses mémoires peuvent être mentionnés. Certains sont particulièrement

précieux, comme l'intégralité des tomes du premier dictionnaire d'hébreu moderne d'Éliézer

<sup>11</sup> Page « Décès de Théo Klein » sur le site web de l'Élysée : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/01/29/decès-de-theo-klein>

<sup>12</sup> Voir annexe n°1 : « Hommage à Théo Klein ».

<sup>13</sup> *Ibid.*

Ben Yehoudah, le *Thesaurus Totius Hebraicitatis et veteris et recentioris* dans son titre latin<sup>14</sup>, fixant les codes contemporains de la langue à partir de l'hébreu biblique. Sont également précieux des Talmud de Babylone en latin ou d'autres livres religieux anciens<sup>15</sup>. Une Bible hébraïque traduite en latin du xvi<sup>e</sup> siècle en est un exemple<sup>16</sup>. Certaines éditions originales de récits de voyages, comme *Le pays des croisades* de Jules Hoche<sup>17</sup>, ou *Le Voyage en Orient* de Gérard de Nerval<sup>18</sup>, sont également des livres de collectionneurs. D'autres livres sont plus récents, comme des recherches historiques ou des catalogues d'art raisonnés. Parmi les plus récents, certains comportent des dédicaces adressées à Théo Klein. Ainsi, entre livres anciens, livres précieux et rares, livres très récents et livres de valeur politique, religieuse, scientifique ou artistique, le fonds Théo Klein touche à plusieurs enjeux contemporains du monde du livre. Soulignons finalement que le fonds Théo Klein n'est pas classé thématiquement. En réserve III, les dons ont été catalogués et cotés dans leur ordre d'arrivée. Bien qu'une partie du fonds soit intégrée au reste de la collection en salle de consultation, l'autre partie est conservée en réserve. Cette partie de la collection n'est accessible que sur réservation pour le public, qui doit donc avoir connaissance de son existence.

## Bibliographie

Je m'appuie d'abord sur plusieurs études en bibliothéconomie. Les premières recherches pratiques sur les fonds particuliers en bibliothèques peuvent être datées des années 1970. C'est le cas de la recherche de Samuel Kerner sur le fonds Danon dans la bibliothèque de l'Institut national des Langues et Civilisations Orientales de 1977<sup>19</sup>. Ces recherches s'attachent à une spécificité d'un fonds, en l'occurrence les manuscrits hébreux dans le fonds Danon. La place du fonds dans son établissement n'est pas encore un enjeu. Depuis une vingtaine d'années, plusieurs études sur des fonds particuliers en bibliothèques sont menées dans un objectif premier de valorisation. Ces études récentes furent publiées dans le Bulletin

---

<sup>14</sup> Éliézer BEN YEHOUDAH, *Thesaurus totius hebraicitatis : et veteris et recentioris*, מלון הלשון העברית, הישנה, והחדשה, New York / London : Thomas Yoseloff, 1959, réédition, Rés III 250(0) à Rés III 250 (16).

<sup>15</sup> Notamment la *Biblia Hebraica*, Lipsiae Lipzig : IGI Breitfofii et soc, 2 vol., 1793, côte Rés III 246(1) et Rés III 246 (2).

<sup>16</sup> וכתובים, תורה, נביאים, וכתובים, ou *Lex, Prophetarum, Hagiographarum, Canonica, Veteris Testamenti Libri* : *Typographia Vaticana apostolica*, Vienne : Typis Joannis Ignatii Heyinger, 4 vol., 1592, côtes Rés III 163, Rés III 164, Rés III 244, Rés III 245.

<sup>17</sup> Jules HOCHÉ, *Le pays des croisades*, Paris : Librairie illustrée, 1938, 646 p., côte : Rés III 0004.

<sup>18</sup> Gérard de NERVAL, *Le Voyage en Orient*, Paris : Charpentier, 2 vol., 1851, côte Rés III 297(1) et Rés III 297(2).

<sup>19</sup> Samuel KERNER, « Les manuscrits hébreux du « Fonds Danon » de la Bibliothèque de l'Institut national des Langues et Civilisations Orientales », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1977, n° 7, p. 449-460.

des Bibliothèques de France, le BBF. Elles sont consultables en ligne<sup>20</sup>. Les articles et recherches les plus récents proviennent également du site Cairn<sup>21</sup> ainsi que du site de l'Enssib<sup>22</sup>. Notons par exemple les études sur les fonds André Antoine à la Bibliothèque nationale de France<sup>23</sup>, Blaise Cendrars à la Bibliothèque nationale Suisse<sup>24</sup> ou encore celui de Stendhal à la bibliothèque municipale de Grenoble<sup>25</sup>, dont l'objectif est d'exposer les intérêts de ces fonds pour des chercheurs. J'ai avant tout abordé ces publications comme des modèles méthodologiques d'analyse du fonds. Ils ne cherchent cependant pas à questionner le statut même de ces fonds particuliers et leur rôle au sein de leur institution. Je m'appuierai donc ici sur les textes officiels du ministère de la Culture<sup>26</sup>, les définitions de Bertrand Calenge dans *Conduire une politique documentaire*<sup>27</sup> et le mémoire de Cécile Röthlin, *Appréhender un fonds particulier : le fonds Ben Elek à la Bibliothèque interuniversitaire Lettres et sciences humaines à Lyon*, publié en 2005<sup>28</sup>. Leur démarche s'inscrit en sociologie mais également en bibliothéconomie. Ils interrogent la double problématique attachée aux fonds particuliers : d'une part, la cohérence de la collection donnée ; d'autre part, l'insertion d'une bibliothèque privée dans une bibliothèque publique<sup>29</sup>. Le double mouvement d'étude des enjeux internes d'un fonds et de son inscription dans l'établissement est donc relativement neuf. Cette étude s'y inscrit.

En bibliothéconomie, la bibliographie de référence comprend également des études sur les bibliothèques spécialisées, les réseaux de bibliothèques et l'identité des bibliothèques. Dans un premier temps, les recherches autour des bibliothèques spécialisées me permettent d'identifier des récurrences et des modes de fonctionnement commun. Il s'agissait ici de qualifier la bibliothèque et les archives du mahJ. Cependant, peu d'études sont disponibles sur la question. La revue *Documentation et Bibliothèques* a par exemple consacré un numéro dédié au « enjeux et défis de la bibliothèques spécialisées » en 1997. Véronique Prévét a

<sup>20</sup> Site du *Bulletin des bibliothèques de France*, <https://bbf.Enssib.fr/>

<sup>21</sup> Cairn, <https://www.cairn.info/>

<sup>22</sup> Site de l'Enssib : <https://www.Enssib.fr/>

<sup>23</sup> Manon BILLAUT, « Le cinéma d'Antoine dans le fonds André Antoine de la Bibliothèque nationale de France », *1895 Mille huit cent quatre-vingt-quinze*, 2015 n°75, p. 96-109.

<sup>24</sup> Sylvain PORTMANN, « Jean Epstein dans le fonds Blaise Cendrars de la Bibliothèque nationale suisse », *1895 Mille huit cent quatre-vingt-quinze*, 2016 n°78, p. 96-103.

<sup>25</sup> Yves JOCTEUR MONTROZIER, « Le fonds Stendhal de la bibliothèque municipale de Grenoble », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1997 n° 2, p. 22-27.

<sup>26</sup> *Le Code du patrimoine et le Guide de gestion des documents patrimoniaux...*, *op. cit.*

<sup>27</sup> Bertrand CALENGE, *Conduire une politique documentaire*, Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1999, 386 p.

<sup>28</sup> Cécile RÖTHLIN, *Appréhender un fonds particulier : le fonds Ben Elek à la Bibliothèque interuniversitaire Lettres et sciences humaines à Lyon*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèque, sous la direction de Dominique Varry, Villeurbanne : Enssib, 2005, 138 p.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 9 : « l'arrivée d'une telle collection relève d'une double problématique (premier temps : « quelle cohérence ? » ; second temps : « comment passe-t-on d'une bibliothèque privée à une bibliothèque publique ? ») ».

également travaillé sur les bibliothèques spécialisées en réseau, avec l'exemple des bibliothèques de mathématiques, en 1992<sup>30</sup>. Ces deux exemples illustrent non seulement le peu d'études mais également l'absence totale de ce sujet dans la bibliothéconomie récente. Dans ce cadre, je dois formuler des hypothèses à partir des premières conclusions des années 1990 en prenant en compte les évolutions potentielles notamment sur les enjeux numériques. En revanche, la collaboration et mutualisation entre bibliothèques ont plus récemment été traitées dans un ouvrage dirigé par Jérôme Pouchol<sup>31</sup>. Il me permet d'étudier le catalogue Rachel, commun entre les bibliothèques juives françaises. Finalement, des publications autour de l'identité de marque d'une bibliothèque me permettent d'étudier l'enjeu symbolique et identitaire d'un fonds particulier, ainsi que son intégration dans les politiques et démarches de l'institution. Sur cette question, je m'appuierai sur le travail collectif dirigé par Jean-Philippe Accart, *Personnaliser la bibliothèque, Construire une stratégie de marque et augmenter sa réputation*, publié en 2018<sup>32</sup>.

## Méthodologie

Ces références me permettent de construire une méthodologie résolument bibliothéconomique. La première partie de mon travail s'appuie sur des méthodes quantitatives et l'établissement d'un corpus. Ainsi, ma manière d'aborder les fonds en bibliothèque s'appuie sur plusieurs modèles, dont celui de Cécile Röthlin. Elle identifie trois étapes : l'élaboration d'échantillon à étudier, l'analyse à partir de recherches documentaires et enfin le recueil d'avis d'experts<sup>33</sup>. Dans le cas d'une recherche de master, ce dernier aspect pourrait exiger des ressources financières auxquelles je n'ai pas accès. De plus, mon rôle de chercheuse ici ne saurait comprendre des recommandations d'études pour le mahJ. Ce recueil d'avis d'experts permettrait cependant d'identifier tous les exemplaires rares, précieux ou anciens, ce qui serait particulièrement utile pour déterminer des politiques de valorisation pour le fonds Théo Klein. Étant donné que je ne suis pas spécialisée en histoire de l'art, en droit ou en histoire du livre, je ne peux pas non plus présenter une grille d'analyse en ce sens, ni même analyser moi-même les ouvrages. Je me concentrerai donc sur les deux premières

---

<sup>30</sup> Véronique PRÉVET, *Un réseau de bibliothèques spécialisées : le réseau des bibliothèques de mathématiques*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, sous la direction de Danièle Roger, Villeurbanne : Enssib, 1992, 105 p.

<sup>31</sup> Jérôme Pouchol (dir.), *Mutualiser les pratiques documentaires, les bibliothèques en réseau*, Villeurbanne : Presses de l'Enssib, coll. « La boîte à outils », 2019, 196 p.

<sup>32</sup> Jean-Philippe Accart (dir.), *Personnaliser la bibliothèque, Construire une stratégie de marque et augmenter sa réputation*, Villeurbanne : Presses de l'Enssib, coll. « La Boîte à outils », 2018, 192 p.

<sup>33</sup> Cécile RÖTHLIN, *Appréhender... op. cit.*, p.39.

étapes qu'établit Cécile Röthlin, soit une analyse thématique de corpus, avec le soutien de recherches documentaires.

Le choix de la sélection et l'élaboration du corpus a pour objet l'identification des principaux atouts du fonds, mais également la mise en forme d'une certaine typologie des ressources. Je me suis ici appuyée sur les modèles des études Manon Billaut<sup>34</sup>, celles d'Irene Lund et Sophie Collette<sup>35</sup> ainsi que celles de Mélanie Villenet-Hamel<sup>36</sup>.

J'ai commencé par me familiariser avec le fonds à travers plusieurs visites consacrées à la consultation d'ouvrages et de la réserve où est conservé le gros de la collection. Il ne s'agissait pas ici d'inventorier moi-même l'intégralité du catalogue du fonds mais d'identifier les thèmes et recenser les ouvrages notables. J'ai ici construit une grille d'analyse des ouvrages<sup>37</sup>. L'objectif premier était de concevoir un document à destination des chercheurs, qui comprendrait une présentation d'ouvrages remarquables. J'ai ainsi établi une banque de références non exhaustive mais qui se veut assez représentative des thèmes et du contenu du fonds<sup>38</sup>. Cependant, la tâche se révélait conséquente et relativement peu pertinente au vu de l'objet de cette recherche. Si j'ai conservé et mobilisé quelques-unes de ces grilles d'analyse, je n'ai pas poursuivi cet inventaire.

J'avais pensé initialement à répertorier et analyser les maisons d'éditions des ouvrages, ce qui s'est rapidement révélé non représentatif, sans intérêt particulier et chronophage. Les constats ne sont pas étonnants ni particulièrement dignes d'intérêt : il s'agit de maisons d'édition scientifique, des éditions religieuses ou des éditions de littérature générale du XIX<sup>e</sup> siècle.

Cette construction de corpus et étude du fonds ont permis d'abord de me familiariser avec le fonds, puis de constater les conditions de conservation et analyser les logiques de rangement. Il s'agissait de déterminer une politique documentaire de fonds. J'ai pu ainsi commencer à définir le fonds Théo Klein en tant que fonds particulier et par rapport à d'autres fonds en bibliothèque.

Pour les autres ouvrages présentés en salle de consultation, j'ai commencé par en faire l'inventaire à partir du catalogue en ligne Rachel, puisque ces ressources sont mêlées à toutes les autres dans les rayons. Il s'agissait des livres les plus récents, c'est-à-dire en l'occurrence publiés après les années 1930. Ceux qui sont antérieurs sont conservés en réserve<sup>39</sup>. A partir

---

<sup>34</sup> Manon BILLAUT, « Le cinéma. ... », *op. cit.*

<sup>35</sup> Irene LUND, Sophie COLLETTE, « Le père, ... », *op. cit.*

<sup>36</sup> Mélanie VILLENET-HAMEL, *Conservation... op. cit.*

<sup>37</sup> Voir annexe n°2, grille d'analyse d'ouvrages du corpus.

<sup>38</sup> Voir annexes n°3, 4 et 5 pour des exemples de grilles d'analyse complétées.

<sup>39</sup> Voir annexe n°6, liste des ouvrages dans la salle de consultation.

de cet inventaire, j'ai consulté les livres afin de déterminer s'ils comprenaient des annotations, si l'appartenance au fonds était mentionnée, mais également noter la côte à laquelle ils étaient enregistrés et rangés et ainsi que les thèmes abordés. Ceci permet de préciser l'ampleur et les thèmes généraux du fonds, la politique documentaire et la construction du fonds. J'ai également pu identifier des éléments du fonds dépassant le simple intérêt bibliographique et déterminant un intérêt historique pour le fonds.

Finalement, j'ai analysé la présence en ligne du mahJ et notamment du fonds Théo Klein. Les références méthodologiques sont donc d'abord celles de l'analyse de discours en histoire des mentalités, qui est ma formation initiale. Ici, mes premiers modèles théoriques d'analyse de discours sont les recherches de Dominique Kalifa autour de la presse, et tout particulièrement *L'encre et le sang : récits de crime et société à la Belle Epoque*<sup>40</sup>. Il y applique ici l'échelle d'analyse de Lasswell, à savoir « qui dit quoi, par quel canal, à qui, et avec quels effets »<sup>41</sup>. Ces méthodes me permettent d'analyser les écrits autour du fonds, notamment à propos de la place du fonds au sein de l'institution et par rapport aux autres fonds, de bibliothèques et d'archives. J'ai pu ainsi interroger les moyens de valorisation à travers le site web de l'établissement et le catalogue en ligne Rachel. Il s'agissait ici de déterminer la place du fonds au sein de son institution, sa catégorisation institutionnelle, les autres fonds auxquels il était assimilé et la politique numérique de valorisation de la bibliothèque et du musée pour leurs fonds.

Dans un second temps, j'ai adopté des méthodes qualitatives dans le but d'étudier les représentations et pratiques professionnelles des bibliothécaires par rapport aux fonds particuliers.

Ce fut d'abord informel. Au fur et à mesure de mes recherches, l'aide et les précisions du personnel du mahJ m'ont été très précieuses, notamment pour préciser la politique documentaire globale de la médiathèque. Mon expérience en stage au sein de cet établissement m'a aussi été très utile sur ces questions.

J'ai également mené trois entretiens. Ils portaient sur la gestion des fonds en bibliothèque, les démarches des bibliothécaires et étaient l'occasion de faire une rétrospective de leurs carrières et expériences professionnelles. Le choix de ne pas se concentrer sur les

---

<sup>40</sup> Dominique KALIFA, *L'encre et le sang : récits de crime et société à la Belle Epoque*, Paris : Fayard, 1995, 350 p.

<sup>41</sup> Harold D. LASSWELL, « Structure et fonction de la communication dans la société », in Francis BALLE, Jean G. PADIOLEAU (dir.), *Sociologie de l'information, textes fondamentaux*, Paris : Larousse, 1973, p. 31.

fonds particuliers tient à la nécessité d'envisager ces fonds dans les pratiques et politiques générales des institutions.

Deux de ces entretiens ont été faits au sein de la bibliothèque et des archives du mahJ. Le premier était avec Madame A.<sup>42</sup>, au mahJ depuis 2004 et qui a participé à la construction du fonds Théo Klein. Le second était avec Madame B., également au mahJ. Un dernier entretien a été mené à la bibliothèque et les archives de l'Alliance Israélite Universelle, auprès de Monsieur C. Cet entretien mérite une justification. Il résulte d'une démarche comparative entre deux fonds particuliers. Ceux-ci sont similaires, de même que leurs institutions sont semblables. Le second fonds est celui du grand rabbin Zadoc Kahn. Figure majeure du judaïsme de la Troisième République, il avait également un lien avec l'Alliance et sa bibliothèque. Par ailleurs, la bibliothèque et les archives du mahJ appartiennent à un réseau de bibliothèques dont l'Alliance est partie prenante, à savoir le Réseau européen des bibliothèques judaïca et hebraïca. Cette confrontation permet aussi d'identifier et caractériser les méthodes du mahJ dans le cadre d'un réseau de bibliothèques.

Ces entretiens se sont déroulés dans les salles de lecture des bibliothèques, à l'exception de l'un d'entre eux dont la seconde partie a été réalisée par téléphone. Ils ont été enregistrés et retranscrits.

## **Problématique**

Dans quelle mesure peut-on dire que les fonds particuliers tiennent une fonction symbolique et identitaire pour les bibliothèques auxquelles ils sont rattachés ?

## **Annonce de plan**

Un premier chapitre se concentrera sur la place ambivalente du fonds particulier au sein des collections de la bibliothèque. La définition même du fonds pose problème, puisqu'elle interroge la place d'une collection individuelle dans la collection raisonnée de la bibliothèque. Si les critères d'établissement d'un fonds particulier et les pratiques des bibliothécaires ne sont pas uniformes, l'objectif même de la construction en fonds dépend d'un postulat : la bibliothèque d'un individu peut être étudiée en tant que telle.

---

<sup>42</sup> Les noms ont été anonymisés.

Le second chapitre porte sur la place du fonds particulier au sein de son institution. Étant donné qu'ici cette inscription est double, le cas particulier du fonds Théo Klein est symbolique à plusieurs titres. Il participe à l'identité à la fois du musée et de la bibliothèque.

Le troisième chapitre interroge l'actualité du fonds particulier et les choix des professionnels autour de sa valorisation. Malgré les nouveaux usages informationnels liés au numérique et un certain militantisme des bibliothécaires, ces fonds restent « dormants », c'est-à-dire rarement mobilisés et travaillés.



## Chapitre 1

### La définition ambivalente des fonds particuliers : entre archives et collections

La place du fonds particulier au sein des collections raisonnées des bibliothèques résulte d'une méthodologie de construction du fonds par l'établissement. Le fonds Théo Klein mêle plusieurs types de documents : livres rares, précieux, anciens et livres plus récents voire contemporains. Ce fonds n'est pas uni et plusieurs thématiques peuvent être identifiées. Dans l'objectif de dégager des processus généraux ou similaires, nous comparerons avec le fonds du grand rabbin Zadoc Kahn à la bibliothèque de l'AIU, issu d'un large don du rabbin lui-même au tournant du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle<sup>43</sup>. A partir des observations et de cette comparaison, peut-on identifier une constante dans la démarche et la construction des fonds de personnalités juives historiques ?

#### 1 - Une définition initiale fondée sur un paradoxe

La construction d'un fonds particulier en bibliothèque exige d'abord d'adopter une définition et de délimiter une place au sein des collections raisonnées.

---

<sup>43</sup> Perrine SIMON-NAHUM, « Le fonds Zadoc Kahn : un Allemand chez les Français ? », in Jean-Philippe CHAUMONT, Monsieur C. (dir), *Zadoc Kahn. Un grand rabbin entre culture juive, affaire Dreyfus et laïcité*. Éditions de l'Éclat, coll. « Bibliothèque des Fondations », 2007, p. 121-133.

## Des collections privées au sein de collections raisonnées

Un fonds particulier est tout d'abord issu d'une collection privée dont la logique se distingue de la collection raisonnée en bibliothèque, comme le note Bertrand Calenge<sup>44</sup>.

D'une part, nous considérons que les observations de Bertrand Calenge et Cécile Röthlin établissant une distinction entre les logiques de collection des particuliers et des bibliothèques<sup>45</sup> se vérifient ici. Dès lors, doit-on parler ici d'abord de fonds d'ouvrages, de fonds nominatif, de collection particulière, de fonds de collectionneur ou, par abus de langage, de fonds d'archives ? Le fonds d'ouvrages serait un fonds concentrant son intérêt et sa valeur académique dans ses ressources, à travers des exemplaires rares, précieux ou anciens. Le fonds nominatif serait un fonds construit d'une figure publique, son histoire et ses actions. Le modèle de la collection particulière impliquerait un leg ou don conséquent et largement représentatif d'une bibliothèque individuelle mais également de la démarche de collection et non pas de documentation<sup>46</sup>. La différence avec le « fonds de collectionneur » tient à l'apport de la figure du collectionneur au fonds. Finalement, l'abus de langage « fonds d'archives »<sup>47</sup> permet d'invoquer l'intérêt scientifique que le fonds peut représenter en lui-même, à travers le geste de collection, celui du leg et celui du catalogage en bibliothèque. Le fonds Théo Klein semble cocher plusieurs cases, de plus amples observations au sein du corpus du fonds et de la construction du fonds permettront de préciser une définition et un statut.

Selon la terminologie de Bertrand Calenge, le fonds spécialisé est défini ainsi : le public destinataire dépasse le cadre de la commune ; le fonds est reconnu par les autres établissements ; la part de documents d'intérêt local est minoritaire ; le nombre de références est significatif dans le cadre de la production sur le ou les sujets ; le fonds est classé distinctement du reste des collections ; il continue à être alimenté<sup>48</sup>. Les trois premières conditions s'appliquent aux fonds particuliers, mais ce n'est pas le cas des dernières. Le fonds n'est pas alimenté régulièrement, voire pas du tout. Cécile Röthlin évoque le « caractère clos »<sup>49</sup> d'un fonds particulier. Elle précise également qu'il induit une démarche militante et

---

<sup>44</sup> Bertrand CALENGE, « Introduction », *Conduire... op. cit.*

<sup>45</sup> Cécile RÖTHLIN, *Appréhender... op. cit.*, p. 9 : « de prime abord, les collections particulières, réunies selon une démarche militante, quelque peu monomaniaque, s'opposent aux collections raisonnées des bibliothèques, constituées pour un public déterminé ».

<sup>46</sup> J'ajoute ici cette dénomination après avoir constaté que de nombreux livres ne sont pas coupés.

<sup>47</sup> Expression notamment employée dans le cadre de la diffusion de la presse ancienne numérisée sur la plateforme RetroNews.

<sup>48</sup> Bertrand CALENGE, *Conduire... op. cit.*, p. 161-192.

<sup>49</sup> Cécile RÖTHLIN, *Appréhender... op. cit.*, p. 24.

se présente comme « encyclopédique »<sup>50</sup>. J'ajouterai à ces définitions successives une distinction entre les fonds particuliers issus uniquement de bibliothèques personnelles, comme le fonds Puttemans<sup>51</sup>, le fonds Dutailly<sup>52</sup> ou en l'occurrence le fonds Théo Klein et les fonds construits autour d'une personnalité avec des ajouts externes aux dons ou legs originaux, comme le fonds André Antoine<sup>53</sup>.

Les professionnels des bibliothèques spécialisées juives adoptent plusieurs termes. Madame A. parle ainsi de « fonds nominatif », tandis que Monsieur C. ajoute les définitions de « fonds privé » et de « fonds spécialisé » pour englober l'ensemble des cas de figure au sein de l'Alliance. Le fonds Nahon à l'Alliance est donc également le « fonds spécialisé » sur la médecine hébraïque, tandis que le fonds Elie Nahmias est qualifié de « fonds privé » pour le distinguer des archives et fonds issus de l'Alliance Israélite Universelle.

### **Anthologie et collection privée**

La personnalité du donateur confère une valeur spécifique à la collection de livres. Cette valeur justifie la construction d'un fonds relativement indépendant des collections de la bibliothèque.

Il s'agit déjà de penser la collection donnée comme un ensemble qui représente une certaine unité. Le choix d'un ensemble de documents est soutenu par la logique d'un expert, un individu reconnu compétent dans le domaine donné. Nous pouvons ici parler d'une forme d'anthologie. Penser le fonds particulier en ces termes permet de penser Théo Klein comme un anthologiste et comme un prescripteur. La valeur de ce fonds résulte d'une logique subjective, contrairement à l'anthologie raisonnée que pourrait représenter une collection en bibliothèque. Accepter un don et le constituer en fonds particulier implique d'accepter l'entrée dans l'établissement d'un individu extérieur, un profane parmi les experts. Ce processus même comprend une valeur littéraire et historique. Postuler cette valeur permet d'interroger le capital symbolique d'un fonds.

---

<sup>50</sup> *Ibid*, p. 25.

<sup>51</sup> Irène LUND, Sophie COLLETTE, « Le père, le fils, esprits de l'architecture moderne – le fonds Puttemans aux archives et bibliothèque d'architecture de l'U.L.B. », *Clara*, Editions de la Faculté d'Architecture La Cambre Horta, 2020/1 n°7, p. 138-167.

<sup>52</sup> Mélanie VILLENET-HAMEL, *Conservation et valorisation de fonds disparate de collectionneur : l'exemple du fonds Dutailly à la médiathèque Les Silos (Chaumont)*, mémoire d'étude, diplôme de conservateur de bibliothèque, sous la direction de Delphine Quéreux-Sbaï, Villeurbanne : Enssib, 2004, 161 p.

<sup>53</sup> Manon BILLAUT, « Le cinéma d'Antoine... », *op. cit.*

Celle-ci justifie le contenu du fonds. Le prescripteur octroie l'unité au fonds, dans une certaine autonomie par rapport au reste des collections. Ce pouvoir est particulièrement visible dans les écarts à la politique documentaire. Monsieur C. a par exemple conservé les livres portant sur la magie et l'ésotérisme dans le don de la bibliothèque de Charles Mopsik. L'enjeu de l'unité du fonds prévaut sur la couverture de la politique documentaire.

Précisons finalement que l'appellation « bibliothèque de Théo Klein » est peut-être inexacte. Dans quelle mesure peut-on affirmer qu'il s'agit de sa bibliothèque ? Peter Heinrich von Wessenberg et Roger Massie posent cette question à propos du fonds particulier Johann Philipp von Wessenber-Ampringen à la BNU<sup>54</sup>. Dans le cadre du fonds Théo Klein, cette remarque renvoie à l'origine des documents et au véritable statut de prescripteur du donateur. Certains ouvrages pourraient avoir appartenu à son épouse. De même, il n'a pas choisi les livres qui lui ont été offerts et dédiés.

## 2 - Raisonner le subjectif : la difficile construction d'un fonds

La construction du fonds est significative du traitement et de la valeur qui lui sont accordés par la bibliothèque. Ce traitement répond à trois objectifs. D'une part, il permet d'identifier la collection au sein des autres collections de la bibliothèque. D'autre part, il permet d'unifier les pratiques autour de ce fonds, que ce soit en interne ou par les usagers. C'est pourquoi, finalement, il répond à un besoin de visibilité et de valorisation.

À ces fins, il faut intégrer un organe externe au système raisonné des collections. Une méthode est avancée dans les discours des bibliothécaires. Cependant, dans une bibliothèque spécialisée juive et au sein d'un musée, le « cas par cas » prévaut, selon l'expression de Madame B. Précisons que le critère du « cas par cas » ne peut en lui-même expliquer et justifier les pratiques des bibliothécaires. Nous chercherons donc à identifier les motivations des choix autour du fonds Théo Klein en confrontant les généralités aux exceptions, tout en gardant en mémoire que les pratiques ne sont pas formalisées.

---

<sup>54</sup> Peter Heinrich VON WESSENBERG et Roger MASSIE, « La bibliothèque de Johann Philipp von Wessenberg-Ampringen : un don fondateur de l'identité européenne de la Bnu », *La Revue de la BNU*, 2015-12 : « Enfin, dans quelle mesure est-ce Johann Philipp lui-même qui a choisi seul les livres qui figurent dans sa bibliothèque et dans quelle mesure ce choix a-t-il été guidé par les nombreux volumes de catalogues de livres que celle-ci contient ».

## Les critères préalables

La spécificité des fonds particuliers réside dans la superposition de critères à l'échelle du document aux critères liés à la figure du donateur.

À l'échelle du document, le premier est le respect de la politique documentaire. Celle de la bibliothèque et des archives du mahJ suit celle du musée : il s'agit de documenter à la fois l'histoire des communautés juives, celles des arts et l'actualité de la création artistique. Les bibliothécaires font alors une sélection. Ils se rendent chez le donateur, choisissent les livres puis décident ensemble d'un moment ultérieur pour venir recueillir les documents. Cette méthode est toujours adoptée aujourd'hui et représente un travail considérable pour l'équipe de la bibliothèque. Elle sous-entend un temps de déplacement mais aussi de vérification de chaque titre et exemplaire individuellement. Dans le cadre d'un fonds particulier, cette démarche est en elle-même originale. Elle implique de considérer dès le départ le document comme inséré dans l'anthologie que représente une collection privée. Ce premier filtre n'est pas unique au mahJ. L'Alliance prend la même précaution.

Le fonds Théo Klein illustre ces choix. L'ensemble de récits de voyage en Palestine au XIX<sup>e</sup> siècle en est un exemple, mais la meilleure illustration de cette conformité est dans l'absence d'autres documents. Le fonds Théo Klein, qui était avocat de profession, ne comprend aucun livre en rapport avec le droit. Il n'y a pas non plus de titres significatifs de son engagement auprès du CRIF ou de l'UEJF. Les ouvrages présents dans le fonds répondent directement à l'orientation de recherche du mahJ.

L'exemplaire peut aussi avoir une « valeur ajoutée », selon l'expression de Madame B.. C'est le cas du fonds Claudie Blamont, qui n'est pas officiellement un fonds particulier et qui comprend un ensemble d'ouvrages sur la généalogie juive. Les livres donnés ont été acceptés parce qu'ils sont particulièrement rares et parce que la donatrice était responsable du Cercle de généalogie juive, qui intervenait au mahJ. Souvent édités à compte d'auteur ou auto-édités, ces ouvrages ne bénéficient pas d'une large diffusion et ne sont pas systématiquement envoyés au dépôt légal. Cette « valeur ajoutée » est ici définie dans l'apport et la complémentarité aux collections. Elle se présente aussi sous la forme de marques d'appartenance dans le document. À l'Alliance, Monsieur C. résume ce critère ainsi : « si nous voyons une marque d'appartenance, une dédicace, on le garde quelque soit le nombre d'exemplaires déjà existants dans la collection. C'était mon critère fondamental de tri ». Il en est de même au mahJ. Le fonds Simone Veil en est exemple, puisqu'il comprend

un ensemble de témoignages dédiés à celle-ci. Le fonds Théo Klein compte également plusieurs exemplaires annotés.

Finalement, le dernier critère est celui de l'état du document. Peu développée dans les entretiens avec les bibliothèques, cette condition est cependant secondaire et subordonnée aux critères précédents.

Ces critères sont nécessaires à la sélection des dons mais ne sont pas suffisants pour créer un fonds particulier. La figure du donateur fait alors la différence. Selon Madame B., c'est ce qui permet au fonds « [de ne pas être] une addition de livres individuels, mais [...] l'ensemble de cette bibliothèque, ou en tout cas la partie qui correspond à nos thématiques ». Cependant, un certain flou règne cependant sur les critères qui font du donateur quelqu'un « qui [...] intéresse [le mahJ] ».

L'activité du donateur et la reconnaissance dont il jouit auprès de ses pairs sont déterminants. Madame B. le formule en ces termes : « Est-ce que c'est monsieur-tout-le-monde ou quelqu'un d'identifié, qui pour une raison ou pour une autre a un lien avec notre travail ? ». Autrement dit, est-ce une personne reconnue ou qui a des ressources significatives sur les sujets qu'aborde le mahJ ? Le donateur peut parfois être connu du grand public, comme c'est le cas pour Simone Veil. Cependant, les fonds particuliers du mahJ se concentrent plutôt sur des chercheurs et des spécialistes du judaïsme. Ceux-ci ont reçu leurs lettres de noblesse auprès de leurs pairs. C'est le cas du fonds Memmi, du fonds Flinker ou encore du fonds Klein. Au-delà de ces grandes lignes, le critère de l'identité du donateur reste relativement flou. Il en est de même à l'Alliance. Monsieur C. « revendique une différence qui n'est pas égalitaire. Au sujet de la collection d'un savant qui aujourd'hui a laissé un nom et a une certaine visibilité dans son domaine de spécialité, [il aura] tendance à garder le plus possible ». Pour résumer, nous reprendrons les termes de Madame B. : « c'est vraiment la personnalité du donateur et la valeur ou l'homogénéité du fonds qui déterminent ce choix ».

Le dernier critère pour la constitution d'un fonds est celui de la quantité, subordonné à la figure du donateur. Madame A. illustre ce dernier critère avec les dons de Jean-Jacques Wahl. S'ils répondent a priori aux critères de constitution d'un fonds particulier, une vingtaine de livres n'est pas suffisant pour créer un fonds particulier.

Ce traitement « au cas par cas » semble constitutif d'une bibliothèque spécialisée. Il résulte d'une activité de niche, au public restreint et avec peu de personnalités reconnues. Les bibliothécaires reviennent régulièrement sur cette posture et ces critères flous. Pour Monsieur C., « c'est très difficile d'avoir une série de critères très nets, chaque fois c'est contextuel », tandis que pour Madame B., « c'est vraiment du cas par cas ». Si le fonds particulier dépend d'un critère d'importance symbolique et historique, alors celui-ci est en grande partie contextuel et subjectif.

### **Le moment de construction du fonds**

Après la décision de constituer un fonds particulier, les bibliothécaires doivent le construire et l'intégrer à la collection de la bibliothèque. Ici, le fonds Théo Klein constitue une anomalie. Il s'agit du premier fonds particulier du mahJ.

La première étape est celle du catalogage des exemplaires. Il faut distinguer le fonds des autres collections, tout en y intégrant les exemplaires. Le fonds Théo Klein a d'abord été assigné à la réserve I, c'est-à-dire la réserve anonyme. Lors de sa constitution en fonds en 2007, il se voit attribuer une réserve propre.

La raison de ce catalogage initial est due aux modalités de réception des dons. La quantité de document était importante et résultait de plusieurs dons. Selon Madame A. , « c'était par vagues. Il donnait quatre cents livres d'un coup, plus tard quelques-uns, puis trente, et encore cent ». Les documents ont été catalogués « au fur et à mesure ». Les côtes ne sont pas thématiques mais dans l'ordre d'arrivée des documents. Ils se distinguaient des autres



Figure 4 : niveaux supérieurs d'une des trois armoires du fonds Théo Klein en réserve

collections parce qu'ils n'étaient pas en salle de lecture et comprennent un tampon d'appartenance. C'est pourquoi, lorsque le fonds est créé en 2007, il devient d'autant plus identifiable qu'il est associé à une réserve spécifique, la réserve III. Cette méthode

d'attribution d'une réserve spécifique s'est systématisée pour la création des fonds particuliers suivants. Ici, nous pouvons identifier une spécificité du mahJ.

Il en est de même à l'Alliance, bien que l'institution ne parle pas de réserve. Le fonds de référence ici, celui du grand rabbin Zadoc Kahn, est catalogué différemment des autres fonds. Tout comme le fonds Théo Klein, il n'est pas représentatif du traitement actuel des fonds particuliers à l'Alliance, puisque le traitement du fonds Zadoc Kahn est antérieur à la Grande Guerre. L'enjeu d'identification est toujours de mise mais les critères de cotation sont ceux du format et de la langue.

La seconde étape est concentrée sur la figure du donateur. L'intitulé est choisi au préalable par le donateur. Pour le mahJ, c'est une question d'hommage et de respect. L'appartenance au fonds est ensuite mentionnée dans les documents avec un tampon, créé spécialement à l'occasion.

La dernière étape est celle de publication du fonds. Nous entendons ici le moment d'annonce du fonds et de son ouverture au public. Au mahJ, ceci comprend la publication du nom du donateur dans le rapport d'activité du musée. Cette étape est également l'occasion des remerciements. Par ailleurs, l'annonce du fonds est faite par les outils numériques de l'institution, à savoir le site web et la newsletter. Le fonds Théo Klein n'a pas bénéficié de cette visibilité lors de sa création, puisque les pratiques numériques n'étaient pas répandues.

A l'image des critères de création d'un fonds particulier, les étapes de construction du fonds ne sont pas normalisées mais dessinent certaines habitudes. L'histoire du fonds Théo Klein explique en grande partie ce traitement particulier. Il est à la fois témoin de la mise en place progressive d'une norme et un contre-exemple pour les fonds particuliers suivants.

Les méthodes du mahJ correspondent tout de même aux trois caractéristiques des fonds particuliers qu'identifie Christian Herrmann dans le traitement des documents<sup>55</sup>. D'une part, le fonds est isolé des autres collections de la bibliothèque. D'autre part, les documents restent accessibles les uns indépendamment des autres. Finalement, le fonds est reconnaissable par sa dénomination.

---

<sup>55</sup> Christian HERRMANN, « Les Collections Historiques, Les Dons et Les Legs : L'Exemple de La Württembergische Landesbibliothek de Stuttgart », *La revue de la BNU*, 2015-12, p. 29.

## Accès et classification

Du catalogage dépend la place des documents dans les rayons de la bibliothèque. Les bibliothécaires du mahJ identifient trois situations. Dans un premier cas, les dons appartiennent aux collections de la bibliothèque. En tant que tels, ils sont mêlés aux autres documents dans les rayons. Dans un second cas, on reconnaît une spécificité et une unité au don, constitué en fonds. Il est alors rangé parallèlement aux autres collections. Pour Madame B., ce dernier cas est la configuration idéale pour un fonds particulier : « en général, il y a des dons pour lesquels on considère que c'est important de laisser tous les ouvrages ensemble, soit parce qu'ils sont thématiquement très homogènes, soit pour mettre en valeur le donateur. [...] Le stade supérieur, mais souvent ça va ensemble, c'est ceux auxquels on attribue une réserve particulière et qui portent le nom du donateur ». Le troisième cas de figure concerne le fonds Théo Klein, qui adopte ces deux logiques simultanément et « au cas par cas ». Une partie majoritaire du fonds est en réserve tandis qu'une autre partie est en salle de lecture. Selon Madame B. : « en parallèle, il y a des dons qui vont être éclatés. Chaque ouvrage sera identifié comme un don sur l'ouvrage et sur la fiche de l'exemplaire, mais ils seront placés à l'endroit de la thématique dans les collections. Physiquement, ils ne seront pas tous rassemblés ». Il s'agit néanmoins d'un cas minoritaire.

Plusieurs critères justifient de ranger une partie du fonds en réserve. Un premier enjeu de conservation explique cette partition. Ce critère est celui qui semble le plus évident aux bibliothécaires. Ils ne s'attardent pas sur la question et la résument à l'état du document et son statut rare, précieux ou ancien. Dans les faits, cette classification ne représente qu'une légère partition de rangement, puisque les documents sont accessibles selon les mêmes modalités qu'un autre document. L'utilisateur demande le document au bibliothécaire, qui lui procure. La distinction se fait dans l'énonciation de précautions d'utilisation.

Par ailleurs, au critère de la conservation s'ajoute celui des contraintes spatiales. Madame A. résume ces deux critères ainsi : « pour le choix du rangement, ça dépend de l'importance du fonds et de la place que nous avons en salle de lecture ». C'est pourquoi, par l'état des exemplaires et la quantité de documents, une partie du fonds Théo Klein est classée dans une réserve spécifique.

Les bibliothécaires expriment cependant un certain regret au sujet de cette classification. Elle apparaît comme un pis-aller. S'ils pouvaient le faire, ils préféreraient que l'ensemble de la collection soit accessible au même endroit et selon les mêmes modalités. Madame A. le justifie par la politique d'accueil : « nous sommes en accès libre : c'est plus intéressant d'aller au rayon "histoire des Juifs de Russie" et d'avoir le maximum de choix ». C'est pourquoi certaines exceptions sont faites, notamment avec le fonds Claudie Blamont. Celui-ci est rangé dans une armoire dédiée en salle de lecture. En théorie, selon Madame B., « ce type de fonds va en réserve ». Cependant, les usages fréquents des ouvrages sur la généalogie juive exigent qu'ils soient accessibles plus rapidement. Il s'agit ici d'une démarche volontaire de bibliothécaire, puisque Madame A. revendique ici un choix en dehors des habitudes de la bibliothèque : « c'est pourquoi je tenais *absolument* à ce que ça soit dans une armoire facilement accessible ».

Cette même démarche justifie que l'autre partie du fonds Théo Klein soit rangée en salle de lecture. Un critère « maison » est ajouté ici. Madame A. le formule ainsi : « dans l'idéal, nous mettons les ouvrages plus récents ou en multiples exemplaires en salle de lecture et ceux précieux et fragiles en réserve ». Ceci se vérifie dans une certaine mesure pour le fonds Théo Klein. De fait, les ouvrages en salle de lecture sont des ouvrages de recherche. Non seulement ils sont en rapport direct avec la documentation accessible en salle de lecture mais ils sont aussi récents, autrement dit publiés dans la seconde moitié du XXe siècle<sup>56</sup>. Par exemple, les documents du fonds Théo Klein portant sur Israël sont cotés 831, cote du mahJ relative aux études autour de la création et l'histoire d'Israël. De même, le fonds Théo Klein comprend une quantité importante de livres sur le judaïsme en Alsace. Ils représentent une documentation importante et correspondent à la spécialisation du musée, à savoir les Juifs de France. Ils sont donc accessibles en salle de lecture. Nous pourrions également citer les ouvrages autour du judaïsme français, ceux sur l'identité juive ou encore ceux autour de l'affaire Dreyfus.

De nombreuses exceptions sont cependant à noter dans le cadre du fonds Théo Klein. Certains ouvrages récents, ni précieux ni rares, sont rangés en réserve. Nous citerons ici le catalogue de Ziva Amishai Maisels, *Tapestries and Mosaics of Marc Chagall*

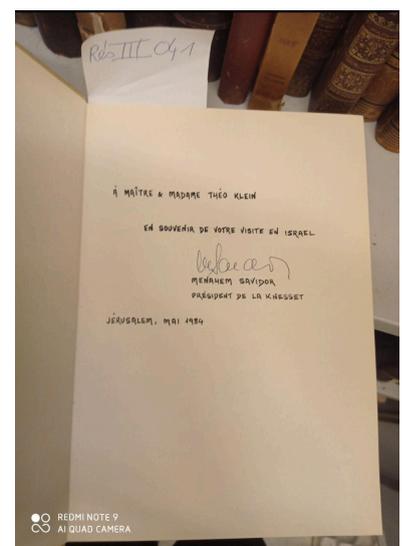


Figure 5 : Dédicace de Ménéhem Savidor

<sup>56</sup> Annexe 6 : liste d'ouvrages dans la salle de consultation.

at the Knesset, publié en 1973 et dont la côte est Rés III 041. Sa spécificité réside dans une dédicace du président de la Knesset Menahem Savidor : « à maître et madame Théo Klein, en souvenir de votre visite en Israël, [signature], Menahem Savidor, président de la Knesset, Jérusalem, mai 1984 »<sup>57</sup>. Si cette annotation confère une unicité à l'exemplaire, elle n'est cependant pas un critère déterminant puisque de nombreux ouvrages en salle de lecture comportent également des dédicaces ou annotations. C'est le cas par exemple de *100 000 Juifs à la mer* de Jacques Derogy, portant sur l'Exodus : « Pour Théo et Sophie, compagnons de la guerre de Kippour, avec mon affectueuse amitié, [signature], 28 oct 1973 »<sup>58</sup>. Il est dédicacé par l'auteur à Théo Klein et son épouse. Dès lors, chaque critère trouve une exception dans le fonds Théo Klein.

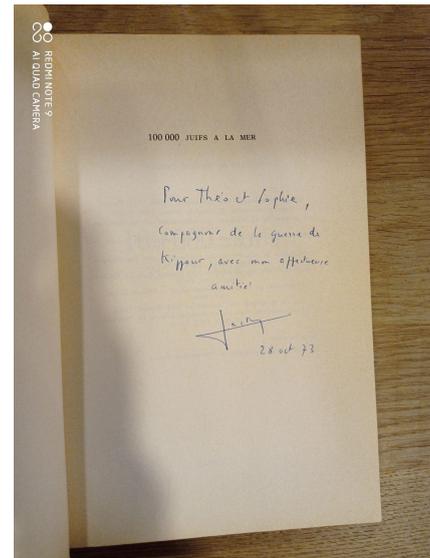


Figure 6 : Dédicace de Jacques Derogy

Ainsi, la configuration du fonds Théo Klein est loin d'être classique. Rappelons néanmoins que le fonds Théo Klein était le premier fonds particulier de l'institution. L'équipe restreinte d'une bibliothèque spécialisée ne peut reprendre aujourd'hui en profondeur un fonds aussi important. Les contraintes spatiales, de conservation et de personnel jouent ici un rôle déterminant.

Même s'il ne s'agit pas d'une caractéristique des bibliothèques spécialisées identifiée dans la bibliothéconomie existante, nous pourrions ici avancer que la démarche « au cas par cas » en est symptomatique.

### 3 - Des collections-archives pour les chercheurs ?

La destination envisagée du fonds particulier n'est pas uniquement documentaire. Le fait même de conserver la bibliothèque d'un individu dans son ensemble et de le distinguer du reste de la collection - ne serait-ce que dans la classification formelle - lui confère une valeur propre. L'exemplaire n'est alors plus seulement une source de documentation. Dans la

<sup>57</sup> Ziva AMISHAI MAISELS, *Tapestries and Mosaics of Marc Chagall at the Knesset*, New York : Tudor Publishing Company, 1973, côte : Rés III 041.

<sup>58</sup> Jacques DEROGY, *100 000 Juifs à la mer*, Paris : Stock, 1973, 249 p., côte : 831 DER.

lignée des recherches en histoire du livre, la matérialité du livre permet un nouveau regard sur l'exemplaire et sur la collection.

Cette hypothèse repose essentiellement sur des éléments de paratexte, comme par exemple des livres non coupés, des annotations ou des tampons de libraires. Ils induisent des usages distincts de la simple documentation. Ces gestes individuels pourraient éventuellement être qualifiés de formateurs d'archives. Si le fonds particulier n'est pas seulement un fonds de documentation, alors il pourrait être étudié en tant que source. Ce constat d'ambivalence permet à Monsieur C. d'expliquer que « pour [lui], il devient presque une archive, en tout cas un document rare ».

Parler en terme d'archive, même si ce terme n'est pas adapté, amène à interroger le rôle de la bibliothèque, les usages du fonds et les pratiques des professionnels.

### **Archive et matérialité du livre**

Dans ce cadre, un exemplaire au sein d'un fonds particulier peut partager certaines caractéristiques avec les archives.

Précisons que le fonds particulier se distingue des archives personnelles en bibliothèques, qui ne sont pas une collection de livres. Ces archives ont pu être étudiées en bibliothéconomie à travers leur place et leur traitement spécifique en bibliothèque. C'est notamment la démarche de Jean Guillemain avec les papiers de numismates<sup>59</sup> ou encore de Juliette Pinçon avec les archives des écrivains<sup>60</sup>. La même question de la place de l'individu se pose mais à travers des sources différentes. Les documents sont traités en tant qu'archives et ne sont pas intégrés aux collections de livres.

Que ce soit à propos de leur conservation, de leur valorisation auprès d'un nouveau public et des enjeux d'accessibilité spécifiques aux bibliothèques, les imprimés d'un fonds en bibliothèque peuvent appeler à des normes archivistiques. Nous adoptons ici la définition « d'archives » du code du Patrimoine, soit

---

<sup>59</sup> Jean GUILLEMAIN, *Un cas particulier d'archives privées, les papiers des numismates*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, sous la direction d'Annie Jacques, Villeurbanne : Enssib, 2003, 114 p.

<sup>60</sup> Juliette PINÇON, *Les archives des écrivains, leur place en bibliothèque*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, sous la direction de Françoise Michelizza, Villeurbanne : Enssib, 2017, 120 p.

« l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité »<sup>61</sup>.

Cette définition légale ne comprend pas le caractère spécifique des archives : leur unicité. C'est pourtant ce qui les distingue de la sérialité des imprimés. Cette précision de définition implique que périodiques ou autres imprimés ne peuvent constituer un fonds d'archives. En revanche, le geste qui rend une ressource unique, qui lui permet d'être qualifié d'archive dans une certaine mesure, peut constituer la démarche individuelle de collection.

Insistons cependant sur la différente qualification, notamment sur des questions légales. Les archives dépendent du code du patrimoine tandis que les bibliothèques, au sujet des documents qui pourraient être classés, s'en remettent à la loi sur les monuments historiques du 31 décembre 1913<sup>62</sup> ou sur des circulaires comme le *Guide de gestion des documents patrimoniaux à l'attention des bibliothèques territoriales*. La dénomination légale et les conditions liées à la définition distinguent fermement les deux notions.

La différence se manifeste dans le traitement des documents. Les archives sont inventoriées, les livres sont catalogués. Cette distinction essentielle que fait Madame B. permet de penser l'unicité du document au sein de la collection de la bibliothèque. La distinction entre la fiche d'ouvrage et la fiche d'exemplaire est ce qui permet d'interroger la matérialité du livre, comme le résume Madame B. : « dans une bibliothèque, il y a vraiment une différence entre un ouvrage de façon générique et l'exemplaire que va posséder la bibliothèque. Il peut posséder des qualités supplémentaires comme le fait d'être dédié, d'avoir des annotations ou encore d'être de telle édition ». C'est également la posture de Monsieur C. à l'Alliance : « pour moi, c'est le document qui compte, pas le fait qu'il soit telle ou telle forme de document. Le document, c'est le livre avec toutes ses paperolles et ses écritures ». Tout ce qui entoure le produit sériel renvoie dès lors à l'histoire individuelle du document, avec tout ce que ça peut impliquer de symbolique. Monsieur C. évoque « des traces "vivantes" de la personne qui possédait ce livre ». L'étude du document ne porte donc pas sur la production d'une archive. Il permet de penser l'ensemble des processus qui

---

<sup>61</sup> *Code du patrimoine*, article L. 211-1.

<sup>62</sup> Analyse de Albert POIROT, « Les archives dans les bibliothèques : logiques de service ou accidents de parcours ? », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2001, n° 2, p. 4-14.

identifient l'exemplaire, à travers ses anciens propriétaires et la valeur qui est attribuée au document.

C'est pourquoi les enjeux de conservation des exemplaires rejoignent ceux des archives. Selon Monsieur C., l'idéal serait de répertorier l'ensemble des annotations et papiers insérés dans les livres. Ceux-ci pourraient alors être insérés dans des fonds d'archives et indexés, puisqu'ils répondent à la définition d'archives et se distinguent de l'exemplaire. Cette double posture du bibliothécaire par rapport au document pourrait être identifiée comme une spécificité des bibliothèques spécialisées, comme le note Jean Guillemain à propos des bibliothécaires-archivistes des numismates<sup>63</sup>.

### **Des établissements entre le service d'archive et la bibliothèque**

La médiathèque du mahJ a récemment changé de dénomination, adoptant le nom « bibliothèque et archives du mahJ ». Ce fonctionnement en commun implique de penser le fonds Théo Klein non seulement au sein d'une bibliothèque mais également dans la proximité avec le service des archives.

Les archives au mahJ sont soit de fonds familiaux soit de fonds d'archives, en accord avec le projet scientifique et culturel du musée. La bibliothèque et les archives du musée n'en sont les dépositaires exclusifs que depuis cinq ans. Seules les archives patrimoniales sont gérées par le musée. C'est notamment le cas du fonds Dreyfus.

Regrouper les archives et la bibliothèque a plusieurs avantages. Pascaline Watier en recense trois<sup>64</sup>. Le premier est l'amplitude horaire permise par la mise en commun des ressources humaines, ce qui ne concerne pas le mahJ puisque les horaires sont inchangés<sup>65</sup>. Le second avantage est la facilitation de la consultation des documents et archives<sup>66</sup>. Le troisième est de permettre une valorisation et une animation culturelle communes<sup>67</sup>. Ces deux derniers points bénéficient autant aux collections de livres qu'aux archives au sein du mahJ, et impliquent ainsi des pratiques et une politique commune.

---

<sup>63</sup> Jean GUILLEMAIN, *Un cas particulier... op. cit.*, p. 6 : « Au sujet des recherches de fonds complémentaires, je prie le lecteur de bien vouloir se souvenir que dans les bibliothèques spécialisées, le travail du conservateur se rapproche davantage de celui du documentaliste que de celui du bibliothécaire, au sens où on l'entend actuellement ».

<sup>64</sup> Pascaline WATIER, « Pôle patrimoine bâti et écrit ou comment mutualiser des services d'archives, bibliothèque et animation du patrimoine tout en gardant une identité propre ? », *La Gazette des archives*, n°232, 2013-4, p. 103-110.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>66</sup> *Ibid.*

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 100.

Si celle-ci n'est pas explicitée au mahJ en dehors de la terminologie adoptée, elle est revendiquée à l'Alliance. Elle découle du statut des bibliothécaires mais également de celui de la bibliothèque et des archives. Ces dernières représentent l'atout identitaire majeur de l'institution, que ce soit en termes de consultations, d'image auprès des usagers ou d'inscription au sein de l'histoire de l'Alliance. C'est pourquoi, dans le travail des bibliothécaires, Monsieur C. affirme qu'il « n'y a pas de différence fondamentale ». Sans affirmer que les logiques sont identiques et que ce point de vue est généralisé dans la profession, il explique qu'à ses yeux, « initialement, nous faisons exactement le même métier : nous avons des objets pour la plupart issus d'une culture écrite et sur des supports papiers que nous devons décrire, conserver, valoriser ». Il résume ainsi les enjeux d'un service commun pour les livres et les archives. Ici, le statut de la bibliothèque de l'Alliance se distingue de celui de la bibliothèque du mahJ : la première est dépositaire des archives et de la documentation de son institution qui a un statut privé, contrairement à la seconde qui s'inscrit dans un musée qui a un double statut privé et public. Ainsi, le mahJ distingue fermement ses archives de sa collection de livres. Il suit ainsi le modèle de nombreuses bibliothèques de musée ou encore celui de bibliothèques municipales accueillant des archives, comme selon l'exemple de Pascaline Watier<sup>68</sup>.

Au-delà de cette proximité avec le service des archives, le fonds Théo Klein a un jumeau au sein du musée. Pour autant, le fonds Théo Klein n'est pas une « bibliothèque d'archive » telle que la définissent Véronique Bernardet et Sabine Souillard :

« Une bibliothèque d'archives départementales est une bibliothèque de conservation, de travail, d'étude et de recherche : en tant que telle, elle est patrimoniale, spécialisée et scientifique. C'est un secteur complémentaire des fonds archivistiques dont la particularité est d'être à la fois administrative et historique, héritage de ses missions d'abord cantonnées aux services préfectoraux, puis s'installant dans les services d'archives pour développer les collections historiques et locales. [...] À la différence des bibliothèques qui constituent des collections à vocation encyclopédique classées par sujet, les bibliothèques d'archives rassemblent des documents imprimés sur les thématiques des archives, mais pas de façon exhaustive, sauf au niveau local, en privilégiant les documents

---

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 106 : « réorganiser les magasins de la bibliothèque pour accueillir une partie de nos fonds, l'objectif étant de ne pas scinder les fonds d'archives et de la bibliothèque patrimoniale ».

de bon niveau scientifique. On classe les documents en magasin selon leur ordre d'arrivée, par format et non par sujet »<sup>69</sup>.

Cette dernière caractéristique se prête partiellement au fonds Théo Klein, de même que les thématiques similaires. C'est le cas des récits de voyage en Palestine, complémentaires au fonds de photographies en archives. En revanche, le fonds en bibliothèque dépasse la seule documentation autour d'un fonds photographique en archives, d'abord par son caractère encyclopédique puis par son histoire. L'exemple de La Contemporaine permet d'illustrer cette distinction : l'établissement réunit bibliothèque, archives et musée mais ne comprend aucun fonds particulier. L'ensemble des fonds sont des fonds d'archives, auxquels répondent les collections de la bibliothèque<sup>70</sup>. Au contraire, le fonds Théo Klein est à la fois intégré et distingué des collections.

### **Des fonds sources**

Si ces fonds ne sont pas des archives, les usages qui en sont faits se rapprochent d'études de sources. Comme le dit Madame A. , « c'est la bibliothèque de *monsieur Théo Klein*. Au même titre que la bibliothèque de Mme Simone Veil, c'est en soi un objet d'étude ». Représentatif de la formation intellectuelle du donateur, de son image publique ou de cercles de sociabilités, le fonds Théo Klein se prête particulièrement bien à des recherches. Plusieurs angles sont revendiqués par l'équipe du mahJ.

D'une part, ce fonds est représentatif de la « formation intellectuelle » de Théo Klein et de ce « à quoi il s'intéressait ». Le fonds particulier est abordé en tant que corpus à analyser. Il est alors possible pour un chercheur d'interroger la bibliothèque d'une personnalité majeure du judaïsme dans la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle. Monsieur C. cite à ce sujet les bibliothèques de Haïm Zafrani et Albert Memmi. Dans le cadre du fonds Théo Klein, ceci permet de renseigner ses références théoriques et politiques autour du judaïsme

---

<sup>69</sup> Véronique BERNARDET, Sabine SOUILLARD, « Les bibliothèques d'archives : des bibliothèques spécialisées, à la croisée des pratiques des centres de documentation et des bibliothèques publiques », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2011 n° 4, p. 22-25.

<sup>70</sup> Valérie TESNIÈRES, « La contemporaine. Bibliothèque, archives, musée des mondes contemporains », *histoire Politique*, 2020-41.

français. Un chercheur pourrait ici y voir les fondations intellectuelles des publications de Théo Klein, telles que *Une manière d'être juif*<sup>71</sup> ou encore *Le Manifeste d'un Juif libre*<sup>72</sup>.

Si ce corpus est assez exhaustif et représente l'ensemble de la vie du donateur, alors une étude biographique peut être envisagée. Cette exhaustivité est le critère *sine qua non* que propose Christian Hermann à ce sujet<sup>73</sup>. Le fonds Théo Klein répond à cette exigence, puisqu'il comprend un ensemble de documents publiés tout au long de sa vie et qu'il a acquis

à plusieurs époques. Sans rentrer dans les détails, nous mentionnerons ici les dédicaces et les lettres de libraires de livres anciens, datés et insérés dans les ouvrages<sup>74</sup>. Elles permettent de suivre l'acquisition par Théo Klein d'une grande partie des livres. De plus, les dédicaces ouvrent des études autour des réseaux de sociabilités. Ainsi, un chercheur pourrait étudier de potentielles évolutions intellectuelles et sociales de Théo Klein, de même que ses convictions politiques et religieuses.

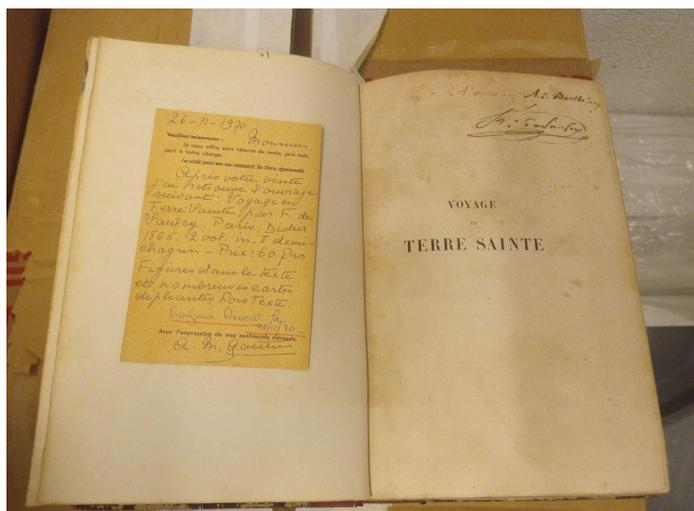


Figure 7 : Carte manuscrite d'un libraire dans un livre

Ce projet d'étude biographique est également revendiqué à l'Alliance. Monsieur C. exprime à ce sujet la nécessité de conserver l'ensemble d'un fonds de manière à « ne pas priver la recherche future de ce genre d'éléments ». Il y a ici un enjeu spécifique des fonds particuliers : ce statut même et les documents dans leur individualité pourraient être des traces du donateur. Pourtant, le mahJ tout comme l'Alliance évoquent ces recherches comme des potentialités. Aucune étude n'a encore été menée dans ce sens au sein de ces deux institutions.

D'autre part, en considérant le fonds comme un corpus, le fonds peut être une source thématique. Les récits de voyages en Palestine en sont un exemple. S'ils ne sont pas tous des

<sup>71</sup> Théo KLEIN, *Une manière d'être juif... op. cit.*

<sup>72</sup> Théo KLEIN, *Le Manifeste... op. cit.*

<sup>73</sup> Christian HERRMANN, « Les collections historiques... op. cit., p. 27-28 « ce legs présente donc la quasi-totalité de l'œuvre d'une vie. Il s'agit d'ailleurs là d'un critère important pour l'acceptation d'une collection d'œuvres d'une personne isolée. C'est seulement quand cette condition est remplie que la collection est suffisamment riche pour permettre l'étude historique de la personne ».

<sup>74</sup> Voir par exemple l'annexe 5 et la figure 7.

livres anciens, la majorité des documents sont des premières éditions. Ils sont également rares, en partie parce que les récits de voyage illustrés n'avaient pas tous vocation à être largement diffusés et étaient souvent publiés en peu d'exemplaires. Ils peuvent donc être des sources pour des études d'histoire du livre ou encore d'histoire des représentations, dans la mesure où ils véhiculent une certaine vision de la Palestine. Le fonds peut également être une source complémentaire à des études plus larges. Ce peut être le cas du scoutisme juif puisque celui-ci a une place importante dans la vie Théo Klein et qu'il est par conséquent documenté dans le fonds.

Finalement, au-delà de la figure du donateur, les documents du fonds sont des sources individuelles. Dans une démarche d'histoire du livre, Madame B. évoque cette possibilité en considérant « l'histoire personnelle [du livre], par la personne qui l'a écrit et après celle qui en a été le propriétaire ». La valeur du livre ne réside pas ici dans son contenu. Dans une démarche d'histoire culturelle, une monographie sur un titre pourrait être envisagée par sa diffusion et sa réception. Madame B. est la seule à en faire mention lors des entretiens, ce qui est peu étonnant de sa part puisqu'elle est spécialiste d'histoire du livre.

En effet, la personnalité des bibliothécaires influe particulièrement sur leurs pratiques et représentations des fonds particuliers. Il n'est pas anodin que Madame B. et Monsieur C. aient tous deux une formation d'historien.

Ils font eux-mêmes le lien avec leur manière d'aborder leurs missions de bibliothécaires. Jean Claude-Kuperminc affirme ainsi : « je pense que c'est lié à ma formation, ma personnalité, mes centres d'intérêts. Il ne faut pas se leurrer, la bibliothèque est le reflet des gens qui la font, qui la dirigent, qui l'animent ». Pour lui, cette expérience universitaire est déterminante en bibliothèque spécialisée. Non seulement elle permet de comprendre les besoins actuels des usagers, elle permet également d'envisager les potentielles recherches pour de futurs chercheurs. Les critères de choix lors du don ainsi que ceux lors de la construction en découlent directement. Il en est de même pour Madame B.. Elle affirme ainsi que sa posture par rapport aux documents s'inscrit dans une démarche d'historienne : « j'ai dit que [les livres n'étaient] pas une archive, mais pour autant ça peut être une source. J'encourage les recherches dans ce sens là - c'est aussi par ma formation d'historienne du livre ». Cette expérience académique l'a poussée de surcroît à mettre en place une politique de recherche au mahJ.

Cette formation est également mobilisée dans le cadre de leurs fonctions en bibliothèques. Madame B. a notamment écrit des articles pour le musée et pour des catalogues d'expositions, par exemple celui de l'exposition Hersh Fenster. De même, Monsieur C. intervient régulièrement à la radio et présente certaines ressources de la bibliothèque et des archives de l'Alliance. La spécificité de ces présentations réside dans la place accordée aux documents, qui deviennent des sources dans une brève démonstration historique. Monsieur C. a par exemple mobilisé les fonds de l'Alliance autour des Juifs d'Amérique du sud pour présenter Diego Schwartzman, un tennisman qui jouait à ce moment-là à Roland Garros.

Sans être des archives dans une définition stricte, les documents des fonds particuliers sont mobilisés par les bibliothécaires. Les usages qu'ils proposent rapprochent des documents de sources pour des recherches. La possibilité d'études monographiques ou biographiques constitue ainsi une justification pour la création d'un fonds spécifique.

### Conclusion du premier chapitre

Les fonds particuliers semblent initialement se définir en opposition aux autres collections et aux pratiques habituelles des bibliothécaires. L'exemple du fonds Théo Klein permet de préciser cette définition. C'est d'abord le cas à travers les pratiques des bibliothécaires, qui conçoivent le don comme la collection d'un individu qui doit être honorée et consultée en tant que telle. Ensuite, le fonds Théo Klein permet de mettre en lumière les usages qui sont destinés aux documents et au fonds en lui-même. Reflet de son donateur, un fonds particulier peut être un objet de recherche et une source pour plusieurs études.



## Chapitre 2

### Identité et histoire, les fonds particuliers comme marqueurs symboliques de leurs institutions et établissements

L'intrusion de l'individu dans la bibliothèque interroge les enjeux de prestige et de reconnaissance de l'institution. Dans quelle mesure peut-on caractériser un fonds particulier par la légitimité culturelle et symbolique<sup>75</sup> qui entoure la figure du donateur ? Dans le cadre d'une étude sur le fonds Théo Klein, des notions de sociologie permettent d'affiner la place de ce fonds au sein de son établissement. Il est ici question de « transfert de capital symbolique », ou « transfert de légitimité ». Je reprends les notions développées par Pierre Bourdieu. Il définit le capital symbolique comme

« n'importe quelle espèce de capital (économique, culturel, scolaire ou social) lorsqu'elle est perçue selon des catégories de perception, des principes de vision et de division, des systèmes de classement, des schèmes classificatoires, des schèmes cognitifs, qui sont, au moins pour une part, le produit de l'incorporation des structures objectives du champ considéré, c'est-à-dire de la structure de la distribution du capital dans le champ considéré. »<sup>76</sup>

Dans le cadre d'un fonds particulier et selon une analyse sociologique, ce capital symbolique serait la condition *sine qua non* de la fondation. Puisque le donateur est reconnu dans un ou plusieurs domaines, la sélection qu'il a opérée au sein de sa collection confère à celle-ci du prestige. Le leg ou don est alors précieux et prestigieux tout à la fois. Il s'agirait là

---

<sup>75</sup> Je reprends ici les notions développées par Pierre BOURDIEU, notamment dans *Raisons pratiques*, Paris : Seuil, 1994, 256 p.

<sup>76</sup> Pierre BOURDIEU, *Raisons... op. cit.*, p. 161.

d'un « transfert de capital symbolique ». Dès lors, ce fonds aurait également un rôle identitaire pour l'établissement, rôle hypothétique que proposait déjà Cécile Röthlin<sup>77</sup>. Il s'agit ici de l'image du mahJ mais aussi de la politique documentaire de la bibliothèque. Ceci implique que les dons successifs n'avaient pas pour premier objet de doter une jeune institution du judaïsme français, mais également de lui conférer le statut d'archiviste du judaïsme en France. Autrement dit, l'institution prend officieusement un rôle de conservation patrimoniale du judaïsme laïc français.

Cependant, la documentation manque sur la question du transfert de capital symbolique dans un cadre non-marchand et des bibliothèques. C'est pourquoi je m'appuierai ici sur les recherches en bibliothéconomie autour de la marque d'une bibliothèque. Jean-Philippe Accart définit cette notion comme « essentielle pour tout type d'institutions (privées, publiques, associatives) afin d'être connues, reconnues, [et reposant] sur un système de valeurs, d'intentions, de promesses vis-à-vis de l'extérieur »<sup>78</sup>. Autrement dit, la « marque » mahJ permet d'identifier l'institution et de la différencier des autres musées, bibliothèques et institutions, juives ou non. Ce cadre théorique permet d'analyser le fonds Théo Klein au sein d'un ensemble de représentations et de revendications identitaires.

## 1 - Des témoins de l'histoire de l'institution

Il convient dans un premier temps de déterminer les rapports entre Théo Klein et le mahJ en termes d'histoire de l'institution et de positionnements religieux, politiques, culturels et scientifiques.

### **Une institution laïque du judaïsme**

Le mahJ revendique une posture laïque. Il en va ici de son identité de marque. Celle-ci s'appuie sur six piliers selon les théories de marketing de Jean-Noël Kapferer : le reflet, la relation, la mentalisation, le physique et finalement sa personnalité et sa culture<sup>79</sup>.

---

<sup>77</sup> Cécile RÖTHLIN, *Appréhender... op. cit.*, p. 9 : « ces fonds particuliers contribuent à donner une âme à la bibliothèque et forger son identité ».

<sup>78</sup> Jean-Philippe ACCART (dir.), « Mode d'emploi », *Personnaliser la bibliothèque, Construire une stratégie de marque et augmenter sa réputation*, Villeurbanne : Presses de l'Esssib, coll. « La Boîte à outils », 2018, p. 9.

<sup>79</sup> Jean-Noël Kapferer, *Les marques, capital de l'entreprise : créer et développer des marques fortes*, 4<sup>e</sup> éd., Paris : Eyrolles/Éditions d'organisation, 2007, cité par Françoise Geoffroy-Bernard, « Construire une marque : la bibliothèque vue comme un "univers de confiance" », in *Personnaliser la bibliothèque... op. cit.*

Les deux derniers forment les fondements théoriques de la marque, c'est pourquoi nous nous concentrerons dans un premier temps sur leur manifestation au sein du mahJ. La personnalité se définit comme une « effigie réelle ou symbolique » et est dotée d'une « culture », c'est-à-dire d'un système de valeur revendiqué et attribué à l'entreprise.

Le mahJ revendique une vocation presque universelle d'éducation et d'accompagnement à la recherche et la création. Cette dimension globalisante est revendiquée sur le site web, outil « physique » de l'identité de marque. Le périmètre d'action du mahJ est défini par quatre objectifs :

« présenter les deux mille ans de vie des communautés juives de France et [de] les situer dans l'histoire générale du judaïsme ; [...] conserver, étudier, diffuser et mettre en valeur des collections muséographiques publiques ou privées, des fonds d'archives et de documentation se rapportant à l'art et à l'histoire des juifs ; [...] [d']organiser la diffusion et la rencontre de toutes formes d'expressions artistiques se rapportant à la culture juive dans sa diversité ; [...] concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation propres à faire connaître les cultures juives »<sup>80</sup>.

Paul Salmona, actuel directeur du mahJ, reprend en d'autres mots cette ambition dans le projet scientifique et culturel : « Il présente une riche collection sur les judaïsmes européens, maghrébins et levantins, avec pour vocation de retracer l'histoire des communautés juives à travers leurs différentes formes d'expression artistique, leur patrimoine culturel et leurs traditions »<sup>81</sup>. Les actions du mahJ ont donc pour objectif la documentation, la conservation et la pédagogie autour des communautés juives.

La religion en elle-même est absente. Les communautés juives sont comprises dans une dimension historique, culturelle et sociale. Cette posture se reflète dans le fonctionnement de l'institution. Certes, les représentants des institutions religieuses sont présents au conseil d'administration. En revanche, ils ne financent pas l'institution et collaborent au sein du conseil d'administration avec des pouvoirs publics. Étant donné que le mahJ ne dépend pas d'une autorité religieuse ou d'une communauté religieuse spécifique, il s'agit donc d'un musée laïc. En suivant les distinctions établies par Albert Memmi, le musée

---

<sup>80</sup> Rubrique « Qu'est-ce que le mahJ ? », site web du mahJ :

<https://www.mahJ.org/fr/decouvrir/quest-ce-que-le-mahJ>

<sup>81</sup> Paul SALMONA, « introduction », *Projet scientifique... op. cit.*, p. 8.

s'inscrit dans une conception laïque de l'expression de l'identité juive, la « judéité »<sup>82</sup>. Ce concept se distingue de celui de judaïcité, comprenant l'ensemble des communautés juives avec ou sans sentiment d'identité, et de celui du judaïsme, relevant de la pratique religieuse<sup>83</sup>. Ainsi, le statut du mahJ, sa politique et sa spécialisation le distinguent des autres institutions du judaïsme français. Il n'est pas une institution historique du franco-judaïsme comme l'Alliance Israélite Universelle. Il n'est pas non plus un organe religieux comme le Consistoire. Il n'a pas un objectif purement mémoriel et documentaire comme le Mémorial de la Shoah. Cette différenciation est essentielle à l'identité de marque. Ce contexte n'est pas anodin pour un don de la part de Théo Klein, qui a toujours revendiqué ne pas être « croyant »<sup>84</sup>.

Ce positionnement se manifeste dans la définition des publics. Le mahJ se veut le plus ouvert possible et ne limite pas l'accueil au seul public communautaire. Le président Paul Salmona affirme d'autant plus cette ouverture qu'elle devient nécessaire dans l'actualité politique et sociétale français :

« dans un contexte marqué par la résurgence d'une parole antisémite dans l'espace public et par l'apparition de formes nouvelles de terrorisme, le projet du mahJ est de faire connaître à tous les publics, néophytes ou familiers du judaïsme, l'inscription très ancienne des juifs dans la nation, la diversité de leurs cultures, l'originalité et l'universalité de leurs productions artistiques et intellectuelles. Musée public, « Musée de France », le mahJ doit être, plus que jamais, un musée pour tous les publics »<sup>85</sup>.

Ouverte au grand public, le mahJ est donc inscrit dans l'actualité séculaire. Il évolue autant dans une perspective historique pluriséculaire que dans un contexte contemporain appelant à une certaine mobilisation des acteurs communautaires. Institution-témoin de l'histoire des Juifs, le mahJ se présente comme la vitrine laïque du judaïsme français.

Précisons que le mahJ n'est pas la seule institution juive française à adopter cette démarche. Le Centre communautaire de Paris revendique également cette posture, ce qui n'est pas étonnant puisque les acteurs du mahJ en sont proches. Théo Klein en a été le

---

<sup>82</sup> Albert Memmi, *Portrait d'un juif, L'impasse*, Paris : Gallimard, 1962, 309 p.

<sup>83</sup> *Ibid.*

<sup>84</sup> Terme de Théo Klein, *Une manière d'être juif... op. cit.*

<sup>85</sup> Paul SALMONA, « introduction », *Projet scientifique... op. cit.*, p. 8.

premier président. Lors de l'hommage qui lui a été rendu le 30 mai 2010 au Centre<sup>86</sup>, des personnalités du judaïsme français proches du mahJ sont intervenues. L'exemple le plus frappant est Laurence Sigal, qui était directrice du mahJ à ce moment-là.

Cette exception permet de mettre en évidence les relations étroites qu'entretient le mahJ avec de nombreux acteurs du judaïsme français. Pour un musée laïc, il y a ici un enjeu de neutralité dans la représentation des différents acteurs. Autrement dit, l'aspect non-religieux implique, en théorie, de refuser tout parti-pris avec une communauté ou une autre. Le mahJ donne une égale visibilité aux acteurs des sociétés juives. C'est d'abord le cas à travers des réseaux professionnels, notamment avec le catalogue partagé Rachel entre sept bibliothèques et centres de documentations juifs français<sup>87</sup>. Nous pouvons également citer les réseaux de recherches en collaborations avec des universités, comme la chaire des mondes juifs contemporains de Paris 1 Panthéon Sorbonne ou encore la chaire d'histoire des Juifs à l'INALCO. Par ailleurs, cette inscription communautaire se manifeste dans l'activité culturelle de la bibliothèque et du musée. Les ateliers de généalogie organisés dans la salle de lecture et les expositions temporaires comme celles autour du bédéiste Joann Sfar en sont des illustrations. Ce dernier exemple permet de poser la question de la neutralité : Joann Sfar s'est engagé politiquement sur les réseaux sociaux pour la paix entre Israël et la Palestine contemporaine, appelant à la discussion et à une solution à deux Etats. Théo Klein, ancien président du mahJ, défendait également cette position. La posture de neutralité pourrait être ici remise en question, même si l'institution ne s'est pas exprimée. C'est pourquoi la laïcité est le premier critère de différenciation identitaire du mahJ, et non pas la neutralité.

Cette image de marque et cette identité revendiquée induisent une relation particulière avec les usagers du musée. L'image du musée renvoie à un certain imaginaire et conditionne les représentations. Énoncé dans le dossier consacré à l'imaginaire des bibliothèques dans *la Revue de la BNU*<sup>88</sup>, ce postulat se confirme ici. Le mahJ entretient cette relation, mobilisant trois piliers de l'image de marque : la « mentalisation », la « relation » et finalement le « reflet ». Le premier renvoie à la manière dont les utilisateurs conçoivent leur propre position et relation avec l'institution. Cette relation trouve son paroxysme dans le geste de don au mahJ. Les donateurs d'oeuvres ou de livres sont mentionnés sur le site internet et dans

---

<sup>86</sup> Raphy MARCIANO, « Introduction et Messages de R. S. Sirat et de N. de Rothschild », *L'engagement comme religion, Hommage à Théo Klein*, conférence du Centre communautaire de Paris, 30 mai 2010.

<sup>87</sup> La bibliothèque et les archives de l'AIU ; la bibliothèque Medem de la Maison de la culture yiddish ; la bibliothèque du Séminaire Israélite ; la bibliothèque et les archives du mahJ ; la bibliothèque Michèle Kahn ; l'Institut européen des musiques juives ; Akadem.

<sup>88</sup> Dossier « Bibliothèques et imaginaire », *La Revue de la BNU*, 2023-28.

le rapport d'activité du musée. Le statut « d'ami du mahJ », accompagné d'une carte, est fondé sur une terminologie significative : le lien devient interpersonnel. Il s'accompagne de reconnaissances supplémentaires qui mettent à l'honneur des individus et encouragent l'engagement auprès de l'institution, avec le terme de « grands donateurs »<sup>89</sup> ou encore de « donateurs exceptionnels »<sup>90</sup>. Ces derniers forment une courte liste et sont énumérés sur le site, dans la rubrique dédiée aux donateurs. Théo Klein en fait partie<sup>91</sup>. Le « reflet » du donateur type à l'extérieur, proposé à l'usager ou au potentiel donateur, se veut ici particulièrement valorisant et fondé sur une relation intime. Dominique Schnapper, présidente actuelle du mahJ, la renouvelle dans l'avant-propos du projet scientifique et culturel : « nous comptons sur la collaboration de tous les amis du mahJ pour nous aider dans cette transmission »<sup>92</sup>.

Apparaît ici un cercle vertueux. Les anciens donateurs entretiennent une relation avec l'institution. Cette relation bénéfique procure une image valorisante de l'institution et du don, provoquant ainsi de nouvelles adhésions. Ce cycle permet d'affirmer le positionnement identitaire et social de l'institution. David Allen Aaker y reconnaît les conditions la pertinence de la marque, autrement dit les conditions selon lesquelles le positionnement de la marque est véhiculé par les utilisateurs<sup>93</sup>. Notons finalement que ce choix identitaire constitue l'une des causes de la crise de croissance du mahJ, qui peine aujourd'hui à étendre ses sphères d'influences. La question est traitée dans le projet scientifique et culturel du musée et constitue l'une des épreuves actuelles de l'institution : « le mahJ est, aujourd'hui, confronté à une crise de croissance : ses espaces d'exposition temporaires sont insuffisants ; les locations d'espaces et le mécénat sont bridés par l'identité du musée »<sup>94</sup>. L'institution peine à attirer des mécènes extérieurs aux communautés juives.

---

<sup>89</sup> Rubrique « Donateurs d'oeuvres », site web du mahJ,

<https://www.mahJ.org/fr/soutenez-le-mahJ/donateurs-oeuvres>

<sup>90</sup> *Ibid.*, désignant les premiers donateurs et donateurs reconnus qui ont doté le mahJ dans ses premières années

<sup>91</sup> *Ibid.*, liste des donateurs exceptionnels : « Georges Aboucaya et sa famille, Max Amado et sa famille, Christian Boltanski, Anne Cabau, Lucie Citti-Ferreira-Alexandrovitch, les petits-enfants du capitaine Dreyfus, Théo Klein, Victor Klagsbald, Kyoko Lerner, Claire Maratier et la fondation Kikoïne, Claude-Gérard Marcus, Inna Nahmias et ses enfants en mémoire d'Élie Nahmias, Abel Rambert, Gilbert Schil, M. et Mme Jean Schulman, Dora Szafran ont contribué de façon décisive à la constitution de la collection par leurs généreuses donations ».

<sup>92</sup> Dominique SCHNAPPER, « Avant propos », *Projet scientifique... op. cit.*, p. 5.

<sup>93</sup> David Allen AAKER, *Brand portfolio strategy: creating relevance, differentiation, energy, leverage, and clarity*, Free Press, 2004, cité par Céline TOUITOU, « Qu'est-ce qui fait la valeur des bibliothèques ? Entre le public captif des BU et le public éloigné des BM, un continuum d'images et de représentations qui dessinent une marque », in *Personnaliser la bibliothèque... op. cit.*, p. 98.

<sup>94</sup> MahJ, « Chapitre 2 : poursuivre l'enrichissement des collections », *Projet de recherche... op. cit.*, p. 16.

## Un donateur-fondateur

Le fonds Théo Klein s'inscrit dans un double mouvement par rapport au mahJ. D'abord, il émane d'un des fondateurs de l'institution et d'un de ses présidents. Il participe à la mise en place identitaire de la bibliothèque et du musée. Ensuite, le fonds reflète les premiers objectifs du mahJ. Il répond à la nécessité de doter une jeune institution. Autrement dit, les thèmes et la personnalité du donateur sont en lien direct avec l'institution, dans une influence mutuelle. Cet enchevêtrement se manifeste à trois niveaux.

Théo Klein étant collectionneur, ce fonds est une collection qui participe au rayonnement scientifique du musée et de la bibliothèque. Ceci découle d'un double constat. D'une part, le fonds comporte des livres rares, anciens ou précieux. D'autre part, le fonds représente un ensemble de documentation sur les thématiques définies par la politique documentaire. Les titres portant sur le judaïsme alsacien en sont un exemple. Découlant initialement d'un intérêt personnel de Théo Klein, le don de ces livres permet de doter la bibliothèque de documents de référence sur la question. Le mahJ devient un lieu de référence pour quiconque a besoin de documentation sur le sujet. C'est ici tout l'enjeu de la collection. À l'Alliance, Monsieur C. résume cet enjeu ainsi : « notre objectif c'est qu'un chercheur se dise "un livre du début xx<sup>e</sup> siècle qui parle des Juifs de Hongrie, ça doit être à l'Alliance" ».

Théo Klein étant une figure communautaire importante, ce fonds a une valeur historique au sein de son institution. Rappelons ici que Théo Klein fut membre des Éclaireurs Israélites de France jusqu'en 1942, lorsqu'il passe à la résistance ; co-fondateur et président de l'Union des Etudiants Juifs de France entre 1945 et 1950 ; vice-président du CRIF entre 1970 et 1973, puis président 1983 et 1989 ; vice-président du mahJ entre 1988 et 2001, puis président entre 2001 et 2011<sup>95</sup>. Son engagement purement laïc s'est également manifesté à la présidence du Centre communautaire de Paris. Raphy Marciano, président du Centre lors de l'hommage à Théo Klein, définit cette posture ainsi : une « culture du débat, de la rencontre, de la vérité de la vie ensemble »<sup>96</sup>. Le fait même que sa page de présentation sur Akadem<sup>97</sup> se concentre sur son engagement communautaire, au détriment de sa carrière d'avocat, montre la place qu'il avait au sein du judaïsme français. Théo Klein a également publié plusieurs

---

<sup>95</sup> Théo KLEIN, *Une manière d'être juif... op. cit.*

<sup>96</sup> Raphy MARCIANO, « Introduction ... op. cit.

<sup>97</sup> Page web dédiée à Théo Klein sur le site Akadem, <https://akadem.org/author/theo-klein>

livres sur le judaïsme et la judéité. Il a aussi co-écrit *L’Affaire du Carmel d’Auschwitz*<sup>98</sup>. Présents dans le fonds, ces ouvrages permettent d’interroger la rémanence du franco-judaïsme et l’identité juive en France, ouvrant notamment des questions anthropologiques.

Ainsi, un président qui se définit en différenciation des « juifs religieux »<sup>99</sup> et qui fait don d’un ensemble de livres sur l’identité juive participe ainsi à la création identitaire du jeune mahJ. À propos de dons à la Württembergische Landesbibliothek de Stuttgart, Christian Herrmann évoque un « sens des responsabilités envers la vie culturelle de leur pays »<sup>100</sup>. Ici, l’inscription communautaire de Théo Klein permet de formuler la même hypothèse. En effet, pourquoi donner au mahJ et non pas à d’autres institutions dont il a été membre ? Théo Klein vit entre la France et Israël. Ses cabinets à Paris et Tel-Aviv font partie des plus influents. Par exemple, à la fin des années 1990, pourquoi ne pas doter l’Etat d’Israël alors que celui-ci est engagé dans une démarche d’archivage et de légitimation du récit de son histoire ? Madame A. ajoute ici l’hypothèse d’une proximité, une affinité propre, que Théo Klein pouvait avoir auprès de l’institution.

Cet attachement à l’institution est réciproque. Le don d’un président et cofondateur renvoie à l’histoire de l’institution. Madame B. exprime le caractère exceptionnel du fonds ainsi : « pour Théo Klein, c’est encore particulier puisque c’est l’un des fondateurs du musée. Le lien est encore plus évident et plus fort. Quelque part, il est beaucoup plus profond, puisque sans lui on peut dire que le musée n’aurait pas été tel qu’il est aujourd’hui. Il s’est énormément investi pour que le musée existe et en a été le président pendant de nombreuses années ». En effet, les dons de Théo Klein ont été répartis durant les années d’affirmation de la jeune institution, dans les années 1990 et 2000. Le don en lui-même peut donc être considéré comme fondateur de l’institution. Ce même constat est formulé par Christian Hermann, qui évoque « de dons considérables qui n’en ont pas seulement augmenté les fonds, mais ont véritablement été constitutifs de leur identité »<sup>101</sup>. D’autres fonds à la bibliothèque et archives du mahJ correspondent à cette définition au sein du musée, comme le fonds Victor

---

<sup>98</sup> Théo KLEIN, *L’affaire du Carmel d’Auschwitz*, Paris : Jacques Bertoin, 1991, 273 p.

<sup>99</sup> Théo KLEIN, *Une manière d’être juif... op. cit.*

<sup>100</sup> Christian HERRMANN, « Les collections historiques... », *op. cit.*, p. 22 : « Certaines personnes privées donnèrent au 19<sup>e</sup> siècle, moins par loyauté envers la maison souveraine que par sens des responsabilités envers la vie culturelle de leur pays, d’importantes collections à la Landesbibliothek de Stuttgart ».

<sup>101</sup> Christian HERRMANN, « Les collections historiques... », *op. cit.*, p. 21 : « Mais dans le cas de la Württembergische Landesbibliothek, on trouve aussi des exemples de dons considérables qui n’en ont pas seulement augmenté les fonds, mais ont véritablement été constitutifs de leur identité. » [...] « Le duc Carl Eugen de Wurtemberg (1728-1793) n’est pas seulement le fondateur, en 1765, de la Bibliothèque publique ducale, ancêtre de la Württembergische Landesbibliothek actuelle, mais il offrit de grandes parties de sa bibliothèque personnelle ainsi que la collection acquise par son bibliothécaire Joseph Uriot pour constituer le socle de la nouvelle institution ».

Klagsbald. Egalement co-fondateur du mahJ, figure importante de l'ancien Musée d'art juif, père de l'ancienne directrice Laurence Sigal, il était historien de l'art et collectionneur. Dès lors, le mahJ, archiviste du judaïsme et des arts juifs en France, comprend également des fonds particuliers qui illustrent son histoire.

Finalement, Théo Klein étant particulièrement engagé politiquement, le fonds ne s'inscrit à la « culture »<sup>102</sup> du musée que dans une certaine mesure. Les revendications de neutralité de l'institution se heurtent aux convictions personnelles de son président. En effet, Théo Klein s'est exprimé à de multiples reprises sur le conflit israélo-palestinien. Trois publications s'illustrent et sont présentes dans le fonds : *Israël aux quatre vents du ciel*<sup>103</sup>, *Une manière d'être juif*<sup>104</sup>, *Le manifeste d'un Juif libre*<sup>105</sup>. Le premier est une déclaration d'amour à Israël. Théo Klein a également rédigé plusieurs lois pour Israël et l'a représenté à l'étranger pour des accords commerciaux, par exemple en Côte d'Ivoire<sup>106</sup>. En 1967, lors de la guerre de Six Jours, il est appelé à la tête du Comité de coordination des organisations juives de France, « dans un élan de solidarité pour peuple israélien et de Tsahal »<sup>107</sup>. Le second et le troisième livre sont des manifestes où il affirme toutes ses positions politiques, humaines et religieuses. Sous la forme d'une credo, il affirme par exemple: « Je crois qu'on peut être sereinement et français et israélien [...] Je crois à la nécessité de clarifier aujourd'hui les causes des affrontements, de tous les affrontements / Je crois en deux États souverains sur une terre commune »<sup>108</sup>. Il s'est également exprimé contre les critères de la nationalité juive en Israël ou encore sur la place des rabbins dans la société israélienne et au sein de la politique. Défenseur d'une solution à deux Etats, il s'inscrit également dans des réseaux israéliens de contestations et de dialogue avec les Palestiniens. La fascination de Théo Klein pour la terre israélo-palestinienne est particulièrement sensible dans le fonds. Elle se manifeste par l'ensemble des récits de voyage en Palestine du XIXe siècle ainsi que dans les essais critiques sur la situation politique actuelle, dont ses publications.

En revanche, le mahJ ne s'exprime pas sur ces questions de manière aussi tranchée. Dans une volonté de neutralité, l'institution choisit d'explicitier les positions de son président sans montrer de marque d'adhésion. Il est ici représentatif qu'à l'occasion d'un débat avec

---

<sup>102</sup> Telle que définie par David Allen AAKER, *Brand portfolio strategy... op. cit.*

<sup>103</sup> Théo KLEIN, *Israël aux quatre vents du ciel*, Jean-Claude Lattès, 1991.

<sup>104</sup> Théo KLEIN, *Une manière d'être juif... op. cit.*

<sup>105</sup> Théo KLEIN, *Le manifeste d'un juif libre... op. cit.*

<sup>106</sup> Théo KLEIN, *Une manière d'être juif... op. cit.*

<sup>107</sup> expression de Théo Klein, *ibid.*

<sup>108</sup> *Ibid.*

Alain Finkielkraut et alors que Théo Klein était encore président, ce dernier est présenté dans la communication de l'institution avec un certain recul : « il incarne pour certains la voie de la modération et une certaine idée de l'intégration des Juifs au sein de la République »<sup>109</sup>. La précaution « pour certains » illustre parfaitement la posture du mahJ, institution qui doit présenter son propre président sans parti-pris. Toutefois, en considérant que la fonction de président est avant-tout représentative et honorifique, nous pouvons supposer que les positions politiques revendiquées de celui-ci influent sur l'image de l'institution.

Compte-tenu du contexte des dons et de la construction en fonds, le fonds Théo Klein prend une dimension historique au sein du mahJ. Cependant, contrairement à l'Alliance, la bibliothèque et les archives du mahJ n'ont pas vocation à recevoir les archives de leur institution. Le fonds est un marqueur de son histoire mais ne la documente pas.

De plus, le fonds participe au rayonnement de la bibliothèque et du mahJ. Que l'institution soit associée à cette figure peut dès lors être associée à un transfert de capital symbolique : le fonds Théo Klein confère un prestige certain à l'institution. L'équipe du mahJ affirme cette dimension symbolique, notamment à travers le rayonnement du musée : « Cela participe à la renommée du musée comme un objet de la collection dans une moindre mesure ».

## 2 - Le fonds particulier comme ciment de l'identité de la bibliothèque spécialisée

Le fonds particulier, bien qu'ayant une histoire avec l'institution, est avant tout un fonds de bibliothèque. Son image de marque de l'établissement dépend essentiellement de l'institution à laquelle elle appartient. Cette subordination n'empêche cependant pas un fonctionnement en relative autonomie. Les fonds particuliers peuvent alors être des moyens de différenciation. Dans quelle mesure participent-ils à l'affirmation d'une identité propre ?

---

<sup>109</sup> Page web d'annonce de la rencontre entre Théo Klein et Alain Finkielkraut du 12 juin 2008 : <https://www.mahJ.org/fr/programme/theo-klein-et-alain-finkielkraut-367>

## Une bibliothèque spécialisée dans un musée

Le rattachement de la bibliothèque et des archives au mahJ implique un fonctionnement particulier. Cette subordination se décline sous quatre aspects.

D'une part, la bibliothèque répond aux besoins du musée. Comme le formule Madame A. , « les livres sont liés et forment un faisceau par rapport aux expositions. De manière générale, nous acquérons en fonction des thématiques des expositions ». La documentation est prévue en accord avec la programmation du musée. Celle-ci est évidemment destinée aux usagers de la bibliothèques. Cependant, dans le cas d'une bibliothèque de musée, la documentation s'adresse également aux services internes du mahJ. Dès lors, comme l'explique Madame A. , « la bibliothèque sert d'instrument de travail en amont pour les conservateurs qui préparent une exposition ». De plus, l'établissement collabore avec d'autres services du mahJ, comme celui de la médiation ou celui de l'auditorium. Pour Madame B., cette inscription dans un musée se manifeste aussi par un travail de recherche et de publication en interne.

D'autre part, la bibliothèque est une chambre d'échos du musée. C'est particulièrement sensible dans la communication, notamment la newsletter. Celle-ci met en avant la complémentarité d'établissement avec les événements du musée. Une rubrique y est dédiée, « approfondir les découvertes du programme ». Le « programme » est ici celui du mahJ dans son ensemble. Cette rubrique peut porter sur une exposition interne à la bibliothèque, comme c'était le cas avec les oeuvres de Joseph Dadoune<sup>110</sup>. Elle permet également de mettre en avant les acquisitions de la bibliothèque pensées en complémentarité avec le musée<sup>111</sup> ou encore de valoriser des documents à l'occasion d'une actualité du musée<sup>112</sup>.

---

<sup>110</sup> Annexe 7 : *Newsletter*, mai 2023, « Approfondir les découvertes du programme » : « L'exposition consacrée à Joseph Dadoune, qui se déploie dans trois espaces du musée, dont une vitrine dans la bibliothèque, est aussi l'occasion de se plonger dans ses réalisations précédentes, à travers la monographie qui vient de paraître et des catalogues d'expositions ».

<sup>111</sup> Annexe 8 : *Newsletter*, décembre de 2023, « Approfondir les découvertes du programme », : « En écho à l'exposition de la donation Pierre de Gigord, qui rassemble des photographies exceptionnelles de Salonique au tournant du siècle, la bibliothèque a enrichi son fonds d'ouvrages récents qui permettent, à travers le témoignage et le théâtre, d'approfondir l'histoire des juifs de Salonique ».

<sup>112</sup> Annexe 9 : *Newsletter*, mars 2024, « Approfondir les découvertes du programme » : « L'exposition "Nouvelles venues" offre l'occasion de découvrir, à partir du 4 avril, les parcours personnels et artistiques de Sonia Steinsapir et Charlotte Henschel, à travers une partie de leurs œuvres et de leurs archives ».

Par ailleurs, les actions de la bibliothèque peuvent se répercuter sur le musée. Selon Monique Dumont, il s'agit d'une des caractéristiques des bibliothèques spécialisées<sup>113</sup>. Dans le cas de la bibliothèque et des archives du mahJ, cette caractéristique se vérifie dans le rapport aux archives et aux donateurs d'archives. L'institution a récemment décidé de confier l'ensemble des archives, à part les fonds patrimoniaux, à l'établissement, ce qui implique que celui-ci devient l'interlocuteur privilégié des donateurs. Autrement dit, la bibliothèque et les archives sont un service du mahJ. Leurs actions se répercutent sur l'institution et répondent à une division interne des tâches.

La relation aux donateurs et usagers est le quatrième volet de la place particulière de la bibliothèque au sein de son institution. Si, en théorie, ces pratiques devraient diverger entre les visiteurs du musée et les usagers de la bibliothèque, ils partagent les mêmes motivations et un rapport similaire à l'institution. Comme le note Madame B., « nous sommes dans un musée [...] qui a la particularité d'avoir un public qui a un lien très fort avec l'établissement. [...] C'est un lieu qui a une dimension symbolique très forte pour beaucoup de personnes ». Ceci résulte de la dimension laïque du musée, qui a la particularité d'être un musée juif destiné à un grand public. A l'image de Théo Klein, de nombreux donateurs retrouvent au mahJ un lieu où ils retrouvent des racines juives sans être croyants ou pratiquants. Dès lors, selon Madame B., « les personnes qui vont faire un don à la bibliothèque font donc un don au Musée d'art et d'histoire du judaïsme ». Il n'y a pas de distinction. L'identité de la bibliothèque se manifeste essentiellement dans son appartenance au mahJ. La conclusion de Jean-Philippe Accart à propos de l'enjeu de la création d'une marque se vérifie ici : « une marque permet de construire un univers de confiance pour l'ensemble des acteurs d'un même "marché", soit un ensemble de relations d'offre et de demande. Elle apparaît comme un "signe de ralliement" qui va les fédérer dans une perception cohérente »<sup>114</sup>. Le don à la bibliothèque devient un pont pour rapprocher le donateur de l'institution. Il ne s'agit pas ici d'un don de « responsabilité », comme le notait Hermann, mais d'une volonté de rejoindre la communauté des « donateurs du mahJ ». Madame B. le conçoit comme une posture générale, particulière à l'institution du mahJ et non pas uniquement à la bibliothèque : « selon mon expérience, il y a toujours cette volonté de créer un lien avec le musée et de participer à la collection du musée ». Se trouve ici un pilier de l'identité de marque du mahJ, celui de la «

---

<sup>113</sup> Monique DUMONT, « La bibliothèque spécialisée : expertise et actions à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle », *Documentation et bibliothèques*, 1997-43, n°2, p. 58.

<sup>114</sup> Jean-Philippe ACCART, « Memento », *Personnaliser la bibliothèque... op. cit.*, p. 166.

relation »<sup>115</sup> avec le public. Elle est fondée sur la confiance et le statut de « donateur » conféré par le mahJ.

Cette relation est entretenue par la bibliothèque et se réfléchit dans les démarches professionnelles des bibliothécaires. Pour Madame A. , un des enjeu de la création d'un fonds particulier Théo Klein était de « faire vivre et d'honorer la personne ». Madame B. parle également « d'hommage ». Toutes deux insistent sur les remerciements. Cette relation aux donateurs peut être rapprochée du « marketing relationnel » ou « one-to-one » en bibliothèque tels que définis par Françoise Geoffroy-Bernard. Cette posture du mahJ se vérifie au sein de la bibliothèque. La newsletter reprend la terminologie des « amis du mahJ » et en appelle à une collaboration entre l'établissement et les usagers : « soutenez le mahJ / je fais un don / j'adhère aux amis ».<sup>116</sup> La proximité avec le mahJ et ses services est fondée sur la confiance et les relations inter-personnelles.

Ainsi, la bibliothèque est avant-tout un service du mahJ. En tant qu'établissement, c'est son identité de marque.

### **Le fonds particulier, pilier de l'identité de la bibliothèque ?**

La bibliothèque manifeste cependant une identité propre pour laquelle les fonds particuliers sont des outils de taille.

La bibliothèque du musée n'a pas de nom propre, à part son titre de « bibliothèque et archives du mahJ ». Comme le note Albane Lejeune, « élément visible par tous, sa dénomination inscrit la bibliothèque dans un cadre symbolique : elle fait référence(s) par rapport au contexte ou aux intentions qui ont prévalu à son choix »<sup>117</sup>. Cependant, la bibliothèque du mahJ ne peut pas se résumer à sa fonction documentaire en interne. Comme l'écrivait Léopold Sédar-Senghor, « il suffit de nommer la chose pour qu'apparaisse le sens sous le signe »<sup>118</sup>. C'est d'autant plus le cas pour une bibliothèque inscrite dans un musée et qui n'est pas attachée à un individu. Les fonds particuliers apportent ici une dénomination. Ils

---

<sup>115</sup> Selon la définition par David Allen AAKER, *Brand portfolio strategy... op. cit.*

<sup>116</sup> Annexes 7, 8 et 9 : textes à la fin des newsletter.

<sup>117</sup> Albane LEJEUNE, « Le nom de votre bibliothèque se démarque-t-il ? Dénomination des bibliothèques territoriales et notion de marque », *Personnaliser la bibliothèque... op. cit.*, p. 47.

<sup>118</sup> cité par Albane LEJEUNE, « Le nom de votre bibliothèque... op. cit.

accordent à leurs institutions des saints patrons. Madame B. compare ce rôle à celui des noms des bibliothèques municipales, renvoyant à des individus respectés et renommés.

Le nom renvoie à un individu et à certaines représentations. Albane Lejeune précise d'abord la dimension mémorielle du nom : « dans la pratique, la fonction de commémoration est la plus influente, devant les fonctions de localisation puis de communication »<sup>119</sup>. Dans le cas du mahJ, Madame B. identifie deux avantages supplémentaires à la présence des fonds particuliers dans l'identité de la bibliothèque.

D'une part, selon elle, ces fonds permettent « de montrer que nous ne sommes pas seulement une somme d'ouvrages sur telle et telle thématique mais qu'il y a aussi justement des sous-fonds, des collections spécifiées, qui ont un sens et une résonance par rapport aux thématiques du fonds ». Dès lors, un fonds particulier peut faire office d'un « produit d'appel ». J'entends ici « produit d'appel » selon la définition de Coline Blanpain, Isabelle Eleuche et Enrica Harranger, qui appliquent cette notion à la bibliothéconomie : un élément de la bibliothèque dont une des fonctions est d'attirer des usagers<sup>120</sup>. En l'occurrence, il ne s'agirait pas d'un Learning Lab ou d'autres « espaces innovants », comme le présentent les auteurs de l'article, mais du fonds en lui-même. Il y a là un enjeu de différenciation avec les autres bibliothèques spécialisées.

D'autre part, à l'image du musée, la bibliothèque bénéficie également d'un transfert de capital symbolique : « le fait que le fonds soit identifié, avec un nom, est une valeur ajoutée ». Cette valeur se répercute sur les documents du fonds et l'ensemble de la collection. Albane Lejeune identifie ici un outils de valeur symbolique : « marque d'identité de la bibliothèque, révélateur symbolique de la politique qui l'a porté, le nom véhicule des valeurs que les décideurs ont, consciemment ou non, promues »<sup>121</sup>. La bibliothèque bénéficie alors du prestige d'un fonds particulier. Nous pouvons donc qualifier les fonds particuliers de « produits à forte valeur ajoutée », tels que les définit Michèle Gauthier. Il s'agit selon elle d'une stratégie essentielle à l'identification et la vie d'une bibliothèque spécialisée, d'autant plus au sein d'un musée<sup>122</sup>. La bibliothèque du mahJ n'est pas uniquement assujettie à

---

<sup>119</sup> Albane LEJEUNE, « Le nom de votre bibliothèque... *op. cit.*, p. 50.

<sup>120</sup> Termes de Coline BLANPAIN, Isabelle ELEUCHE, Enrica HARRANGER, « Espaces innovants et collaborations pédagogiques : les nouveaux contours de la bibliothèque ? », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2018-16.

<sup>121</sup> Albane LEJEUNE, « Le nom de votre bibliothèque... *op. cit.*, p. 50.

<sup>122</sup> Michèle GAUTHIER, « Quand les restrictions budgétaires font éclater la bibliothèque », *Documentations et bibliothèques*, 1997-43, n°2, p. 91.

l'institution. Les fonds particuliers sont un outil de rayonnement qui lui permet de se différencier des autres établissements et institutions.

Ainsi, le fonds particulier Théo Klein participe au capital symbolique propre à la bibliothèque. Cette identité est à nuancer, dans la mesure où la bibliothèque est un service du mahJ et que cette subordination n'est pas remise en question. C'est pourquoi l'enjeu de l'unicité de la bibliothèque dépasse les murs de l'Hôtel Saint Aignan. Elle se différencie des autres établissements et institutions.

### **Le fonds particulier, un emblème de la bibliothèque de recherche du mahJ**

La bibliothèque et les archives du mahJ ont récemment mis en place une politique de recherche. Alors que l'établissement suivait la politique d'accueil « grand public » du musée, il concentre aujourd'hui les pratiques des usagers autour de la recherche. Le fonds particulier se prête particulièrement aux usages des chercheurs.

Cette politique de recherche n'est pas nouvelle au sein du mahJ. Il s'agit de la formalisation de pratiques que la bibliothèque et les archives adoptent depuis la création du mahJ. Le meilleur exemple est le fonds de chercheurs mis en place par Isabelle Pleskoff, la première responsable de la médiathèque du mahJ. Celui-ci rassemble plusieurs tirés-à-part, des articles de chercheurs publiés indépendamment<sup>123</sup>. Les dons de la famille Blumenkranz en sont un exemple parlant. Offerts par les enfants du chercheur Bernard Blumenkranz, ces documents pourraient être rassemblés en fonds particulier mais sont rassemblés dans un fonds dédié à la recherche. L'existence même de ce fonds de recherche montre la volonté de la bibliothèque d'entretenir un lien privilégié avec l'université et les recherches académiques. Aujourd'hui, cette proximité au monde de la recherche se manifeste par une résidence de chercheurs au sein du musée<sup>124</sup>. Pour Madame B., il s'agit là du fonctionnement classique des bibliothèques au sein du musée : celles-ci se destinent à un public spécialisé, à l'image de leurs fonds.

Le premier enjeu de la politique de recherche est la modification de la politique d'accueil. L'accès à la bibliothèque est désormais sur rendez-vous. Comme l'avance Madame

---

<sup>123</sup> *Ibid.*

<sup>124</sup> Annonce de la résidence au mahJ de Laura Hobson Faure, professeur des universités et titulaire de la chaire des mondes juifs contemporains à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, sur le site du CHS : <https://histoire-sociale.cnrs.fr/residence-de-laura-hobson-faure-au-mahj/>

B., le public destinataire n'est pas uniquement un public de chercheurs universitaires. La bibliothèque et les archives se destinent à quiconque mène des recherches. Ceci comprend le besoin de documentation pour des recherches généalogiques mais également en vue de la réalisation d'un documentaire ou d'une œuvre nécessitant un cadre historique spécifique. Les fonds particuliers comprenant de nombreux titres de documentation sont ici particulièrement mobilisés. Nous pouvons supposer que, pour un anthropologue travaillant sur l'identité juive, les livres du fonds Albert Memmi sont auréolés d'une valeur symbolique d'autant plus vive qu'il est le chercheur de référence en la matière. Il peut en être de même pour le fonds Théo Klein à propos des livres portant sur l'Israël contemporain.

Madame B., à l'origine de cette réforme, explique « [qu'il] s'agit d'être en lien avec tout un réseau de chercheurs travaillant sur les thématiques du musée, pour qu'il y ait une circulation entre ces chercheurs qui nourrissent la réflexion du musée et autour du musée ». Ces réseaux de recherche représentent un enjeu de visibilité pour la bibliothèque et les archives, mais également pour le musée. Michèle Gauthier parle ici de la nécessité de « sortir de la bibliothèque »<sup>125</sup>. Si elle applique cette notion à la présence de la bibliothèque au sein du musée, nous pouvons ici l'étendre au-delà des murs de l'Hôtel Saint Aignan. Autrement dit, la bibliothèque et les archives du mahJ construisent à l'aide de la politique de recherche une réputation et un prestige qui ne dépend pas strictement du musée. Madame A. fait ainsi une distinction entre les chercheurs et les visiteurs du musée qui entrent dans la salle de lecture par curiosité : « la demande est majoritairement spécifique maintenant, sauf les demandes faites par les visiteurs du musée (qui ne sont pas venus pour la bibliothèque, donc) et qui ont souvent une demande d'ouvrages généraux sur le judaïsme ».

Le second enjeu de la politique de recherche est celui de la redéfinition de la politique documentaire. Celle-ci accompagne la redéfinition du public. L'objectif est que les usagers viennent pour utiliser les ressources de la bibliothèque et pas pour trouver un lieu de travail personnel. Madame B. revendique cette posture et cette redirection vers le document : « nous ne demandons aucun justificatif, mais il reste l'idée que les gens viennent parce qu'ils veulent utiliser nos ressources. Ce n'est pas seulement pour aller dans un lieu et travailler, mais précisément parce qu'ils sont intéressés par nos fonds ». Cette démarche s'explique d'autant plus pour les fonds comprenant des ouvrages rares, anciens ou précieux. Il en est de même

---

<sup>125</sup> expression de Michèle GAUTHIER, « Quand les restrictions budgétaires... *op. cit.*, p. 92 : « Finalement, et il s'agit sans doute de l'avenue la plus prometteuse, la Médiathèque peut apporter une expertise de gestion de l'information à tous les niveaux de l'institution. Autrement dit, sortir de la bibliothèque ».

pour des ouvrages coûteux qui ne sont pas accessibles facilement en dehors d'une bibliothèque. Selon Madame A. , la bibliothèque s'aligne sur le projet scientifique et culturel du mahJ : « nous nous fixons sur la ligne d'acquisition initiée par le directeur qui veut d'abord développer ce qui touche aux Juifs de France ». L'équipe de la bibliothèque et des archives a donc notamment réduit les fonds « qui vont vieillir ». Aujourd'hui, il s'agit surtout du journalisme et des revues. L'équipe n'accepte pas non plus de romans, sauf rares exception. Ce choix précédait cependant la création d'une politique de recherche.

Les fonds particuliers correspondent bien aux enjeux de la politique de recherche. Plus que d'autres fonds, ils répondent à plusieurs titres aux besoins des chercheurs : fonds documentaires, fonds précieux et fragiles à la conservation nécessaire, fonds sources, anthologie significative d'experts dans leurs domaines.

Dès lors, la politique de recherche confère une image de la bibliothèque et aux archives relativement distincte du musée. Emilie Barthet identifie trois pôles constitutifs de l'image : la notoriété, l'identité et l'attractivité. Les collections du mahJ et les efforts de visibilité répondent en partie à ces pôles. Seul l'enjeu de l'identité est ici à nuancer, à nouveau parce que la politique documentaire de la bibliothèque s'inscrit dans le projet scientifique et culturel du musée.

### 3 - Les bibliothèques spécialisées du judaïsme : fonds particuliers et réseaux parallèles du patrimoine

La bibliothèque du mahJ a un statut particulier à plus d'un titre. Bibliothèque spécialisée au sein d'un musée, elle s'inscrit aussi dans une histoire et des représentations spécifiques liées au judaïsme. L'histoire des sociétés juives en France est celle de communautés minoritaires qui ont fonctionné plus ou moins en parallèle des institutions françaises non-juives. À l'occasion d'un mémoire de recherche à Paris 1 Panthéon Sorbonne, j'avais étudié l'immigration juive russe en France entre 1881 et 1914. A travers la philanthropie et les réseaux d'accueil et d'aide, avec l'appui des recherches notamment de Céline Leglaive-Perani<sup>126</sup>, j'en concluais que les communautés juives françaises prennent durant la Belle Epoque la responsabilité de leurs « coreligionnaires ». Ces aides

<sup>126</sup> Céline LEGLAIVE-PERANI, « le CBIP et les Juifs russes immigrés », *Archives Juives*, 2011-44, p. 21.

communautaires fonctionnent alors en parallèle des pouvoirs publics. Aujourd'hui et dans le contexte des bibliothèques spécialisées juives, un constat similaire peut être formulé, celui d'un fonctionnement spécifique « en interne » et celui de fonds parallèles au patrimoine et au dépôt légal.

Précisons rapidement que le terme « patrimoine » n'est pas à prendre ici au sens juridique strict, puisque les bibliothèques juives françaises ne bénéficient pas de cette appellation pour leurs fonds particuliers. Le *Code du Patrimoine* le définit comme « l'ensemble des biens, immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique »<sup>127</sup>. Cette définition est assez large pour comprendre également des documents qui n'ont pas le statut juridique, le traitement spécifique et l'aide financière. C'est pourquoi, ici, le critère patrimonial pour les documents est l'intérêt « historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique » qu'ils peuvent représenter. Si je parle de patrimoine parallèle, c'est pour signifier que les établissements ici étudiés n'ont pas le statut de bibliothèques patrimoniales.

### **Enjeux d'une bibliothèque du judaïsme**

La spécialité même du judaïsme est un positionnement stratégique de la bibliothèque. En termes non issues du marketing, l'identité de la bibliothèque s'inscrit dans un champ de recherche de niche et en différenciation d'autres établissements spécialisés. Bien que son fonctionnement même partage certaines caractéristiques de bibliothèque dans un musée ou d'une bibliothèque spécialisée, sa spécialisation l'amène à s'en détourner.

Nous avons déjà déterminé plusieurs spécificités des bibliothèques spécialisées : des petites équipes composées de bibliothécaires experts, au public majoritairement expert également, destiné à la recherche, au besoin de visibilité vital et finalement à la notion identitaire nécessaire et revendiquée. Monsieur C. y ajoute deux particularités des bibliothèques spécialisées. D'une part, le facteur « collection » impose des usages différents. Le directeur de la bibliothèque et des archives de l'Alliance compare son lieu avec la BnF où les ouvrages concernant le judaïsme sont éclatés dans l'ensemble du bâtiment et où l'accès intégral est peu aisé. Au contraire, à l'Alliance, la documentation est concentrée et accessible facilement. D'autre part, la taille de la bibliothèque et l'imaginaire qu'elle véhicule sont des

---

<sup>127</sup> *Code du patrimoine*, article L1.

atouts. Ici, Monsieur C. explique que « les chercheurs [lui] font remonter très souvent que la taille et l'environnement d'une bibliothèque jouent beaucoup ».

Durant les entretiens, les bibliothécaires du mahJ identifient également plusieurs particularités. D'une part, le statut officiel est ambigu. Ceci se vérifie à l'Alliance, une association privée, et au mahJ, qui dépend financièrement de l'Etat et de la Ville de Paris mais dont l'organisation du conseil d'administration est tripartite. D'autre part, cette partition révèle les différents mouvements au sein du judaïsme, qu'ils soient religieux, politiques, ou culturels. Les bibliothèques sont ancrées dans ces héritages multipolaires. Enfin, selon Madame A. , le traitement du document diffère, puisque ceux-ci s'inscrivent dans une temporalité plus large que la majorité des bibliothèques spécialisées non-juives : « c'est une question d'approche. Par exemple, en études juives, un livre qui date de trois cents ans est toujours d'actualité en la matière. Il va être réédité, peut-être annoté différemment, mais il ne va pas être vu comme des archives ». Dès lors, les enjeux des fonds particuliers s'inscrivent dans de multiples contextes communautaires et historiques.

### **Un patrimoine complémentaire ou parallèle ?**

Selon la définition du Code du Patrimoine, les bibliothèques juives possèdent des documents qui peuvent être qualifiés de « patrimoniaux ». Pour Madame B., cette dénomination est d'autant plus évidente que la bibliothèque est inscrite dans un musée : « nous sommes dans un musée. C'est par définition un lieu patrimonial, j'estime donc que notre fonds d'ouvrage a aussi une valeur patrimoniale ». Au sein de l'Alliance, cet enjeu patrimonial est également exprimé par l'histoire de la bibliothèque et les travaux des bibliothécaires qui se sont succédé.

La valeur patrimoniale des documents se confirme dans les bibliothèques du judaïsme par l'unicité des documents. Il arrive qu'ils ne soient pas recensés dans le dépôt légal. Plusieurs causes peuvent l'expliquer, notamment une publication à l'étranger, en auto-édition, ou qui n'est pas destinée à la diffusion. Au mahJ, plusieurs brochures et catalogues d'expositions sont exclusifs et ne sont pas signalés dans le catalogue de la BnF. C'est également le cas à la bibliothèque et les archives de l'Alliance, avec certains bulletins publiés dans des associations. Ici, les bibliothèques juives comblent les manques du dépôt légal.

D'autres documents sont à la BnF mais prennent un caractère patrimonial en tant que livre ancien, rare, ou précieux. Au sein du fonds Théo Klein, c'est le cas d'une *Biblia Hebraica* publiée par Breitfofii en 2 volumes en 1793<sup>128</sup>. Elle est également disponible à la BnF<sup>129</sup>. Il s'agit d'un livre ancien et précieux. Nous parlerons ici d'une complémentarité avec les services de la BnF.



Figure 8 : Bible hébraïque traduite en latin du xv<sup>e</sup> siècle

Certaines limites doivent cependant être explicitées ici. Ce réseau complémentaire et parallèle du patrimoine n'a pas les moyens techniques, financiers et humains pour assumer pleinement ce rôle. En tant que bibliothèques et archives, bien que privées ou semi-privées, ce sont pourtant leurs missions. Monsieur C. le déplore : « c'est normalement leur objectif qu'une fois en 200 ans quelqu'un vienne chercher un document. [...] C'est aussi notre mission, mais personne ne nous paie pour ça. C'est un problème ». Le statut de patrimoine qui permettrait ceci n'est pas ici adopté, peut-être en raison du statut privé ou semi-privé de ces collections et institutions. Le mahJ possède bien plusieurs collections patrimoniales mais celles-ci sont distinctes du service de la bibliothèque et des archives.

La question patrimoniale montre à nouveau l'intrication des fonds particuliers au sein des problématiques de leur établissement. Les enjeux des bibliothèques spécialisées juives impliquent des pratiques spécifiques. La mission de conservation et de documentation s'avère régulièrement parallèle à celle de la BnF ou celle d'établissements patrimoniaux, quand elle n'y est pas complémentaire.

\*

### Conclusion du second chapitre

La configuration politique, religieuse et sociale implique une posture particulière de la bibliothèque. Celle-ci dépend de la tutelle, des autres services de la tutelle, des autres

<sup>128</sup> *Biblia Hebraica*, Lipsiae Lipzig : IGI Breitfofii et soc, 2 vol., 1793, côte Rés III 246(1) et Rés III 246 (2).

<sup>129</sup> Notices des exemplaires à la BnF : <http://ark.bnf.fr/ark:/12148/cb36128060k>

bibliothèques privées et publiques, de la relation aux communautés juives et de l'État. A la croisée des chemins, les bibliothèques spécialisées juives offrent une place particulière aux fonds particuliers. Le fonds Théo Klein, anomalie supplémentaire, s'ancre dès lors dans plusieurs mouvements.

Il s'inscrit d'abord dans le musée. Issu d'un don dont l'objectif était de doter et fonder la jeune institution, il correspond au projet scientifique et culturel du musée. Inextricablement construit dans le contexte français de la judéité et de la laïcité, le fonds est en lui-même une trace de l'histoire de son institution.

Il s'inscrit ensuite dans la bibliothèque et les archives. Son traitement dépend directement de la place de la bibliothèque auprès du mahJ. Il représente également un atout pour la récente politique de recherche. Le fonds Théo Klein est significatif du statut ambivalent des bibliothèques spécialisées juives et françaises, notamment dans le rapport au patrimoine.

Finalement, le fonds particulier Théo Klein représente un capital symbolique certain pour la bibliothèque comme le musée. La figure du donateur participe ainsi, à travers son fonds, à l'identité de l'institution comme de l'établissement.

## Chapitre 3

### Un militantisme professionnel pour des fonds dormants

Ce troisième chapitre se concentre sur l'actualité des fonds particuliers au sein de leur établissement. Ils sont mobilisés par les usagers au sein des collections de la bibliothèque et nécessitent une politique de valorisation. Comme le montre Georges Perrin, l'enjeu actuel autour de ces fonds est d'éviter qu'il ne représente un poids mort pour la bibliothèque<sup>130</sup>. Cependant, fonds « historiques », leur gestion n'est pas une priorité. C'est d'autant plus le cas dans des bibliothèques spécialisées privées où les moyens sont restreints.

Dès lors, un certain « militantisme » des bibliothécaires est nécessaire. Autrement dit, la prise en charge et la gestion de ces fonds découleraient d'une démarche active, de choix volontaires et d'une priorisation du fonds particulier au détriment d'autres documents et collections. Cette démarche en appellerait à une motivation personnelle des bibliothécaires, sans qui ces fonds ne seraient pas mis au devant de la scène. Dans quelle mesure ce « militantisme » s'applique-t-il aux fonds particuliers ?

#### 1 - Des fonds dormants à la gestion difficile

Les fonds particuliers sont des fonds clos. Ils ne sont plus alimentés par des dons ou des acquisitions. Etant donné les moyens restreints des bibliothèques, ils ne sont pas au cœur

---

<sup>130</sup> Georges PERRIN, « Mémento », *Développer et exploiter un fonds spécialisé*, Villeurbanne : Enssib, coll. « La Boîte à outils », 1999, p. 155.

des priorités et peuvent devenir des poids. Rarement mobilisés et identifiés comme fonds particuliers par le public, ils sont « dormants » dans l'attente d'un éveil par un usager.

### **Des poids pour les bibliothèques**

Qualifier les fonds particuliers de « poids » permet d'explicitier la quantité de travail qu'ils pourraient représenter dans l'éventualité d'une refonte ainsi que leur place pérenne dans les collections des bibliothèques.

Cette qualification découle d'abord de la quantité de documents et de l'impossibilité de les désherber. Le catalogue commun aux bibliothèques juives Rachel recense 745 documents au sein du fonds Théo Klein. Ceux-ci peuvent avoir une valeur patrimoniale, historique ou intellectuelle. La politique du don du mahJ impose de conserver un don. Madame B. explicite cette règle : « premier critère de la politique de don : on ne jette rien. [...] Ça fait partie de la charte de don [...]. Une fois que ça a été donné, ça reste, même si on l'a en double, même s'il y a d'autres critères qui font que nous aurions pu l'éliminer ». Le fonds particulier échappe donc à la politique de désherbage, même si une partie des documents risque de devenir obsolète. C'est le cas notamment des essais et des recherches historiques des années 1970. De plus, au sein d'une bibliothèque dans un musée, les documents donnés s'inscrivent dans la démarche patrimoniale de l'institution. C'est la raison pour laquelle Madame B. explique « [savoir qu'accepter un don] engage à plusieurs titres, pas seulement sur le fait qu'une fois accepté, on le garde ». Les documents des fonds particuliers sont donc doublement protégés : par l'interdiction de jeter un don et par l'interdiction de jeter un document à caractère patrimonial. Ils peuvent donc devenir un poids. Notons finalement que cette double protection des documents n'est pas explicitée dans un document officiel ou une feuille de route. Leur respect dépend d'une pratique quotidienne des bibliothécaires.

De plus, la gestion des fonds représente un « poids » pour leurs établissements. Étant déjà traités, ils ne représentent pas une priorité. L'exemple du fonds du grand rabbin Zadoc Kahn illustre ce problème. Monsieur C. l'explique ainsi : « quand je suis arrivé à la fin des années 1980, tout ça était déjà établi, les fiches étaient là et plus personne n'y touchait et ne renouvelait. Aujourd'hui, nous reviendrons difficilement là-dessus sauf pour enrichir l'information sur les exemplaires. C'est un travail que j'envisage un peu, et c'est toujours une

question de personnel ». Un peu plus tard dans l'entretien, il le répète : « c'est une question de budgets et de personnel, toujours ». A ces contraintes financières s'ajoutent également les nouvelles pratiques numériques en bibliothèques. Comme le résume Monsieur C., « ce peut être un poids parfois ne serait-ce que parce que les modes de travail et les normes changent. Il faut donc faire avec des outils qui ne sont plus à l'ordre du jour ». De même, le mahJ a eu l'occasion de revenir sur le fonds Théo Klein grâce à l'aide d'une stagiaire. Celle-ci s'occupe du récolement en réserve, ce qui a permis de repérer des anomalies. En dehors de ces aides rares et circonstanciées, la bibliothèque n'a pas l'occasion de reprendre les fonds particuliers qui datent des débuts de l'institution. Par ailleurs, ceci nuance la place de ces fonds dans l'identité de marque des institutions. Ils sont relativement peu mobilisés et réactualisés. Ceci est loin d'être exceptionnel et Christian Hermann l'identifie même comme un choix récurrent que doivent faire les bibliothécaires à l'égard des fonds particuliers<sup>131</sup>.

Ainsi, ces fonds particuliers peuvent représenter un poids auprès des bibliothécaires. Il s'agit du premier critère qui permet de les qualifier de « fonds dormants ».

### **Visibilité et usages du fonds**

Le second critère des « fonds dormants » est celui des usages qui sont faits des documents. Précisons ici les limites de cette étude sur les usages des fonds, puisqu'aucune enquête auprès du public n'a été faite. Selon Georges Perrin, l'étude quantitative d'un fonds spécialisé doit être accompagnée d'une étude sociologique du public et d'une étude de ses motivations de recherches au sein de ce fonds particulier<sup>132</sup>. Je n'ai pas les capacités matérielles de couvrir cette étude de public. D'une part, les consultations de livres se concentrent majoritairement sur des ouvrages individuels, qui peuvent ou non appartenir à un fonds. Pour connaître les documents consultés, il aurait fallu que je sois à temps plein dans la salle de lecture. D'autre part, le mahJ ne fait pas de statistiques sur les consultations. Il aurait également été difficilement exhaustif de présenter un chiffre établi sur quelques mois et de manière parcellaire. Dans le cadre de ce mémoire, cette étude du public passe donc par les observations des bibliothécaires.

---

<sup>131</sup> Christian HERRMANN, « Les collections historiques... *op. cit.*, p. 25.

<sup>132</sup> Françoise PASCAL et Philippe RUSSELL, « Valoriser un fonds spécialisé », *in* Georges PERRIN (dir.), *Développer et exploiter un fonds... op. cit.*, p. 129.

Etant donné que le fonds appartient à la collection de la bibliothèque, les documents qui le constituent peuvent être consultés indépendamment les uns des autres. De même, les documents du fonds Théo Klein ne sont pas les seuls à traiter de certains thèmes. Un chercheur peut avoir besoin de consulter un ouvrage général sur le judaïsme alsacien sans se demander si ce livre provient d'un fonds particulier. Ici, Madame B. conçoit que « dans beaucoup de cas, pour le lecteur des bibliothèques, ces fonds particuliers sont des additions d'ouvrages qui font partie de notre fonds général. Il les prend comme tel sans s'intéresser au fait qu'ils soient dans un fonds spécifique ». Peu importe dès lors qu'il appartienne ou non au fonds Théo Klein. Selon Madame B., « ça ne prévaut pas au quotidien dans l'usage des livres ». Ainsi, les documents peuvent être « actifs » au sein de la bibliothèque. Cependant, ce n'est pas le cas du fonds puisqu'il n'est pas identifié par l'utilisateur.

Les fonds particuliers sont également des outils pour les bibliothécaires dans leur travail quotidien. Les utilisations du catalogue autour des fonds particuliers répondent à des impératifs professionnels. Pour chercher un fonds particulier, encore faut-il avoir connaissance de son existence. Étant donné qu'ils ne sont pas tous renseignés sur le site internet, ce n'est pas une mince affaire. Comme l'explique Madame B. ici, « dans la recherche avancée, on peut faire une recherche par donateur. [...] Ça nous est utile en interne pour notre travail de bibliothécaire ». Identifier les donateurs et les documents d'un fonds appartient aux missions des bibliothèques, notamment dans l'accueil potentiel de donateurs. De plus, un fonds particulier pourrait être l'occasion d'enrichir les fonds existants, comme le note Christian Herrmann<sup>133</sup>. Les bibliothécaires n'ont pas mentionné cet aspect lors des entretiens.

Selon les bibliothécaires, les usages des fonds particuliers en tant que tels ne sont pas une norme. Aucun fonds particulier du mahJ n'a encore fait l'objet d'une étude monographique ou biographique. Autrement dit, aucun fonds particulier n'a été étudié en tant que tel. C'est pourquoi nous pouvons ici parler de « fonds dormants ».

## 2 - Le nécessaire militantisme des professionnels

---

<sup>133</sup> Christian HERRMANN, « Les collections historiques... *op. cit.*, p. 25.

Avec les enjeux de conservation et d'identification apparaît la question de la valorisation. Question ici importante puisque ce mémoire répond à la volonté du mahJ de faire connaître le fonds, notamment auprès de chercheurs et universitaires. Compte tenu des caractéristiques des fonds particuliers et du public de niche de la bibliothèque, les bibliothécaires adoptent une approche spécifique. C'est ici un travail de médiation et d'éditorialisation.

Nous nous appuyerons sur la définition de médiation établie par François Mairesse et Bruno Nassim Abouddrar, selon laquelle le médiateur est "celui qui se met entre, dont l'action intervient entre deux entités, de manière équidistante, afin de les relier et par le moyen duquel la rencontre peut advenir"<sup>134</sup>. Autrement dit, il est l'intermédiaire entre l'objet de médiation et le public. L'éditorialisation désigne alors le travail de médiation reposant sur la création d'un contenu inédit<sup>135</sup>. Etienne Manchette et Nathalie Thouny illustrent cette démarche avec les dossiers en ligne sur RetroNews, qui ont pour but de faciliter l'accès aux documents par des efforts de valorisation et de vulgarisation<sup>136</sup>.

Il ne sera pas ici du question du musée, étant donné qu'il ne prend pas en charge la gestion et la valorisation des collections de la bibliothèque. Nous nous concentrerons sur les démarches des professionnels du livre.

### **Limites de la médiation en salle de lecture**

La première modalité de médiation prend place dans la salle de lecture. Elle dépend de la revendication d'une « bibliothèque physique », comme l'exprime Madame B. De même que la politique de recherche a pour objectif de ramener les usagers aux collections de la bibliothèque, la première forme de valorisation doit être au sein de la salle de lecture.

C'est tout l'objectif des expositions dans le fond de la salle. La vitrine permet d'exposer des archives ou des ouvrages. Cette forme de valorisation peut s'inscrire en complémentarité avec le musée. Elle peut aussi répondre à une exposition temporaire avec des documents d'exception que la bibliothèque a rarement l'occasion de mettre en valeur. Dans ce cadre, deux cas de figure sont possibles, selon Madame B. : « soit les conservateurs

---

<sup>134</sup> Bruno Nassim ABOUDDRAR, François MAIRESSE, « Introduction », *La médiation culturelle*, Paris : PUF, coll. "Que sais-je ?", 2018.

<sup>135</sup> Étienne MANCHETTE et Nathalie THOUNY, « RetroNews : éditorialiser la presse ancienne », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2018, n° 15, p. 34.

<sup>136</sup> *Ibid.*

nous disent "j'ai pas pu exposer ce documents parce qu'on n'avait plus la place", soit c'est parce que nous avons dans le fonds de la bibliothèque des documents qui sont vraiment liés à l'exposition. Ça n'arrive pas à chaque fois ». Les documents exposés ne sont pas consultables et échappent temporairement aux consultations. Seules les couvertures ou une double-page sont visibles. Ici, la bibliothèque présente ses « trésors » et ne valorise pas des documents dans un but de documentation.

Il s'agit ici de « médiation technique », autrement dit qui ne relève d'une médiation humaine<sup>137</sup>. Le fonds Théo Klein n'a pas encore été concerné par cette forme de valorisation.

### **Expertise et posture des bibliothécaires**

Le second volet de la médiation est « oral »<sup>138</sup> et mené par les bibliothécaires. Fortement liée au statut de bibliothèque spécialisée et bibliothèque juive, cette proximité au public induit que les professionnels du livre sont les premiers prescripteurs. Autrement, ils sont intermédiaires et représentent des influences considérables dans les lectures et pratiques des usagers.

Cette valeur prescriptive est d'abord conférée par leur expertise. Selon Guylaine Beaudry, celle-ci participe au capital symbolique à l'établissement, puisqu'il est reconnu comme un lieu de documentation et d'accompagnement sérieux et fiable<sup>139</sup>. Cette expertise découle d'abord d'une démarche individuelle. Madame B. a par exemple travaillé en histoire du livre et des sociétés juives, tandis que Madame A. a étudié les artistes juifs du début du XXIe siècle. De plus, dans le cas d'une bibliothèque spécialisée dans un musée, cette reconnaissance des bibliothécaires passe par une « sortie » de la bibliothèque, autrement dit selon Monique Dumont un travail en collaboration avec les services du musée<sup>140</sup>. C'est également ce que font Madame B. et Madame A. , comme nous l'avons déjà noté. La

---

<sup>137</sup> Bruno Nassim ABOUDRAR, François MAIRESSE, « Chapitre 4 : le travail de médiation », *La médiation culturelle... op. cit.*

<sup>138</sup> *Ibid.*

<sup>139</sup> Guylaine BEAUDRY, "Chapitre 2 : Les bibliothèques : lieux de liberté", *Profession bibliothécaire, op. cit.*, p. 30 : « En accumulant des collections et en développant une expertise, les bibliothèques constituent un capital économique, intellectuel et symbolique fort : économique, par la simple valeur financière des collections et des équipements ; intellectuel, par la valeur de l'expertise développée par les bibliothécaires et les autres professionnels et personnels ; symbolique, par l'accumulation du prestige et le statut dont bénéficie la bibliothèque ».

<sup>140</sup> Monique DUMONT, « La bibliothèque spécialisée.. *op. cit.*, p. 59.

connaissance des langues juives est ici essentielle, autant auprès du musée que des collections de la bibliothèque et des archives. Ces collections comprennent des archives, œuvres et documents en plusieurs langues juives. Nous pouvons ici identifier une spécificité des bibliothèques spécialisées au sein des musées, d'après les études de Michèle Dumont. Selon elle, le « défi de la compétence » est justement une des « clés pour une action dynamique »<sup>141</sup>. Autrement, l'expertise des bibliothécaires est au cœur de la visibilité de la bibliothèque et de ses collections.

C'est justement dans cette posture particulière de professionnelle du livre que Madame A. avance « [qu'en] bibliothèque, il n'y a pas cette forme de spécialisation mais je pense que dans des musées spécialisés, il y a un glissement vers autre chose ». L'engagement auprès du public la pousse également à affirmer que « quand je suis ici, je ne me sens pas tellement bibliothécaire [...]. J'ai l'impression que ce n'est qu'une petite partie de mon travail ». Elle évoque de « réelles questions » d'usagers, qui dépassent le cadre strictement professionnel des bibliothèques et renvoie à quelque chose de plus profond. Nous pouvons également parler ici d'un certain militantisme, dans la mesure où Madame A. choisit de s'impliquer dans des questions qui dépassent ses missions.

La posture de professionnel du livre dans les bibliothèques spécialisées dépend d'une relation au public fondée sur l'inter-personnel ainsi que l'expertise. Reconnus comme fiables et compétents, leurs propositions et conseils ont valeur de prescription. Médiateurs, ils sont aussi les premiers acteurs de la valorisation des fonds particuliers.

### 3 - La médiation numérique, solution pour des fonds dormants ?

Les nouvelles techniques et pratiques autour du numérique sont souvent perçues comme les réponses idéales à la communication d'une bibliothèque. Si la bibliothèque du mahJ se veut avant-tout « bibliothèque physique », quels outils numériques sont mobilisés et les fonds particuliers sont-ils des objets de médiation ?

---

<sup>141</sup> *Ibid.*, p. 57.

## Newsletter et storytelling

Michel Lepeu définit le storytelling comme un marketing de contenu autour de la marque<sup>142</sup>. Il a cinq objectifs : « *Aware* (prise de conscience), *Appeal* (intérêt), *Ask* (questionnement), *Act* (action), *Advocate* (recommandation)<sup>143</sup> ». Étant donné qu'il s'agit d'un processus de marketing, le storytelling est développé en complémentarité avec l'identité de marque. Dans le cas de la bibliothèque et des archives du mahJ, il s'agit d'un travail d'éditorialisation autour des collections dans un objectif communicationnel. La newsletter est le moyen de communication privilégié de la bibliothèque et représente donc le fer-de-lance du storytelling.

La newsletter est relativement récente. La bibliothèque en comptabilise quatorze, à raison de trois ou quatre par an. La newsletter s'adresse au public de la bibliothèque mais a également pour vocation d'atteindre des réseaux de chercheurs, dans le cadre de la politique de recherche.

Elle permet de présenter les actualités de la bibliothèque à travers des événements, des acquisitions ou en réponse aux actualités du musée. C'est également l'occasion de présenter des dons, grâce à la rubrique permanente « les donateurs de la bibliothèques ». Il s'agit de remercier à nouveau des donateurs et de valoriser les nouveaux fonds. Ces rubriques sont constituées des couvertures des livres qui sont chacune accompagnées de textes de présentation rédigés par Madame B.. Ces textes présentent autant les documents que la démarche de la bibliothèque. Ils ont donc un objectif de médiation et sont issus d'un processus d'éditorialisation.

Cette newsletter est donc le fruit d'une stratégie éditoriale. D'une part, le fond est complété par la forme, qui reprend la charte graphique du mahJ. D'autre part, les publications sont régulières et les rubriques permanentes. C'est ici tout l'enjeu de la fidélisation du public. S'il est difficile d'évaluer les retombées et statistiques de consultation de la newsletter, il s'agit néanmoins d'un outil de storytelling et d'identité de marque.

---

<sup>142</sup> Michel LEPEU, « Le storytelling, favoriser une image de marque », in Jean-Philippe ACCART (dir.), *Personnaliser la bibliothèque... op. cit.*, p. 159.

<sup>143</sup> *Ibid.*, p. 161 : « Si la promesse de la bibliothèque n'a pas été décevante après consommation, alors le nouvel usager va s'engager à défendre la marque, notamment en en parlant, en la notant, en la recommandant, non seulement oralement au niveau de ses cercles familiaux et professionnels, mais surtout virtuellement vers toutes ses communautés qui le suivent sur les différents réseaux et médias sociaux. Il va ainsi générer un important capital confiance autour de la marque ».

Puisque l'enjeu de la newsletter est de capter l'attention du public, les événements extérieurs sont déclencheurs. La bibliothèque du mahJ a donc réagi à la mort de Théo Klein par un hommage et une redirection vers ses dons : « lors de son décès nous avons fait un focus sur le fonds, présenté certains ouvrages, et mis en avant le fait qu'il avait été un donateur de la bibliothèque ». À l'exception de cette occurrence, le fonds Théo Klein n'a pas été valorisé à nouveau. Madame B. revendique l'objectif de la mise en valeur des fonds qui ne sont pas récents : « l'idée peut aussi de mettre en valeur des dons qui sont là depuis longtemps, dont nous n'avons quasiment pas l'occasion de parler et que les lecteurs de la bibliothèque ne connaissent peut-être pas ». Cependant, force est d'avouer qu'aucun autre fonds particulier de bibliothèque n'a été présenté. La newsletter n'est pas un canal de communication privilégié pour les fonds. Fonds dormants, ceux-ci sont rarement appelés dans l'actualité.

La comparaison avec la communication numérique de l'Alliance est ici très riche. La stratégie de valorisation dépasse la seule newsletter. Elle « permet d'attirer les gens vers la bibliothèque numérique, qui sert d'appui ». Celle-ci est le vrai outil de communication de l'Alliance. Ouverte et gratuite, elle est également la plateforme des expositions numériques de l'institution. Le fonds particulier Elie Nahmias en a par exemple fait l'objet. De plus, le responsable de la bibliothèque et des archives profite d'intervention à la radio pour proposer des analyses historiques et culturelles à partir des fonds de l'Alliance. Selon lui, « ce que j'essaie de faire ici, c'est de "rendre vivante" cette collection en montrant qu'elle a toujours des applications aujourd'hui. Ça peut déborder du monde de la recherche ». Il ne présente pas uniquement les documents, il les mobilise et donne l'exemple pour d'éventuels chercheurs. Cette ouverture à d'autres médias, renvoyant à leur bibliothèque numérique, s'intègre à la volonté de l'Alliance de toucher un public plus large que les seuls chercheurs. C'est peut-être à travers ce public destinataire que se distinguent l'Alliance et le mahJ dans le traitement de leurs fonds particuliers et dans les modalités de médiation.

### **Un réseau de bibliothèques juives**

La bibliothèque du mahJ appartient à un réseau de bibliothèques juives, le Réseau européen des bibliothèques judaica et hebraica. Cette appartenance au réseau se manifeste surtout sous la forme d'un catalogue commun en ligne, le catalogue Rachel, depuis 2004. Initiative de la bibliothèque de l'Alliance, de la bibliothèque Medem au sein de la Maison de

la culture yiddish et de la bibliothèque du Séminaire israélite de France, le catalogue commun regroupe également la bibliothèque du mahJ, la bibliothèque Michèle Kahn, l'Institut Européen des Musiques Juives Henriette Halphen et Akadem, le campus numérique juif. Cette inscription est-elle significative dans la gestion des fonds particuliers et dans leur visibilité ?

L'objectif du catalogue Rachel est de centraliser les références sous la forme d'une coopération entre les acteurs impliqués. Elle s'inscrit alors dans une tradition de coopération de bibliothèques spécialisées, telles que la définit Véronique Prévet<sup>144</sup>. Ceci implique que la bibliothèque du mahJ fonctionne en coopération et en complémentarité avec d'autres bibliothèques. Si on ne peut proprement pas parler de mutualisation des ressources, le premier objectif du catalogue pour l'ensemble des parties est de rendre accessibles des documents moins connus, comme le formule Monsieur C. C'est cette visibilité était pour Madame A. l'argument essentiel, en plus de l'évidence de rejoindre les autres bibliothèques juives : « nous allons avoir une visibilité sur internet et ça a tout changé ». Il s'agit de ce que [machin] Pouchol appelle la « valeur collective ajoutée » : le fonctionnement en réseau bénéficie à tous justement par son caractère centralisateur. Posséder un ouvrage rare fait donc directement apparaître la bibliothèque et lui apporte une grande visibilité. Madame A. résume ce double mouvement ainsi : « Chacun met en valeur l'autre, nous nous donnons et nous nous prêtons des ouvrages mutuellement. A partir de là, nous avons eu une très grande visibilité. Beaucoup plus de personnes ont eu connaissance de la bibliothèque. Quand nous sommes les seuls à avoir le livre, ça remonte tout de suite sur internet ».

Ceci implique des formes de spécialisation entre les bibliothèques, de manière à éviter trop de doublons. Le mahJ n'accepte plus les dons de documents en yiddish, puisque la bibliothèque Medem s'est spécialisée sur le sujet. Madame A. le résume ainsi : « à Medem, il y a ceux en yiddish et autour de l'immigration yiddish. À l'Alliance, la spécificité c'est d'avoir un peu de tout, sauf l'art "pointu". Ça, c'est plutôt ici ». Madame B. parle également de « complémentarité entre [les] bibliothèques ».

Les fonds particuliers sont rarement concernés par la différenciation et spécialisation entre bibliothèques du réseau. Ce n'est pas le cas du fonds Théo Klein, mais le fonds Albert Memmi au mahJ a un jumeau au sein de l'Alliance. Les dons ont été scindés justement dans une démarche de spécialisation entre bibliothèques. Ce cas est rare. Il est découlé de deux

---

<sup>144</sup> Véronique PRÉVET, *Un réseau de bibliothèques spécialisées... op. cit.*, p. 6.

situations selon Madame B. : « soit le donateur lui-même a connaissance de ces spécialités et propose lui-même de partager le fonds, soit nous faisons cette proposition ». S'il est généralement admis qu'un fonds doit être conservé « dans son intégrité », la logique du réseau perturbe cette norme.

Ce réseau n'est cependant pas créé dans une logique de mutualisation, autrement dit un partage des ressources. Patrizio Di Mino identifie deux critères pour parler de « mutualisation » : une « harmonisation nécessaire des pratiques » et une construction nouvelle<sup>145</sup>. Ils ne se vérifient pas ici, puisque le réseau n'est pas une nouvelle entité et ne produit pas de nouveaux contenus. Monsieur C. le déplore et ambitionne pour ce réseau une plus grande mise en relation des bibliothèques :

« malheureusement, faute de temps, faute de personnel, nous ne sommes pas allés jusqu'au bout de la logique de la mutualisation dans le réseau. Nous pourrions aller encore plus loin, faire des activités communes, faire de la curation de contenu dans l'ensemble du réseau. Je rêve d'une salle de lecture commune, d'un lieu d'accès qui permettrait de voir ces différentes collections. Pour moi, la gestion d'un réseau fait intégralement partie du métier de bibliothécaire. Dans le monde numérique d'aujourd'hui, une bibliothèque isolée n'existe presque plus. Il faut qu'on puisse diffuser, attirer un plus large public. Je pense que c'est essentiel ».

Ainsi, le réseau et le catalogue Rachel sont des outils de visibilité des bibliothèques et de leurs fonds. L'absence d'éditorialisation et les limites de la collaboration ne permettent pas de valoriser les fonds particuliers individuellement. Aucune démarche ne permet de les identifier à part l'outil de recherche avancée, qui suppose cependant une connaissance préalable de ces fonds. Les documents du fonds sont donc visibles, mais le fonds en lui-même reste « dormant ».

## **Les autres outils numériques**

La bibliothèque et les archives du mahJ mobilisent le site de l'institution dans leur communication. Une proposition de sujets de recherche en fonction des fonds est notamment

---

<sup>145</sup> Patrizio DI MINO, « Pratiques mutualisées en réseau à la médiathèque intercommunale Istres Ouest Provence : de responsable documentaire à responsable de département », in Jérôme POUCHOL (dir.), *Mutualiser les pratiques documentaires*, Villeurbanne : Presses de l'Enssib, coll.« La Boîte à Outils », 2016, en ligne : <https://books.openedition.org/pressesEnssib/5992>

disponible. Cependant, une seule étude est disponible sur un fonds particulier, contre une cinquantaine sur les fonds d'archives. Cette proposition d'étude porte sur Simone Veil, à travers la figure de destinataire idéale pour des témoignages qu'elle pourrait représenter. A nouveau, les recherches en histoire du livre ne sont pas communes auprès des historiens, particulièrement en histoire des sociétés juives.

Une autre modalité pourrait être la numérisation d'ouvrages et la mise en ligne. Entre ressource documentaire et source historique, nombreuses « archives de presse » ont par exemple été numérisées par la BnF pour la diffusion dans Gallica et le site RetroNews dans un objectif de conservation et de valorisation<sup>146</sup>. Selon Florence Poncé, ces projets permettent plusieurs formes de collaboration professionnelle entre services<sup>147</sup>. L'Alliance a adopté cette démarche au sein de sa bibliothèque numérique, priorisant les documents dont ils sont les seuls détenteurs, puis les livres rares, précieux, anciens et la presse. L'objectif était patrimonial, selon Monsieur C. : « souvent, nos choix résident dans la rareté et l'unicité ». Le mahJ, revendiquant tout autant ce caractère, a cependant choisi de ne pas numériser les documents : « c'est un petit service, avec des petits moyens humains et financiers. Nous n'avons pas du tout les moyens de faire ça et nous pensons qu'il y a un sens à être une bibliothèque physique. Ça reste un exemplaire physique et on ne l'exploite pas d'une autre manière ».

Ces deux critères, financiers et de matérialité, impliquent que la plus large médiation numérique du mahJ se concentre sur la newsletter. Celle-ci n'étant pas adaptée à des fonds particuliers, ils font peu l'objet d'une valorisation numérique spécifique.

### Conclusion du troisième chapitre

Les fonds particuliers restent « dormants » au sein de leur établissement. Si des démarches de visibilité de ces fonds sont testées par les bibliothécaires, celles-ci sont noyées dans les autres formes de communication de l'établissement et de l'institution. C'est pourquoi la valorisation du fonds se concentre sur des documents individuels et non pas sur la collection personnelle de Théo Klein.

---

<sup>146</sup> Étienne MANCHETTE et Nathalie THOUNY, « RetroNews... *op. cit.*, p. 34.

<sup>147</sup> Florence PONCÉ, « Archives, bibliothèques, musées : constituer et diffuser un patrimoine numérique commun », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2000 n° 2, p. 97.



## Conclusion générale

Le fonds Théo Klein apparaît donc comme un cas d'école. Les enjeux propres au fonds particuliers se mêlent ici à un double contexte : celui d'un musée et celui de la spécialisation autour du judaïsme. Cas particulier au sein des cas particuliers, cet exemple permet d'identifier plusieurs spécificités et caractéristiques propres. En effet, la définition initiale se fonde sur un ensemble de négation : le fonds particulier n'appartient pas à l'ensemble des collections de la bibliothèque, il ne résulte pas d'une logique de collection raisonnée, il n'est pas ouvert et ne répond pas à des sollicitations des usagers... L'étude du fonds Théo Klein permet de préciser cette non-définition et de l'augmenter d'affirmations.

Ainsi, les fonds particuliers sont des anomalies au sein des autres collections parce qu'ils représentent des sources pour des chercheurs. La formation d'un ensemble de livres en un fonds particulier sous l'égide d'une figure respectée confère aux documents une certaine unicité et une valeur propre.

Par ailleurs, les fonds particuliers sont des atouts symboliques dans l'affirmation identitaire des bibliothèques et de leurs tutelles. Cette affirmation se confirme d'autant plus dans le cadre d'une bibliothèque dans un musée et qui développe une politique de recherche.

Enfin, ils sont « dormants » au sein de leurs établissements. Ne représentant pas une mission urgente pour les bibliothécaires et se raccrochant rarement à une actualité extérieure, ils sont rarement mis en valeur. Cette posture peut alors représenter un poids pour l'établissement.

C'est pourquoi, selon des usages et pratiques qui les entourent, les fonds particuliers forment un ancrage historique et symbolique pour leurs établissements.

Ce mémoire ouvre à plusieurs thèmes inexplorés ou dont les études ne sont plus d'actualité. D'une part, peu de recherches ont été consacrées aux bibliothèques spécialisées et celles-ci se concentrent souvent sur des bibliothèques privées. Ma bibliographie sur le sujet ne compte que peu de références, et celles-ci sont datées. Elles ne prennent pas en compte les nouvelles technologies de l'information et de la communication ni les évolutions en bibliothéconomie autour des publics. D'autre part, les exceptions que forment les fonds particuliers ne peuvent être prises dans leur ensemble avec un unique exemple, d'autant plus dans le cas spécifique des bibliothèques spécialisées juives. Une plus large étude comparative permettrait ici de dégager des tendances. Si j'ai tenté d'en proposer à travers le fonds Théo Klein et le fonds du grand rabbin Zadoc Kahn, celles-ci pourraient être confrontées à d'autres exemples et ainsi être infirmées ou confirmées. Finalement, les enjeux identitaires ont essentiellement été traités ici au filtre de notions de marketing, dont l'application en bibliothèque pourrait être remise en cause. Devant l'absence d'études autour du transfert de capital symbolique dans un cadre non-marchand et particulièrement en bibliothèque, j'ai choisi de m'inscrire dans une lignée de recherche en bibliothéconomie après l'étude collective dirigée par Jean-Philippe Accart. De plus amples études sur le capital symbolique des bibliothèques pourraient ici affiner l'ensemble du second chapitre.

## Bibliographie

### **Théo Klein et le fonds au MAHJ**

Théo KLEIN, *Israël aux quatre vents du ciel*, Paris : Jean-Claude Lattès, coll. « Document contemporain », 1991, 219 p.

Théo KLEIN, *Le Manifeste d'un juif libre*, Paris : Liana Levi, coll. « Liana Levi Opinion », 2002, 142 p.

Théo KLEIN, « Le manifeste d'un juif libre », *Revue internationale et stratégique*, 2002/3 n°47, p. 23-26.

Théo KLEIN, *Une manière d'être juif, conversations avec Jean Bothorel*, Paris : Fayard, coll. « Témoignages pour l'histoire », 2007, 271 p.

### **Autres ressources citées issues du fonds Théo Klein**

Ziva AMISHAI MAISELS, *Tapestries and Mosaics of Marc Chagall at the Knesset*, New York : Tudor Publishing Company, 1973, côte : Rés III 041.

Éliézer BEN YEHOUDAH, *Thesaurus totius hebraicitatis : et veteris et recentioris*, מלון הלשון, הישנה והחדשה, העברית, New York / London : Thomas Yoseloff, 1959, réédition, Rés III 250(0) à Rés III 250 (16).

Jacques DEROGY, *100 000 Juifs à la mer*, Paris : Stock, 1973, 249p., côte : 831 DER.

Jules HOCHE, *Le pays des croisades*, Paris : Librairie illustrée, 1938, côte : Rés III 0004.

Gérard de NERVAL, *Le Voyage en Orient*, Paris : Charpentier, 2 vol., 1851, côte Rés III 297(1) et Rés III 297 (2).

Félicien de SAULCY, *Voyage en Terre Sainte*, 2 vol., Paris : Didier, 1865, Rés III 205 (1) et Rés III 205 (2)

וכתובים, נביאים, תורה, ou *Lex, Prphetae, Hagiographi, Canonici, Veteris Nempe Testamenti Libri: Typographia Vaticana apostolica*, Vienne : Typis Joanis Ignatii Heyinger, 4 vol., 1592, côtes Rés III 163, Rés III 164, Rés III 244, Rés III 245.

## **Outils**

Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles, *Guide de gestion des documents patrimoniaux à l'attention des bibliothèques territoriales*, ministère de la Culture, juin 2020

MahJ, *Projet scientifique et culturel du musée*, 2017, 97 p.

Code du patrimoine : [Legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)

Site Akadem : <https://akadem.org/author/theo-klein>

Site du *Bulletin des bibliothèques de France* : <https://bbf.enssib.fr/>

Site du cabinet Klein-Wenner : <https://kleinwenner.eu>

Site de Cairn : <https://www.cairn.info/>

Site de l'Enssib : <https://www.enssib.fr/>

Site du MAHJ : <https://www.mahj.org/fr>

Jean-Philippe CHAUMONT, Monsieur C. (dir), *Zadoc Kahn. Un grand rabbin entre culture juive, affaire Dreyfus et laïcité*, Éditions de l'Éclat, coll. « Bibliothèque des Fondations », 2007, p. 121-133.

## **Les fonds en bibliothèque**

Bertrand CALENGE, *Conduire une politique documentaire*, Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1999, 386 p.

Dominique COQ (dir.), *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*, Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2012, 179 p.

Geneviève DREYFUS-ARMAND, « Des collections spécialisées pour l'histoire contemporaine : quelques fonds originaux de la BDIC », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2002 n° 4, p. 21-28.

Georges PERRIN (dir.). *Développer et exploiter un fonds spécialisé*, Villeurbanne : Enssib, 1999, 160 p.

### **- Les fonds particuliers en bibliothèque**

Jonathan BARBIER, Natalie PETITEAU, « La bibliothèque de Maurice Agulhon : cadre de travail, coulisses de l'écriture, et patrimoine scientifique », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, 2013 n°47, p. 95-112.

Manon BILLAUT, « Le cinéma d'Antoine dans le fonds André Antoine de la Bibliothèque nationale de France », *1895 Mille huit cent quatre-vingt-quinze*, 2015 n°75, p. 96-109.

Yves JOCTEUR MONTROZIER, « Le fonds Stendhal de la bibliothèque municipale de Grenoble », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1997 n° 2, p. 22-27.

Christian HERRMANN, « Les Collections Historiques, Les Dons et Les Legs : L'Exemple de La Württembergische Landesbibliothek de Stuttgart », *La revue de la BNU*, 2015-12, p. 20-29.

Samuel KERNER, « Les manuscrits hébreux du "Fonds Danon" de la Bibliothèque de l'Institut national des Langues et Civilisations Orientales », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1977 n° 7, p. 449-460.

Irène LUND, Sophie COLLETTE, « Le père, le fils, esprits de l'architecture moderne – le fonds Puttemans aux archives et bibliothèque d'architecture de l'U.L.B. », *Clara*, Editions de la Faculté d'Architecture La Cambre Horta, 2020/1 n°7, p. 138-167.

Sylvain PORTMANN, « Jean Epstein dans le fonds Blaise Cendrars de la Bibliothèque nationale suisse », *1895 Mille huit cent quatre-vingt-quinze*, 2016 n°78, p. 96-103.

Cécile RÖTHLIN, *Appréhender un fonds particulier : le fonds Ben Elek à la Bibliothèque interuniversitaire Lettres et sciences humaines à Lyon*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèque, sous la direction de Dominique Varry, Villeurbanne : ENSSIB, 2005, 138 p.

Mélanie VILLENET-HAMEL, *Conservation et valorisation de fonds disparate de collectionneur : l'exemple du fonds Dutailly à la médiathèque Les Silos (Chaumont)*, mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur de bibliothèque, sous la direction de Delphine Quéreux-Sbaï, Villeurbanne : Enssib, 2004, 161p.

Peter Heinrich VON WESSENBERG et Roger MASSIE, « La bibliothèque de Johann Philipp von Wessenberg-Ampringen : un don fondateur de l'identité européenne de la Bnu », *La Revue de la BNU*, 2015-12, p. 8-19.

#### - Fonds particulier et archives

Jean GUILLEMAIN, *Un cas particulier d'archives privées, les papiers des numismates*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, sous la direction d'Annie Jacques, Villeurbanne : ENSSIB, 2003, 114 p.

Juliette PINÇON, *Les archives des écrivains, leur place en bibliothèque*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, sous la direction de Françoise Michelizza, Villeurbanne : ENSSIB, 2017, 120 p.

Valérie TESNIÈRES, « La contemporaine. Bibliothèque, archives, musée des mondes contemporains », *histoire Politique*, 2020-41.

Florence PONCÉ, « Archives, bibliothèques, musées : constituer et diffuser un patrimoine numérique commun », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2000 n° 2, p. 97.

Albert POIROT, « Les archives dans les bibliothèques : logiques de service ou accidents de parcours ? », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2001 n° 2, p. 4-14.

#### - **Relations entre archives et bibliothèques**

Véronique BERNARDET, Sabine SOUILLARD, « Les bibliothèques d'archives : des bibliothèques spécialisées, à la croisée des pratiques des centres de documentation et des bibliothèques publiques », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2011 n° 4, p. 22-25.

Andrée CHAULEUR, *Bibliothèques et archives : comment se documenter ? : guide pratique à l'usage des étudiants, des professeurs, des documentalistes et archivistes, des chercheurs....*, 2e éd. - Economica, 1980, 152 p.

Benoît FORGEOT, « Actualité du livre ancien », *Commentaire*, 2020/1 n°169, p. 167-171.

Patrick LATOUR, « Entre Humanisme et Lumières : la bibliothèque du collège Mazarin et ses fonds scientifiques au début du XVIIIe siècle », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 2005 n°38, p. 51.

Louise NEUVILLE, « Le phénomène de collecte des fonds savants babyloniens pour constituer la bibliothèque royale de Ninive », *Hypothèses*, 2018/1 n°21, p. 259-268.

#### - **Capital symbolique et fonds en bibliothèque**

Pierre BOURDIEU, *Raisons pratiques*, Paris : Seuil, 1994, 256 p.

Pierre BOURDIEU, « Le champ littéraire », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1991/89, p. 3-46.

Pascale CASANOVA, « Consécration et accumulation de capital littéraire, La traduction comme échange inégal », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 2002/144, p. 7-20.

Guylaine BEAUDRY, *Profession bibliothécaire*, Montréal : Presses de l'université de Montréal, 2012, 68 p.

### **Études de bibliothéconomie complémentaires**

#### - **Bibliothèques spécialisées**

Monique DUMONT, « La bibliothèque spécialisée : expertise et actions à l'aube du XXIe siècle », *Documentation et bibliothèques*, 1997-43, n°2, p. 57-63.

Michèle GAUTHIER, « Quand les restrictions budgétaires font éclater la bibliothèque », *Documentations et bibliothèques*, 1997-43, n°2, p. 91-92.

### - Réseaux de bibliothèques

Jérôme POUCHOL (dir.), *Mutualiser les pratiques documentaires*, Villeurbanne : Presses de l'Esssib, coll.« La Boîte à Outils », 2016, 196 p.

Véronique PRÉVET, *Un réseau de bibliothèques spécialisées : le réseau des bibliothèques de mathématiques*, Mémoire d'étude pour le diplôme de conservateur des bibliothèques, sous la direction de Danièle Roger, Villeurbanne : ENSSIB, 1992, 105 p.

### - Identité en bibliothèque

Jean-Philippe ACCART (dir.), *Personnaliser la bibliothèque, Construire une stratégie de marque et augmenter sa réputation*, Villeurbanne : Presses de l'Esssib, coll. "La Boîte à outils", 2018, 192 p.

### - Valorisation

Termes de Coline BLANPAIN, Isabelle ELEUCHE, Enrica HARRANGER, « Espaces innovants et collaborations pédagogiques : les nouveaux contours de la bibliothèque ? », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2018-16.

Étienne MANCHETTE et Nathalie THOUNY, « RetroNews : éditorialiser la presse ancienne », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2018, n° 15, p. 32-35.

Emanuèle PAYEN (dir.), *Exposer en bibliothèque, enjeux, méthodes, diffusion*, Presses de l'Esssib, coll. « La Boîte à outils », 2022, 216 p.

## Recherches documentaires en histoire et anthropologie

### - Méthodes de référence en histoire et anthropologie

Dominique KALIFA, *L'encre et le sang : récits de crime et société à la Belle Epoque*, Paris, Fayard, 1995, 350 p.

Harold D. LASSWELL, « Structure et fonction de la communication dans la société », in Francis BALLE, Jean G. PADIOLEAU (dir.), *Sociologie de l'information, textes fondamentaux*, Paris, Larousse, 1973, p. 31.

### - histoire et identité des Juifs en France

Martine COHEN, « Les déclinaisons historiques du franco-judaïsme et ses critiques contemporaines. "Peut-on être un juif émancipé ?" (Emmanuel Levinas) », *Archives de sciences sociales des religions*, 2008-144.

Sylvie-Anne GOLDBERG, *histoire juive de la France*, Paris : Albin Michel, 2023, 1088 p.

Céline LEGLAIVE-PERANI, « le CBIP et les Juifs russes immigrés », *Archives Juives*, 2011-44, p. 37-53.

Albert Memmi, *Portrait d'un juif, L'impasse*, Paris : Gallimard, 1962, 309 p.

#### - Héritage et mémoire de la Shoah

Gabriel N. FINDER, Laura JOCKUSCH (dir.), *Jewish Honor Courts. Revenge, Retribution, and Reconciliation in Europe and Israel after the Holocaust*, Détroit : Wayne State University Press, 2015.

François LUSTMAN, *Entre Shoah, communisme et sionisme. Les Juifs yiddish de Paris et leur presse au lendemain de la Seconde Guerre mondiale*, Paris : Éditions Honoré Champion, 2012.

#### - La France, Israël et le sionisme

Ariella AZOULAY, Adi OPHIR, « Le sionisme, l'État d'Israël et le régime israélien », *Cités*, 2011/3-4 n° 47-48, p. 67-82.

Catherine NICAULT, *La France et le sionisme, 1897-1948. Une rencontre manquée ?*, Paris : Calmann-Lévy, 1992.

## Annexes

### Table des annexes :

Annexe 1 : Hommage à Théo Klein du mahJ du 29 janvier 2020, archive issue du site d'archives numériques Wikiwix.....	88
Annexe 2 : Première grille d'analyse des titres.....	88
Annexe 3 : Exemple n°1 de grille d'analyse complétée.....	89
Annexe 4 : Exemple n°2 de grille d'analyse complétée.....	90
Annexe 5 : Exemple n°3 de grille d'analyse complétée.....	90
Annexe 6 : Liste des ouvrages du fonds Théo Klein en salle de consultation du mahJ, par ordre alphabétique.....	92
Annexe 7 : Newsletter du mahJ de mai-août 2023.....	96
Annexe 8 : Newsletter du mahJ de septembre - décembre 2023.....	97
Annexe 9 : Newsletter du mahJ de janvier-avril 2024.....	99

## Annexe 1 : Hommage à Théo Klein du mahJ du 29 janvier 2020, archive issue du site d'archives numériques Wikiwix

Communiqué  
de presse

mahj.org

**mahJ**  
musée d'art  
et d'histoire  
du Judaïsme

# Hommage à Théo Klein



Photo mahJ

C'est avec une infinie tristesse que nous apprenons le décès de Théo Klein, survenu le 28 janvier.

Né en 1920 dans une famille juive alsacienne, Théo Klein fut un des responsables de la Résistance juive durant l'Occupation. Prêtant serment en 1945, il devient avocat d'affaires aux barreaux français et israélien, et s'impose par son engagement comme une figure majeure de la communauté juive française et un éminent représentant du judaïsme libéral.

Aux côtés de Jacques Chirac, Jack Lang et Claude-Gérard Marcus, il fut l'un des principaux acteurs de la création du mahJ dans les années 1980, issu d'une volonté de l'État, de la ville et des institutions du judaïsme. Il en sera vice-président de 1988 à 2001, puis président de 2001 à 2011. En défenseur des valeurs laïques et républicaines, il œuvra constamment, aux côtés de Laurence Sigal, directrice du musée de 1988 à 2011, pour en faire une des plus importantes institutions patrimoniales sur l'art et l'histoire du Judaïsme en Europe, dotée d'une collection exceptionnelle et de tous les services d'un musée moderne, ouvert à tous les publics.

Collectionneur et bibliophile, il enrichit la collection du mahJ par des dons très importants, tels un portrait en bas-relief de Theodor Herzl par Boris Schatz (1866-1932) – fondateur en 1906 de l'école Bezalel à Jérusalem –, de planches de Jules Grandjouan (1875-1968) illustrant les pogroms de Kichinev de 1903 et 1905, de 480 photographies anciennes de la Palestine à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et de plusieurs centaines d'ouvrages anciens et rares.

- ▶ Dominique Schnapper,  
présidente
- ▶ Paul Salmona,  
directeur
- ▶ Marion Bunan,  
secrétaire générale
- ▶ Muriel Sassen,  
responsable de la communication  
et des publics
  
- ▶ Contact presse  
Sandrine Adass  
01 53 01 86 67/06 85 73 53 99  
sandrine.adass@mahj.org



Musée d'art et d'histoire du Judaïsme  
Hôtel de Saint-Aignan  
71, rue du Temple 75003 Paris  
www.mahj.org

métro: Rambuteau, Hôtel-de-Ville  
RER: Châtelet - les Halles  
bus: 29, 38, 47, 75  
parking: Beaubourg, Hôtel-de-Ville

## Annexe 2 : Première grille d'analyse des titres

Référence de l'ouvrage :

Cotation et classement :

Quel auteur? Est-ce significatif?  
 Date, numéro d'édition et type d'édition :  
 Biais d'acquisition de l'ouvrage :  
 Conditions de conservation :  
 Etat général de l'ouvrage :  
 Type d'ouvrage, genre :  
 Thème principal :  
 Illustrations ou non, par qui, de quoi, quelle qualité d'impression  
 Lien avec un mouvement religieux?  
 Mouvement politique?  
 Mouvement artistique?  
 Annotation, dédicace, autre modification ou ajout :  
 Remarque supplémentaire / suppositions :

### **Annexe 3 : Exemple n°1 de grille d'analyse complétée**

*Référence de l'ouvrage* : וכתובים, נביאים, תורה, ou *Lex, Prphetae, Hagiographi, Canonici, Veteris Nempe Testamenti Libri* : *Typographia Vaticana apostolica*, 4 vol., Vienne : Typis Joanis Ignatii Heyinger, 1592, côtes Rés III 163, Rés III 164, Rés III 244, Rés III 245

*Cotation et classement* : Magasin, réserve n°III, deux dons successifs pour l'intégralité des volumes

*Quel auteur? Est-ce significatif?* : pas d'auteur, normal, c'est rare pour les retranscriptions de Bible de l'époque moderne

*Date, numéro d'édition et type d'édition* : xvi<sup>e</sup>, peut être classé livre ancien

*Biais d'acquisition de l'ouvrage* : inconnu

*Conditions de conservation* : réserve III, conditions de conservation du magasin

*Etat général des ouvrages* : sangles abîmées voire absentes, reliure en bon état, ouvrage entier, couverture ornementée mais abîmée

*Type d'ouvrage, genre* : Bible hébreu / latin

*Thème principal* : Ouvrages religieux et liturgie

*Illustrations ou non, par qui, de quoi, quelle qualité d'impression* : non

*Lien avec un mouvement religieux?* Mouvement de traduction du xvi<sup>e</sup> siècle en Europe

*Mouvement politique?* non

*Mouvement artistique?* non

*Annotation, dédicace, autre modification ou ajout :* non

*Remarque supplémentaire / suppositions :* livre ancien de valeur, qui pourrait intéresser des chercheurs travaillant sur les communautés juives d'Europe du XVI<sup>e</sup> siècle, sur les circulations des ouvrages religieux, sur les mouvements de traductions de l'époque

#### **Annexe 4 : Exemple n°2 de grille d'analyse complétée**

*Référence de l'ouvrage :* Jules Hoche, Le Pays des Croisades, Paris, Librairie Illustrée, 1938

*Cotation et classement :* Réserve III, magasin, Rés III 0004, parmi les premiers dons

*Quel auteur? Est-ce significatif?* Jules Hoche, catholique, pèlerin

*Date, numéro d'édition et type d'édition :* 1938, première édition

*Biais d'acquisition de l'ouvrage :* inconnu

*Conditions de conservation :* celle du magasin, réserve III

*Etat général de l'ouvrage :* très bon, les feuilles de protection des illustrations sont fragiles, la reliure est en bon état

*Type d'ouvrage, genre :* récit de voyage

*Thème principal :* récits de voyages en Palestine, XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècles

*Illustrations ou non, par qui, de quoi, quelle qualité d'impression :* gravures, sérigraphie, impression de qualité pour un ouvrage probablement onéreux

*Lien avec un mouvement religieux?* non

*Mouvement politique?* non

*Mouvement artistique?* non

*Annotation, dédicace, autre modification ou ajout :* non

*Remarque supplémentaire / suppositions :* représentatif de la grande collection de récits de voyage en Palestine

#### **Annexe 5 : Exemple n°3 de grille d'analyse complétée**

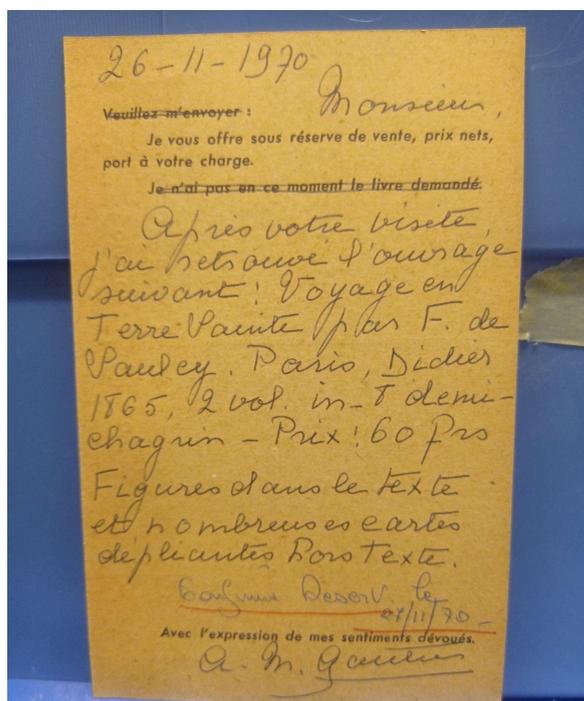
*Référence de l'ouvrage :* Félicien de SAULCY, *Voyage en Terre Sainte*, 2 vol., Paris : Didier, 1865, Rés III 205 (1) et Rés III 205 (2)

*Cotation et classement :* Réserve III, magasin

*Quel auteur? Est-ce significatif?* Catholique, récits de voyages

*Date, numéro d'édition et type d'édition* : 1865, première édition, ouvrage qui semble de qualité

*Biais d'acquisition de l'ouvrage* : novembre 1970, auprès d'un libraire de livres anciens et rares, présence d'une carte de correspondance entre Théo Klein et son libraire, A.M. Gauthier (pas d'assurance sur l'orthographe de son nom, c'est relativement illisible) : « 26-11-1970, Monsieur, je vous offre sous réserve de vente, prix nets, port à votre charge, [...] Après votre visite j'ai retrouvé l'ouvrage suivant : Voyage en Terre Sainte par F. de Saulcy, Paris, Didier, 1865, 2 vol in - T - demi-chagrin - prix : 60 frs. Figures dans le texte et nombreuses carte dépliantes hors texte. [rajout postérieur :] confirmé réserv. le 27/11/70, avec l'expression de mes sentiments dévoués, A.M. Gauthier»



*Conditions de conservation* : magasin

*Etat général de l'ouvrage* : très bon

*Type d'ouvrage, genre* : récit de voyage

*Thème principal* : récits de voyages en Palestine, XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècles

*Illustrations ou non, par qui, de quoi, quelle qualité d'impression*: oui, gravures, couleur, cartes dépliantes

*Lien avec un mouvement religieux?* non

*Mouvement politique?* non

*Mouvement artistique?* non

*Annotation, dédicace, autre modification ou ajout* : carte du libraire

*Remarque supplémentaire / suppositions* : représentatif de la grande collection de récits de voyage en Palestine + permet d'interroger les réseaux de collectionneurs, les rapports entre libraire et collectionneur

**Annexe 6 : Liste des ouvrages du fonds Théo Klein en salle de consultation du mahJ, par ordre alphabétique**

- Josy EISENBERG, *Job ou Dieu dans la tempête*, Paris : Fayard : Verdier, 1986, côte 014.2 JOB  
 [Bible. A T. Pentateuque. Genèse (français). 1999. + comm] *Commentaire du récit de la création : Genèse 1;1 à 6;8; perouch 'al ha-Torah Beréshit*. Lagrasse : Verdier, 1999, côte 031.2 ABR  
 Elliot Reuben WOLFSON, Abraham Aboulafia, *Herméneutique, théosophie et théurgie*, Perreux : L'Éclat, 1999, côte 043 ABO  
 Françoise ARMENGAUD, *Philosophies juives*, Paris : Armand Colin, 1985, côte 061 ARM  
 André NEHER, *Les études philosophiques: avril-juin 1984 : pensée juive et philosophie*, Paris : Presses Universitaires de France, 1984, côte 062.41 NEH  
 André NEHER, *Prophètes et prophéties*, Paris : Payot et Rivages, 1995, côte 062.41 NEH  
 Shmuel TRIGANO, *La nouvelle question juive : L'avenir d'un espoir*, Paris : Gallimard, 1979, côte 062.41 TRI  
 Jacques LEMAIRE, *La pensée et les hommes : Judaïsme et laïcité*, Bruxelles : Ed. de l'Université de Bruxelles, 1988, côte 071 LEM  
 Arnold MANDEL, *La vie quotidienne des juifs hassidiques : du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris : Hachette, 1974, côte 072 MAN  
 Henri INFELD, *La Thora et les Sciences : ou mille années de controverses*, Jérusalem: Gallia, 1991, côte O81 INF  
*Livre de prières des grandes fêtes : livre de prières de selihoth de rosh-hashanah et de yom kippour : « réponds-nous ! »*. Paris : MJLF, 1977, côte 111.2  
 Mosheh ROZIN, *And the Bush is not Consumed*, Bucarest : Dr. Moses Rosen, 1979, côte 121.2 ROS  
 Arie KAPLAN, *Les eaux d'Eden : Le mystère du miqwé*, Jérusalem : Kountrass, 1989, côte 143.1 KAP  
 Isaac, POUGATCH, *Le Chabbat : contes et chants origines significations célébrations*, Paris : Alliance israélite universelle, 1998, côte 142.21 POU  
 Colette SIRAT, *La Lettre hébraïque et sa signification*, Jérusalem : Musée d'Israël, 1981, côte 211.2 SIR  
 Carlo SUARES, *La Bible restituée*, Genève : Mont-Blanc, 1967, côte 211.3 SUA  
 Yehuda Leib BIALER, *Min hagenazim : Description of Manuscripts and Poems*, Jerusalem : Hechal Shlomo, 1967, côte 222 (800)  
 Florence NOIVILLE, *Isaac Bashevis Singer*, Paris : Stock, 2003, côte 322 SIN  
 Richard BURGİN, *Conversations avec Isaac Bashevis Singer*, Paris : Stock, 1986, côte 323 SIN  
 Avrom SUTZKEVER, *Où gîtent les étoiles: Oeuvres en vers et en prose*, Paris : Seuil, 1988, côte 323 SUT  
 Hubert NYSSSEN, *Lecture d'Albert Cohen*, Arles : Actes Sud, 1981, côte 342 COH  
 Albert MINGELGRÜN, *Thèmes et structures bibliques dans l'oeuvre de Marcel Proust : Etude stylistique de quelques interférences*, Lausanne : L'Age d'Homme, 1978, côte 342 PRO  
 Philippe NADAL, *Rencontre avec Claude Vigée : Entailles n°23 printemps 1986*, Montpellier : Association littéraire Entailles, 1986, côte 342 VIG  
 Georges PEREC, *Voeux*, Paris : Seuil, 1989, côte 343 PER  
*Soixante et onze contes populaires racontés par des Juifs du Maroc. Jérusalem : Organisation Sioniste Mondiale, Département d'organisation, Service de recherches, 1965 : 390 DOV Eretz : The Geographic Magazine from Israel, Givatayim (Israel) : [s.n.], May-June 1996, côte 432.4 ERE*  
 Monika KRAJEWSKA, *Le Temps des pierres*, Varsovie : Interpress, 1983, côte 472 (730.1)

- Yaacov AGAM, *Transformable Dialogue*, New York : Transworld Art, 1975, côte 530 AGA
- Jean LEYMARIE, *Agam*, Paris : Centre national d'Art Contemporain, 1972, côte 530 AGA
- Jasia REICHARDT, *Yaacov Agam*, Londres : Methuen & Co ltd, 1966, côte 530 AGA
- Walter Spitzer*, Paris : Galerie Marcel Bernheim, 1985, côte 530 SPI
- Michael GIBSON, *André Naggar: Images mentales*, Paris : Editions Cercle d'art, 1998, côte 530 NAG
- Stephanie RACHUM, *Joël Shapiro*, Jerusalem : Musée d'Israël, 1981, côte 530 SHA
- Ivry GITLIS, *L'âme et la corde*, Paris : Robert Laffont, 1980, côte 583 GIT
- Bernhard BLUMENKRANZ, *Les Juifs au regard de l'histoire : mélanges en l'honneur de Bernhard Blumenkranz*, Paris : Picard, 1985, côte 613 BLU
- Francesco GABRIELI, *Chroniques arabes des Croisades*, Paris : Sindbad, 1977, côte 622 GAB
- Jacques DEROGY, *Le cas Wallenberg*, Paris : Ed. Ramsay, 1980, côte 624.33 DER
- Asher COHEN, *La Shoah : L'anéantissement des Juifs d'Europe (1939-1945)*, [Paris] : Cerf : Fides, 1990, côte 624.31 COH (+ cs)
- Georges WELLERS, *Le soulèvement du ghetto de Varsovie et son impact en Pologne et en France : Table ronde du 17 avril 1983 dans la salle médocis du Sénat*, Paris : Centre de Documentation Juive Contemporaine : Section Française du Congrès Juif Mondial, 1984, côte 624.33 WEL
- Shlomo AVINERI, *histoire de la pensée sioniste : Les origines intellectuelles de l'Etat juif*, Paris : J. C. Lattès, 1982, côte 631 AVI
- Shimon PERES, *L'héritage des Sept*, Paris: Stock, 1981, côte 631 PER
- Nahum GOLDMAN, *Autobiographie : une vie au service d'une cause*, Paris : Fayard, 1971, côte 633 GOL
- Theodor HERZL, *Journal, 1895-1904 : Le fondateur du sionisme parle*, Paris : Calmann-Lévy, 1990, côte 633 HER
- Eliézer SCHWEID, *Sources de la pensée juive contemporaine*, Jérusalem : Organisation Sioniste Mondiale, Département de l'Education et de la culture en Diaspora, 1970, côte 633 SCH
- Chaim WEIZMANN, *The letters and papers of Chaim Weizmann*, Londres : Oxford University Press, 1968, côte 633 WEI
- Gérard CHOLVY, *histoire religieuse de la France contemporaine : 1930-1988*, Toulouse : Bibliothèque historique Privat, 1988, côte 641 CHO
- Les Églises et le Talmud : ce que les chrétiens savaient du judaïsme (XVIe-XIXe siècles)*, Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, c2006, côte 642 TOL
- Alfred FABRE-LUCE, *Pour en finir avec l'antisémitisme*, Paris : Julliard, 1979, côte 642.2 FAB
- Michel HERSZLIKOWICZ, *Philosophie de l'antisémitisme*, Paris : Presses universitaires de France, 1985, côte 642.2 HER
- Juifs et Chrétiens : entre ignorance, hostilité et rapprochement (1898-1998)*, Lille : Conseil scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle - Lille 3, 1998, côte 642.3 BEC
- Les Juifs entre la mémoire et l'oubli*, Bruxelles : Ed. de l'Université de Bruxelles, 1987, côte 654 RIN
- Joel COLTON, *Léon Blum*, Paris : Fayard, 1968, côte 671 BLU
- Jean LACOUTURE, *Léon Blum*, Paris : Seuil, 1977, côte 671 BLU
- Daniel AMSON, *Adolphe Crémieux : l'oublié de la gloire*, Paris : Seuil, 1988, côte 671 CRE
- Teddy KOLLEK, *For Jerusalem.*, New York : Random House, 1978, côte 671 KOL
- Jean LACOUTURE, *Pierre Mendès France*, Paris : Seuil, 1981, côte 671 MEN
- David MALKAM, *L'histoire du B'nai B'rith : la plus importante organisation*

*humanitaire juive mondiale*, Paris : Berg International, 2003, côte 681 BNA  
 Eliahu TAL, *World Jewish Congress : 50th Jubilee 1936-1986*, New York : World Jewish Congress, 1986, côte 681 TAL  
 Marc AGI, *Judaïsme et droits de l'homme*. Paris : Librairie des libertés : Bibliothèque des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, 1984, côte 691 HIR  
 Henri GROSS, *Gallia Judaica : Dictionnaire géographique de la France d'après les sources rabbiniques*, Paris Louvain Walpole, MA : Peeters, 2011, côte 710.1 BLU  
 Jean-Claude GOUDEAU, *Les Juifs : Le Crapouillot*, Paris : Société d'éditions parisiennes associées, 1985, côte 710.1 GOU  
 Jean-Marie BREDIN, *Comment devient-on Dreyfusard ?*, Paris : L'Harmattan, 1997, côte 711.41 CHE  
 Mathieu DREYFUS, *Dreyfusards ! : Souvenirs de Mathieu Dreyfus et autres inédits*, Paris : Julliard, 1965, côte 711.41 GAU  
 Pierre MIQUEL, *Une énigme : l'Affaire Dreyfus*, Paris : Presses Universitaires de France, 1972, côte 711.41 MIQ  
 Louise JACOBSON, *Lettres de Louise Jacobson, 1er septembre 1942-13 février 1943 : suivi des récits par Sarah Lichtsztejn et par Maria, sa mère de leur évasion du Vélodrome d'hiver le 16 juillet 1942 et de leur déportation le 30 mai 1944 après une nouvelle arrestation*, Lyon : Centre de Documentation sur la Déportation des Enfants Juifs, 1989, côte 711.531 KLA  
 Robert GAMZON, *Les eaux claires : journal 1940-1944*, Paris : Eclaireuses, Eclaireurs Israélites de France, [1981], côte 711.533 GAM  
 Louis UHRY, *Un parler qui s'eteint : le judeo-alsacien : avant-propos, mots typiques, expressions and lucutions, tableaux comparatifs*, Paris : Reproductions Industrielles, c1981, côte 712.1 UHR

Nadine VASSEUR, *Il était une fois le Sentier*, Paris : Liana Levi, 2000, côte 712.10 VAS  
 Pierre-André MEYER, *Tables du registre d'état civil de la communauté juive de Metz, 1717-1792*, Paris : l'auteur, 1987, côte 712.13 (et 14) MEY  
 Jean CAVIGNAC, *Les israélites bordelais de 1780 à 1850 : autour de l'émancipation*, Paris : Publisud, 1991, côte 712.2 CAV  
 Carol IANCU, *Armand Lunel et les Juifs du Midi*, Montpellier : Centre de Recherches et d'Etudes Juives et Hébraïques : Centre Régional d'histoire des Mentalités, 1986, côte 712.20 IAN  
 Philippe PREVOT, *histoire du ghetto d'Avignon : à travers la Carrière des Juifs d'Avignon*, Avignon : Aubanel, 1975, côte 712.21 PRE  
 Centre de recherches et d'études historiques de la seconde guerre mondiale (Belgium), *Les Juifs de Belgique : De l'immigration au génocide 1925-1945*, Bruxelles : Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde guerre mondiale, 1994, côte 720.3 DOO  
 Joshua SOBUL, *Ghetto*, Paris : La manufacture, 1986, côte 730.2 SOB  
 José S. GIL, *La escuela de traductores de Toledo y sus colaboradores judios*, Tolède: Instituto Provincial de Investigaciones y Estudios Toledanos, 1985, côte 740.1 GIL  
 André Nathan CHOURAQUI, *La saga des Juifs en Afrique du Nord*, [Paris] : Hachette, [1972], côte 740.4 CHO  
 Haïm ZAFRANI, *Juifs du Maroc : Identité et dialogue*, Grenoble : La pensée Sauvage, 1980, côte 740.5 IFR  
 Joëlle BAHLOUL, *La maison de mémoire: ethnologie d'une demeure judéo-arabe en Algérie, 1937-1961*, Paris : Métailié, 1992, côte 740.7 BAH  
*Juifs d'Egypte : images et textes*, Paris : Editions du Scribe, 1984, côte 750.4 ZIV  
 Calvin GOLDSCHIEDER, *The American Jewish Community : Social Science research and Policy implications*, Atlanta : Brown University : Scholars Press, 1986, côte 760.2 GOL

Jacques Emmanuel BERNARD, *Jérusalem, mi-figue, mi-raisin*, Paris : Editions de l'aube, 2002, côte 822 BER

Élie BARNAVI, *Une histoire moderne d'Israël*, Paris : Flammarion, c1988, côte 831 BAR

Sefi BEN YOSEF, *The A.D.L. handbook on Israel : Anti-Defamation League of B'nai B'rith*, New York : The Anti-Defamation League of B'nai B'rith, 1984, côte 831 BNA

Jacques DEROGY, *100 000 Juifs à la mer*, Paris : Stock, 1973, côte 831 DER

Jacques DEROGY, *histoire de l'Exodus : La Loi du Retour*, Paris : Fayard, 1969, côte 831 DER

Jean-Francis HELD, *La Déchirure : Voyage au cœur d'Israël*, Paris : Ed. Ramsay, 1983, côte, 831 HEL

Élie BARNAVI, *Lettre d'un ami israélien à l'ami palestinien*, Paris : Flammarion, 1988, côte 832 BAR

David GROSSMAN, *Le vent jaune*, Paris : Seuil, 1988, côte 832 GRO

Raymond ARON, *De Gaulle, Israël et les juifs*, Paris : Plon, 1968, côte 841 ARO

David CATARIVAS, *Vivre au kibboutz*, Paris : Stock, 1983, 841 CAT

## Annexe 7 : Newsletter du mahJ de mai-août 2023

[Visualiser dans un navigateur](#)

Lettre d'information  
Mai - Août 2023

**mahJ**  
musée d'histoire  
et ethnologie  
du Judaïsme

### Bibliothèque et vidéothèque

#### Quoi de neuf ?

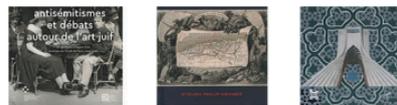
#### Catalogues



- Julia Jones, Karolina Zebinska-Lewandowska, Mij Ver, Centre Pompidou, 2023
- Marc Secarid, Francis Lamond, Pierre Chareau, vol. 1 Biographie, Expositions, Mobilier, vol. 2 Architecture intérieure, Architecture, Norme, 2023
- William Kentridge, The Refusal of Time, Xavier Barral, 2012

Trois catalogues d'artistes majeurs, le photographe Mij Ver, l'architecte-décorateur Pierre Chareau, et l'artiste William Kentridge, ont rejoint le fonds de la bibliothèque.

#### Ouvrages



- Alessandro Gallicchio, Nationalismes, antisémitismes et débats autour de l'art juif. De quelques critiques d'art au temps de l'École de Paris (1923-1933), Maison des Sciences de l'Homme, 2023
- Steven Philip Kramer, Jews, Muslims, and the French Republic, Cambria Press, 2022
- Marc Lobé, Téhéran, refuge des Juifs. Étude des migrations juives en Iran de 1890 à 1979, L'Harmattan, 2023

L'actualité de l'histoire des Juifs dans différents lieux et à différents moments du XX<sup>e</sup> siècle.

### Les donateurs de la bibliothèque



- Henry Léon, Histoire des Juifs de Bayonne, Dufacher, 1893

Cette édition originale de l'Histoire des Juifs de Bayonne, datant de 1893, a été donnée par Nicole Ely-Rodriguez à la bibliothèque.

### Le goût des archives



Le Fonds Abeni

- Pièce d'identité de l'état ottoman de Refika Abeni datée de 1908
- Liste des noms des défunts de la famille, Paris, entre 1933 et 1942
- Photographie de Suley et Hayim Abeni, Constantinople, 1<sup>er</sup> quart du XX<sup>e</sup> siècle

Le fonds Abeni, donné par Sara Yonlan-Musnik, retrace le parcours de la famille Abeni, originaire de Constantinople, qui a émigré à Paris au cours des années vingt. Ce fonds extrêmement riche contient notamment des documents en judéo-espagnol, de la correspondance et de nombreuses photographies.

### Approfondir les découvertes du programme

Yosef  
Joseph  
Yaakov  
Dadoune  
1996  
-2022



#### Dadoune

- Marie-Laure Bernadac, Lucia Sagradini-Neumann, Doron Von Beider, Donatien Grau, Arle Drott Gur, Yosef Joseph Yaakov Dadoune, 1996-2022, Arnaud Bizalion Editeur, 2023
- Joseph Dadoune, *Barrière protectrice*, Arnaud Bizalion Editeur, 2017
- Yosef Joseph Dadoune, *Silences*, Arnaud Bizalion Editeur, 2017

L'exposition consacrée à Joseph Dadoune, qui se déploie dans trois espaces du musée, dont une vitrine dans la bibliothèque, est aussi l'occasion de se plonger dans ses réalisations précédentes, à travers la monographie qui vient de paraître et des catalogues d'expositions.

[En savoir plus](#)

### Soutenez le mahJ

JE FAIS UN DON  
J'ADHÈRE AUX AMIS



71, rue du Temple, 75003 Paris  
[mahj.org](http://mahj.org)



Cet email vous est adressé par le musée d'art et d'histoire du Judaïsme. Conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données qui vous concernent.

[Préférences de communication](#)

[Se désinscrire](#)

## Annexe 8 : Newsletter du mahJ de septembre - décembre 2023

[Visualiser l'email dans un navigateur](#)

[Visualiser dans un navigateur](#)

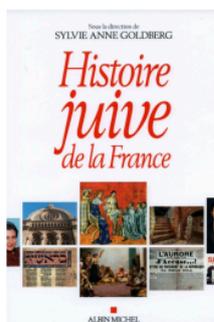
Lettre d'information  
Septembre -  
Décembre 2023

**mahJ**  
musée d'art  
et d'histoire  
du Judaïsme

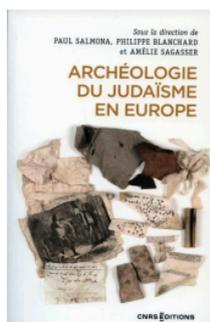
Bibliothèque  
et archives

Quoi de neuf ?

Ouvrages



• Sylvie Anne Goldberg (dir.), *Histoire juive de la France*, Albin Michel, 2023  
Celle somme associant près de 170 auteurs propose un regard nouveau sur l'histoire de notre pays, non pas une « histoire des juifs » mais une véritable « histoire de France », y



• Paul Salmona, Philippe Blanchard et Amélie Sagasser (dir.), *Archéologie du judaïsme en Europe*, CNRS Éditions, 2023  
Douze ans après un premier opus consacré par l'Inrap et le mahJ à l'archéologie du judaïsme en France et en Europe, ce volume présente les

soulignant les traits singuliers de la présence juive de l'antiquité à nos jours. Puisant abondamment pour son iconographie dans les collections du musée, elle constitue un événement dans le champ de l'édition.

[Voir la conférence de présentation à l'auditorium](#)

découvertes récentes, des sites du judaïsme antique au fouilles sur de la Shoah, 30 spécialités provenant d'Espagne, de France, d'Israël, d'Italie, de Pologne et du Royaume-Uni abordent les lieux de culte, la topographie des juiveries médiévales et des ghettos de l'époque moderne, les espaces funéraires et les sites de la Shoah.

[Voir les interventions du colloque](#)

## Catalogues et livres d'art



- Margit Erb, Michael Parrilo, *The Unseen Saul Leiter*, Textuel, 2022
- Vima Gradinskaitė (dir.), *Les artistes litvaks à Paris*, Musée national des beaux-arts de Lituanie, 2023
- Tamar Lewinsky, Martina Lüdike and Theresia Ziehe, *Another Country. Jewish in the GDR*, Ch. Links Verlag, 2023

Trois catalogues récents sur des sujets aussi divers que New York dans les années cinquante, les juifs en Allemagne de l'est et les peintres juifs de Lituanie.

## Les donateurs de la bibliothèque



- Anny Dufczyk-Szulc, Agnieszka Kajczyk, (dir.), *Antologia Spojzen / Anthology of Glances*, Musée de Varsovie / Institut Historique Juif, 2023

Cette anthologie consacrée au ghetto de Varsovie est un don de Błażej Brzostek, historien au musée de Varsovie.

## Le goût de l'archive



### Présentation des fonds en ligne

Venez découvrir les dons récents d'archives, et redécouvrir les plus anciens, dans une présentation renouvelée sur notre site.

[En savoir plus](#)

## Approfondir les découvertes du programme



### Salonique

- Catherine Pinguet, *Salonique, 1870-1920*, CNRS Éditions, 2023
- Irène Bonnaud, Dimitris Hadzis, Joseph Eliyia, *C'était un samedi. Chronique de la déportation des Juifs de Ioannina*, Éditions Koukida, 2023
- Marcel Nadjary, *Sonderkommando. Birkenau 1944- Thessalonique 1947*, Résurgence, Éditions Artulis, 2023

En écho à [l'exposition de la donation Pierre de Gayard](#), qui rassemble des photographies exceptionnelles de Salonique au tournant du siècle, la bibliothèque a enrichi son fonds d'ouvrages récents qui permettent, à travers le témoignage et le théâtre, d'approfondir l'histoire des juifs de Salonique.

## Annexe 9 : Newsletter du mahJ de janvier-avril 2024

[Visualiser dans un navigateur](#)

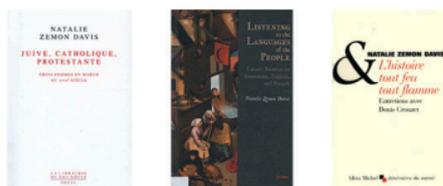
Lettre d'information  
Janvier - Avril 2024

**mahJ**  
musée d'art  
et d'histoire  
du Judaïsme

### Bibliothèque et archives

#### Quoi de neuf ?

##### Ouvrages



- Natalie Zemon Davis, *Juive, catholique, protestante. Trois femmes en marge au XVII<sup>e</sup> siècle*, Seuil, 1997
- Natalie Zemon Davis, *Listening to the Languages of the People. Lazzaro Sainéan on Romanian, Yiddish, and French*, CEU Press, 2022
- Natalie Zemon Davis, *L'histoire tout feu tout flamme. Entretiens avec Denis Crouzet, Albin Michel*, 2004

Natalie Zemon Davis, historienne moderniste décédée en 2023, entretenait un rapport privilégié avec l'histoire de la France et l'histoire des femmes, comme en témoignent ces trois ouvrages.

[En savoir plus](#)

##### Catalogues et livres d'art



- Simonetta Fraquelli, Cécile Girardeau (dir.), *Modigliani. Un peintre et son marchand*, musée de l'Orangerie-Flammarion, 2023
- Cécile Champy-Vinas, Pauline Créteur, *Chana Orloff. Sculpteur l'époque*, Paris Musées, 2023
- Gauthier, Ambre (dir.), *Chagall politique. Le cri de liberté*, Gallimard, 2023

#### Les donateurs de la bibliothèque



- Nathan Glazer, *Les Juifs américains du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Calmann-Lévy, 1972
- David Lazar, *L'opinion française et la naissance de l'État d'Israël, 1945-1949*, Calmann-Lévy, 1972
- Michael R. Marrus, *Les Juifs de France à l'époque de l'affaire Dreyfus*, Calmann-Lévy, 1976

Entre 1971 et 2003, la collection « Diaspora », dirigée par Roger Errera, a publié trente-deux titres sur l'histoire et la culture juive en France et dans le monde, dont certains sont devenus des classiques. Anne Darmon a fait don de la collection complète, parmi lesquels des ouvrages dédiés par leurs auteurs, à la bibliothèque du mahJ.

#### Le goût de l'archive





- Portraits de Sonia Steinsapir, archives du mahJ, fonds Sonia Steinsapir (don familles Demouet et Chardon)
- Carte d'exposant de Charlotte Henschel, archives du mahJ, fonds Charlotte Henschel (don Christine et Jean-Baptiste Manessier)

À l'occasion de l'exposition « Nouvelles venues », le mahJ a reçu en don deux fonds d'archives concernant les artistes Sonia Steinsapir (Moscou, 1912 – Paris, 1980) et Charlotte Henschel (Brestau, 1892 – Paris, 1985).

## Approfondir les découvertes du programme



L'exposition « Nouvelles venues » offre l'occasion de découvrir, à partir du 4 avril, les parcours personnels et artistiques de Sonia Steinsapir et Charlotte Henschel, à travers une partie de leurs œuvres et de leurs archives.

[En savoir plus](#)

## Soutenez le mahJ

JE FAIS UN DON  
J'ADHÈRE AUX AMIS



71, rue du Temple, 75003 Paris  
[mahj.org](http://mahj.org)



Ce courriel vous est adressé par le musée d'art et d'histoire du Judaïsme.  
Conformément à la Loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données qui vous concernent.

[Préférences de communication](#)

## Index des illustrations

<b>Figure 1</b> : Salle de consultation de la bibliothèque et des archives du mahJ, rubrique Bibliothèque et archives du site du mahJ.....	14
<b>Figure 2</b> : Photographie de Théo Klein, avis de Décès de Théo Klein   Barreau de Paris.....	15
<b>Figure 3</b> : Réserve où est conservée une partie du fonds Théo Klein.....	16
<b>Figure 4</b> : Niveaux supérieurs d'une des trois armoires du fonds Théo Klein en réserve.....	31
<b>Figure 5</b> : Dédicace de Ménaïhem Savidor, dans Ziva AMISHAI MAISELS, <i>Tapestries and Mosaics of Marc Chagall at the Knesset</i> , New York : Tudor Publishing Company, 1973, côte: Rés III 041.....	34
<b>Figure 6</b> : Dédicace de Jacques Derogy, dans Jacques DEROGY, <i>100 000 Juifs à la mer</i> , Paris : Stock, 1973, 249p., côte : 831 DER.....	35
<b>Figure 7</b> : Carte manuscrite d'un libraire, dans Félicien de SAULCY, <i>Voyage en Terre Sainte</i> , Paris : Didier, 1865, vol. 1, côte : Rés III 205.....	41
<b>Figure 8</b> : Bible hébraïque traduite en latin du xvi <sup>e</sup> siècle, תורה, נביאים, וכתובים ou <i>Lex, Prphetae, Hagiographi, Canonici, Veteris Nempe Testamenti Libri : Typographia Vaticana apostolica</i> , Vienne : Typis Joanis Ignatii Heyinger, 1592.....	64